

PRIMATURE

COMMISSARIAT AU PLAN

**DIRECTION NATIONALE
DE LA PLANIFICATION**

**FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LA POPULATION**

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL**

PROJET UNITE DE POPULATION

Politique Nationale de Population

PLAN D'ACTION 1994-2020 Volume III



Mars 1994

PRIMATURE

COMMISSARIAT AU PLAN

**DIRECTION NATIONALE
DE LA PLANIFICATION**

**FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LA POPULATION**

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL**

PROJET UNITE DE POPULATION

Politique Nationale de Population

PLAN D'ACTION

1994-2020

Volume III

Mars 1994

TABLES DE MATIERES

VOLET VI: LA PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES

I

1. CHAPITRE I : PROMOTION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	2
1.1. Analyse de la situation actuelle	3
1.1.1. Enseignement fondamental	3
1.1.2. Enseignement secondaire général	4
1.1.3. Enseignement secondaire technique et professionnel	5
1.1.4. Enseignement normal	5
1.1.5. Enseignement supérieur	6
1.1.6. Alphabétisation fonctionnelle	7
1.1.6.1. Les difficultés pour les services étatiques d'orienter, coordonner et appuyer les actions d'alphabetisation et de post-alphabetisation sur toute l'étendue du territoire national	7
1.1.6.2. Les difficultés à promouvoir des actions d'alphabetisation, d'éducation et de formation de base au profit du plus grand nombre	7
1.1.6.3. Le faible rendement interne et externe des programmes	8
1.1.6.4. L'insuffisance dans la recherche linguistique et pédagogique ainsi que la promotion des langues nationales parlées et écrites comme outils de travail	8
1.1.7. Education préscolaire et spéciale	8
1.1.7.1. Education Préscolaire	8
1.1.7.2. Education Spéciale	10
1.2. Objectifs de développement du secteur de l'éducation	10
1.3. Stratégies de développement du secteur de l'éducation	11
1.3.1. Politique actuelle de l'éducation	11
1.3.2. Propositions d'actions concrètes	12
1.3.2.1. Au Niveau de l'Enseignement Fondamental	12
1.3.2.2. Au niveau de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel	14
1.3.2.3. Au Niveau de l'Enseignement Normal	15
1.3.2.4. Au niveau de l'Enseignement Supérieur	15
1.3.2.5. Au niveau de l'éducation non formelle	19
1.3.2.6. Au niveau de l'Education Préscolaire et Spéciale	20
1.4. Moyens de mise en œuvre	22
1.4.1. le financement de l'éducation	22
1.4.2. projets et programmes en cours d'exécution	22
1.4.2.1. Au niveau du Bureau des Projets Education	23
1.4.2.2. Au niveau de l'Enseignement Fondamental	32
1.4.2.3. Au niveau de l'Institut Pédagogique National (IPN)	37
1.4.2.4. Au niveau de la Direction Nationale de l'Alphabetisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAELA)	41
1.4.2.5. Au niveau de la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale	43

Chapitre II : PROMOTION DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI	46
I - PROBLEMATIQUE DE L'EMPLOI AU MALI.	46
1.1. Contexte socio-économique	46
1.2. Problèmes de la croissance démographique dans sa relation avec l'emploi	47
1.3. Problèmes majeurs de la formation actuelle dans sa relation avec l'emploi	48
1.3.1. Caractère non pratique de la formation	48
1.3.2. Rigidité des filières de formation	48
1.3.3. Insuffisance de passerelles entre des filières et les niveaux	48
1.3.3. Insuffisance de passerelles entre des filières et les niveaux	49
II. SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI	49
III. PROMOTION DE L'EMPLOI A PARTIR DE LA CROISSANCE D'ACTIVITES SAINES ET DURABLES (BILAN D'EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1987-1991 AU 31 DECEMBRE 1991)	52
3.1. Promotion de l'emploi	53
3.2. Réalisations	54
IV. PROPOSITIONS DES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL 1994-1997	57
V. PROPOSITIONS D'ACTIONS : RELATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI	
5.1. Création des centres de formation techniques et professionnel moyens	58
5.2. Recrutements alternes pour les filières satures des écoles professionnelles	58
5.3. Filières pour éducation des adultes	59
5.4. Spécialisation souple et multiple	59
5.5. Enrichissement et adaptation des curricula	60
VI. Propositions de programmes	61
6.1. Emploi éducation	61
6.2. Programme d'appui a la formation des entrepreneurs	64
6.3. Le renforcement du centre de perfectionnement professionnel et recherche pédagogique de l'office national de la main-d'oeuvre et de l'emploi (ONMOE)	66
VOLET VII : POPULATION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL	75
I Problématique - population environnement	77
1. Aperçu global	78
1.1. Sécheresse et ressources en eau	78
1.2. Dégradation anthropique	79
2. Caractérisation des zones agro-écologiques	81
2.1. La zone saharienne	82
2.2. La zone sahélienne	82
2.3. La zone soudanienne	83

2.4. La Zone nord guinéenne	84
2.5. Le delta intérieur du Niger	85
II objectifs de développement dans le secteur de l'environnement	86
1. programme national de lutte contre la désertification	86
2. Objectifs par zones écologiques	87
2.1. Zone Nord Guinéenne	87
2.2. Zone Soudanienne	87
2.3. Zone Sahélienne	88
2.4. Zone Saharienne	88
2.5. Delta Intérieur du Niger	88
3. Stratégies	88
3.1. Zone nord guinéenne	89
3.2. Zone soudanienne	89
3.3. Zone sahélienne	89
3.4. Zone saharienne	90
3.5. Delta intérieur du Niger	90.
4. Moyens d'action	90
4.1. Zone Saharienne	90
4.2. Zone Sahélienne	91
4.3. Zone Soudanienne	93
4.4. Zone Nord Guinéenne	95
4.5. Delta intérieur du Niger	97
4.6. Elaboration d'un Plan Energétique à Long Terme prenant en compte la dynamique de la population	98
5. Financement du volet environnement	100
6. Coordination et suivi du volet population - environnement	101
II. Problématique population/ développement rural	103
III objectifs de développement dans le secteur du développement rural	104
1. I.a stratégie alimentaire	104
2. Le schéma directeur du développement rural	106
3. Le schéma directeur du développement rural	107
4. Stratégies	107
5. Moyens d'action	107
6. Financement et coordination du volet développement rural	113
7. Coordination et suivi du volet population développement rural	115
VOLET VIII : AMELIORATION DES CONNAISSANCES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES	119
I. SOURCES ET NATURES DES DONNEES COLLECTEES	120

1.1. Données démographiques	120
1.1.1. Les enquêtes et recensements	120
1.1.2. Les enquêtes socio-démographiques	123
1.2. Les opérations en cours	124
1.2.1. L'enquête renouvelée de migration dans la haute vallée du fleuve Sénégal en 1989	124
1.2.2. L'enquête insertion des migrants en milieu urbain	125
1.2.3. L'enquête migration et urbanisation	125
1.2.4. Les Affaires Sociales	126
1.2.5. L'Habitat	127
II. CADRE INSTITUTIONNEL ET PROBLEMES RENCONTRES	127
2.1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	127
2.1.1. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique	127
2.2. Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées	130
2.3. Ministère de l'Emploi	131
2.4. Ministère de l'Education Nationale	133
Stratégies	139
1. La réalisation des enquêtes périodiques sur la mortalité, la fécondité et les migrations pour une meilleure connaissance des mouvements de la population malienne	139
2. L'Organisation de la formation et de stages de recyclage des cadres maliens en démographie et surtout dans ses rapports avec les sciences sociales	139
3. Le développement de l'Etat Civil	140
4. La réalisation périodique (tous les dix (10) ans) du recensement général de la Population	140
5. L'amélioration de la collecte et de l'exploitation des statistiques relatives à la santé, à l'éducation et à l'emploi etc. en vue de faciliter leur prise en compte dans l'élaboration des plans et programmes de développement	140
VOLET IX : LE COUT DU PLAN D'ACTION	142

VOLET VI

LA PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES

I. CHAPITRE I : PROMOTION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

INTRODUCTION

L'augmentation de la productivité est le moteur de la croissance économique. Les pays qui ont réussi à atteindre un stade de croissance économique soutenue ne l'ont atteint qu'après avoir fait passer le niveau d'éducation de leur population au-dessus d'un seuil minimal d'alphabétisation qui est d'au moins 50% .

Par ailleurs, l'investissement dans l'enseignement est une condition nécessaire mais non suffisante à la croissance économique soutenue. Lorsque l'économie est mal gérée, cet investissement peut être une perte ou un gaspillage.

Le processus par lequel l'éducation contribue à la croissance économique est très complexe.

Cependant, les études existantes prouvent de manière convaincante que :

- les investissements dans l'éducation ont un très fort impact positif sur les facteurs tels que la productivité agricole, la rentabilité de l'investissement dans le capital physique, la santé, la nutrition et la fécondité, ainsi que sur certains comportements sociaux, individuels qui stimulent le développement ;
- il découle de ce qui précède que la faiblesse du niveau d'éducation de la population affecte négativement la rentabilité de l'investissement dans les autres secteurs ;
- il existe une forte synergie entre les investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la population ;
- l'éducation relève l'état sanitaire de la population grâce, notamment à l'amélioration des connaissances de celle-ci en matière de pratiques sanitaires et nutritionnelles. En plus de l'augmentation de la qualité de la vie, les investissements directs visant à améliorer les conditions de santé et de nutrition ont un impact positif sur la capacité de l'enfant à apprendre, sur la productivité de la main d'oeuvre et sur l'espérance de vie. Ils renforcent ainsi donc l'impact positif de l'éducation ;
- un taux de fécondité élevé entraîne des pressions et demandes croissantes sur les services d'éducation et de santé, sur l'environnement et sur le bien-être familial. Par contre, l'expérience montre que l'éducation constitue l'une des voies les plus efficaces de contrôle de la population. En effet,
- La rentabilité de l'éducation des filles est particulièrement élevée, du fait du rôle clé que les femmes jouent dans la famille et dans l'économie traditionnelle.

C'est dans ces perspectives que se place cette étude sur la promotion des ressources humaines. Dans ce chapitre:

- nous analyserons la situation actuelle du système éducatif malien ;
- nous verrons les objectifs et les stratégies de développement du secteur de

l'éducation ;

- nous verrons les moyens de la mise en œuvre de ces stratégies.

I.1. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

INTRODUCTION :

Le Mali est l'un des premiers pays d'Afrique d'expression française au sud du Sahara à avoir rompu avec l'école coloniale en procédant à la réforme de 1962, qui vise entre autres : "un enseignement tout à la fois de masse et de qualité, un enseignement qui puisse fournir avec une économie maximum de temps et d'argent, tous les cadres dont le pays a besoin pour ses divers plans de développement".

Mais cette réforme n'a pas atteint tous ses objectifs, et elle a été revue et corrigée plus d'une fois : au séminaire national de 1964, à la conférence des cadres de 1968, au 2^e séminaire national de 1978, aux états généraux de 1989, et au débat national sur l'éducation en 1991. Aujourd'hui, force est de reconnaître que l'école malienne est confrontée à d'énormes difficultés qui entravent considérablement son développement. Difficultés qui se situent à tous les niveaux d'enseignement.

Tableau I : Evolution des effectifs scolaires durant les cinq dernières années

Année	Enseignement Fondamental			Enseignement Secondaire			Enseig.	Enseig	Ensemble
	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	Total	Génie	Tech	Total	Normal	Sup	
1989	311.873	51.742	363.615	9.401	7.621	17.022	1.760	4.569	386.966
1990	323.354	51.818	375.172	10359	7.834	18.193	1.330	4.792	399.487
1991	340.573	57.185	397.758	9.926	1.0538	20.464	894	4.780	423.896
1992	375.121	65.273	440.394	13647	7.830	21.477	670	6.141	468.682
1993	435.898	70.813	506.711	15132	9.440	24.572	439	7.513	539.235

source : CPS/MEB.

I.1.1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Avec 2.027 écoles, l'Enseignement Fondamental comptait durant l'année scolaire 1992-1993, 506.711 élèves dont 435.898 élèves au premier cycle contre 70.813 élèves au second cycle. Le taux de représentativité des filles est de 37% contre 63% pour les garçons.

La situation de la scolarisation au Mali se caractérise par un niveau très bas 25% dans l'Enseignement Fondamental classique et 5% dans les medersas soit un taux global de 30% .

Ainsi, une grande majorité d'enfants d'âge scolaire ne bénéficie pas de l'éducation de base, et il existe une grande disparité entre garçons et filles. En effet, si le taux brut de scolarisation est de 31% pour les garçons, il se situe à 19% pour les filles. De même il y a un clivage entre zone urbaine et zone rurale où le taux moyen de scolarisation est de 14%

On estime qu'environ 2.000 villages de 5.000 habitants ne disposent pas d'une école fondamentale du 1er cycle et que la distance moyenne entre deux écoles est supérieure à 18 Km dans 80% des cercles du pays. La plupart des écoles surtout en zone rurale, sont construites en banco et sont dans un état défectueux. Les locaux sont décrépis, fissurés avec des toits branlants qui durant l'hivernage laissent filtrer la pluie transformant parfois les salles de classe en de véritables mares. Les écoles manquent cruellement de matériels pédagogiques. Près de la moitié des élèves ne dispose pas d'un seul livre surtout au premier cycle dont la plupart des manuels disponibles sont des livres de lecture.

Quant aux places assises, elles sont insuffisantes et même presque inexistantes dans certaines zones où il n'est pas rare de voir les enfants assis à même le sol pour étudier.

Les écoles sont dépourvues de bibliothèques et les enseignants ont de très grandes difficultés de documentation.

Cette situation a des conséquences néfastes sur le rendement scolaire. En effet, en plus du faible taux de scolarisation, le rendement scolaire est peu satisfaisant.

Parmi les enfants qui accèdent à l'école un nombre important n'achève pas le cycle éducatif de base et retourne à l'analphabétisme. Les taux de redoublement et d'abandon restent élevés tandis que le taux de réussite aux examens est faible : moins de 50% au Certificat de Fin d'Etudes du Premier Cycle, de l'Enseignement Fondamental (CFEPCEF) et moins de 40% au Diplôme d'Etudes Fondamentales (DEF).

Malgré des efforts immenses investis par les autorités dans l'éducation, les résultats escomptés ne sont pas toujours atteints en raison d'une part, de la portion congrue réservée à l'Enseignement Fondamental dans le budget de l'éducation qui est inférieure à 50% pour un ordre d'enseignement qui regroupe plus de 90% des effectifs scolaires, d'autre part de la très forte croissance démographique, a une incidence sur le nombre d'enfants d'âge scolarisable.

En effet, le taux d'accroissement de la population scolarisable (7-12 ans) durant la période inter censitaire 1976-1987 est de 2,3% tandis que celui de la population scolaire est de l'ordre de 1,2% . On remarque ainsi que le rythme d'accroissement de la population scolarisable est deux fois supérieur à celui de la population scolaire. Au regard de cette demande d'éducation et la faiblesse des structures d'accueil, si cette tendance se maintenait, cela conduirait inévitablement à un fléchissement du taux brut de scolarisation dans les écoles classiques de l'Enseignement Fondamental : un taux qui passerait de 25,1% à 22,8% en l'an 2000 alors qu'il faut 50% pour assurer le décollage économique d'un pays.

Ainsi, l'amélioration quantitative et qualitative de l'Enseignement Fondamental doit être considérée comme une des tâches principales pour constituer en particulier dans les zones rurales, le noyau de population instruite indispensable au développement économique.

1.1.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

L'Enseignement Secondaire Général est dispensé dans dix neuf (19) établissements (15 publics et 4 privés) accueillant 15.132 élèves durant l'année scolaire 1992-1993. Dans le cadre du IV^e projet éducation, les effectifs orientés vers le Secondaire Général devaient être en moyenne plafonné à 2.200 élèves. Si l'objectif a été atteint en 1989 et 1990 il a été largement dépassé en

1991 avec un effectif de 5.500 élèves. Les résultats au baccalauréat 1ère et 2è parties, montrent une progression des effectifs inscrits en particulier dans les sections littéraires (langues, littératures, sciences humaines).

L'augmentation du nombre d'élèves orientés vers le Secondaire Général est lié principalement à deux facteurs :

- augmentation du nombre de candidats admis au DEF ;
- orientation des 2/3 des candidats libres.

Cette situation a provoqué une pléthore des effectifs. Elle a été aggravée lors de la rentrée scolaire 1993-1994 avec le flux de nouveaux admis au DEF, qui ont grossi le rang des effectifs de l'année précédente dont la sortie du système est faible compte tenu de la facultativité de l'année scolaire 1992-1993.

1.1.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Il totalisait un effectif de 9.440 élèves durant l'année scolaire 1992-1993 dans 22 établissements.

Comme dans la plupart des pays de la sous région, l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) au Mali demeure le parent pauvre du système éducatif alors même que les perspectives d'emploi à l'issue d'une formation générale sont quasi inexistantes surtout dans la Fonction Publique.

Si le pourcentage d'élèves inscrits au Secondaire Général est de 62%, il ne représente que 38% dans le Secondaire Technique où le taux de redoublement est particulièrement important en cycle du Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP): 30%. Le taux de réussite à l'examen même s'il augmente régulièrement depuis 1986, demeure inférieur à 40% avec un nombre d'inscrits à l'examen en constante diminution depuis 1982. En effet le nombre d'inscrits était de 5.000 durant l'année scolaire 1982-1983, contre 2.600 en 1990-1991.

La situation apparaît moins catastrophique dans le cycle préparant au Brevet de Technicien (BT), le taux de redoublement est inférieur à 20% . contrairement au cycle CAP, le nombre d'inscrits à l'examen a constamment augmenté. Il était de 814 à la 1ère partie du BT en 1982-1983 contre 1.265 durant l'année scolaire 1990-1991.

L'offre de la formation dans l'ETP se caractérise en outre par un très faible développement des spécialités industrielles où il y a un diplômé sur 3 en CAP et à la 1ère partie du BT. Enfin, la prolifération des établissements privés et les modifications des conditions d'orientation à l'issue du DEF posent le problème de l'articulation des efforts entre l'offre publique et privée de la formation technique et professionnelle.

1.1.4. ENSEIGNEMENT NORMAL

Par la réforme du système éducatif intervenue en 1962, l'enseignement au plan structurel s'écartait fondamentalement du système français. Ainsi l'Enseignement Normal recevait droit de

cité dans le système avec un cachet spécifique. Actuellement cet ordre d'enseignement vit une situation préoccupante.

Aujourd'hui, l'Enseignement Normal s'étiole, c'est véritablement un dépeuplement, il ne comporte que trois (3) établissements sur huit (8) il y a quelques années.

La formation dans les écoles de l'Enseignement Normal s'appuie sur un recrutement opéré au niveau des bacheliers, mais la réduction de l'embauche des enseignants dans la Fonction Publique croissait d'année en année alors que le secteur privé n'est pas suffisamment développé pour absorber les maîtres sortants pour les premier et second cycles de l'Enseignement Fondamental.

Le manque de structures de formation des formateurs pour l'enfance handicapée, les adultes et les élèves des medersas est alarmant par rapport à la volonté de l'Etat d'élargir la base du système éducatif.

Ces problèmes évoqués trouvent leurs causes dans le relèvement du niveau du concours de recrutement porté aux bacheliers, ce qui constitue un véritable frein à l'accroissement des effectifs et par rapport au marché du travail le bachelier des écoles de formation nourrit des ambitions financières et académiques démesurées.

La non garantie de l'emploi au sortir des écoles de formation des maîtres entraîne celles-ci vers leur disparition totale car il serait superflu de déverser sur le marché du travail des agents dont on se préoccupe très peu de la situation après l'école. Pour le contenu des programmes au niveau de l'Enseignement Normal, il n'existe pas d'articulation parfaite entre les différents programmes de formation ce qui conduit à des confusions fortement préjudiciables à la qualité de l'enseignement.

1.1.5. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il n'existe pas d'université au Mali. L'Enseignement Supérieur est dispensé dans sept grandes écoles : l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP), l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI), l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie (ENMP), l'Ecole des Hautes Etudes Pratiques (EHEP), l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), et l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou (IPR).

Durant l'année scolaire 1992-1993, l'effectif total de ces grandes écoles était de 7.513 étudiants dont 574 sont des expatriés évoluant principalement au niveau de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs et de l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie.

Durant la même année scolaire, il y avait 1966 boursiers de l'Etat à l'extérieur du pays contre 2.606 en 1991-1992.

Au cours des cinq dernières années et à l'initiative des autorités nationales ou commandités par les agences internationales, différents rapports et études ont été effectués sur l'enseignement supérieur au Mali. Pratiquement tous ces rapports considèrent que le fonctionnement pédagogique, le rendement interne et l'adéquation des enseignements aux besoins de l'économie malienne sont déficients, que les coûts sont élevés. La plus grande partie des ressources financières sert à payer des bourses (non compris les bourses à l'étranger), sans tenir compte des qualifications et des résultats des étudiants.

1.1.6. ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

Elle s'inscrit dans le cadre de l'objectif prioritaire d'une éducation de masse.

Au moment de l'indépendance 90% de la population était analphabète. L'évaluation des activités de la DINAFLA a révélé qu'il y avait en 1990 : 100.000 auditeurs dont 3.777 femmes et 96.223 hommes avec un taux d'alphabétisation de 18,8%.

Le taux d'alphabétisation par sexe est de 25,5% pour les hommes contre 11% pour les femmes dont la participation aux programmes d'alphabétisation a toujours été faible. En milieu rural, 95% des femmes sont analphabètes contre 75% en milieu urbain.

Quatre problèmes fondamentaux ont été identifiés par les différents forums et qui résument les difficultés de l'alphabétisation fonctionnelle.

1.1.6.1. Les difficultés pour les services étatiques d'orienter, coordonner et appuyer les actions d'alphabétisation et de post-alphabétisation sur toute l'étendue du territoire national

Différentes causes sont à la base de ces difficultés liées à la mise en oeuvre cohérente des actions d'alphabétisation:

- la première concerne l'absence de politique et de stratégies cohérentes en matière d'alphabétisation et de cadre approprié de concertation et de collaboration entre les partenaires ;
- la deuxième est liée à l'absence d'un système efficace de gestion de l'information sur l'alphabétisation (collecte, traitement, stockage et utilisation des données à des fins de prise de décision);
- la troisième est relative au manque d'intérêt accordé par les services étatiques à l'alphabétisation.

1.1.6.2. Les difficultés à promouvoir des actions d'alphabétisation, d'éducation et de formation de base au profit du plus grand nombre

Ces difficultés sont dues à plusieurs causes:

- le financement des actions d'alphabétisation et de formation est limité dans le
-
- temps et dans l'espace. La plupart des programmes sont financés à travers les actions de développement des ODR, ONG, d'où une disparité géographique prononcée dans l'implémentation de ces programmes ;
- l'approche sélective des groupes cibles est fonction de l'âge, du sexe et de la langue. La plupart des programmes ciblent les adultes hommes ruraux (25ans et plus), faisant des enfants, des jeunes et des femmes des groupes flottant au niveau des centres d'alphabétisation ;

- le manque de consensus quant à l'orientation, les objectifs et aux finalités de l'alphabétisation est apparent. La majorité des ODR, Projets et ONG s'orientent vers l'organisation et la gestion des actions communautaires avec comme objectifs et finalité l'alphabétisation et la formation ciblée de noyaux de personnes auxquelles sont transférés des tâches de développement spécifique. L'alphabétisation et l'instruction du plus grand nombre demeurent les prérogatives de l'Etat et des collectivités elles-mêmes ;
- le faible engagement de l'Etat dans le financement des actions d'alphabétisation est notoire. En effet l'Etat n'intervient que dans la prise en charge du salaire des cadres et agents et dans le fonctionnement des services.

1.1.6.3. Le faible rendement interne et externe des programmes

Les causes qui sont à la base du faible rendement interne et externe de l'alphabétisation sont multiples ;

- inadaptation et insuffisance dans la formation des formateurs, insuffisance dans la durée des cours, insuffisance dans la conception, la production et la diffusion des matériels didactiques, des supports pédagogiques et des organes d'information en langues nationales ;
- l'irrégularité des auditeurs, les contraintes relatives à la participation des femmes,
- le manque de motivation des animateurs et animatrices dû surtout au bénévolat.

1.2.6.4. L'insuffisance dans la recherche linguistique et pédagogique ainsi que la promotion des langues nationales parlées et écrites comme outils de travail

Plusieurs causes sont à la base de cet état de fait, notamment :

- l'insuffisance du financement pour la recherche, l'absence de politique, de stratégies et de programmes conséquents en matière de recherche linguistique ;
- l'insuffisance dans la coordination entre les institutions et les organismes de recherche ;
- l'insuffisance dans la législation des langues nationales écrites comme outils de travail dans le développement et l'administration.

Au regard de l'objectif de liquidation de l'analphabétisme, d'énormes sacrifices restent encore à consentir pour permettre aux 80% de la population malienne vivant en milieu rural d'accéder à l'instruction et à la formation sans lesquelles on ne peut espérer durablement leur auto développement.

1.1.7. EDUCATION PRESCOLAIRE ET SPECIALE

1.1.7.1. Education Préscolaire

Les structures traditionnelles de l'éducation ne doivent pas nous faire oublier la petite enfance, c'est-à-dire les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Pendant la période coloniale, il n'existait au Mali que trois institutions préscolaires créées à l'image des écoles maternelles françaises et ne recevant que les enfants des colons et de quelques fonctionnaires privilégiés.

Aujourd'hui, le pays compte 102 institutions préscolaires exclusivement implantées dans le milieu urbain dont 28 à Bamako (6 sont privés). On projette la création de 50 institutions préscolaires à Bamako et 160 dans les Régions d'ici l'an 2000.

Toutes les institutions préscolaires relèvent du Ministère de l'Education de Base à travers la Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale.

Actuellement l'effectif des enfants inscrits dans les institutions préscolaires est d'environ 10.000 enfants âgés de 3 à 6 ans. Avec un taux de pré scolarisation de 0,8%.

C'est dire que les institutions existantes sont insuffisantes pour couvrir les besoins de prise en charge des enfants en milieu institutionnel. De ce fait, la majorité des enfants du pays ne bénéficient d'aucun encadrement. Le système traditionnel ne fonctionne plus. Il y a une déliquescence des valeurs de la société, une perte de l'autorité des parents et de la famille.

Les institutions préscolaires sont confrontées à d'énormes difficultés parmi lesquelles on peut citer :

1) Les problèmes liés aux infrastructures

Les locaux sont généralement des habitations transformées en institutions préscolaires. Les salles d'activités sont numériquement insuffisantes et souvent étroites, mal éclairées. Les cours sont en majorité petites et non aménagées. Les installations sanitaires sont insuffisantes et inadaptées à la taille des enfants.

2) Les problèmes d'ordre pédagogique

L'équipement est insuffisant et inadapté. Le matériel éducatif est insuffisant voire inexistant dans la majorité des cas. Les activités sont mal organisées. De même, le guide pédagogique et le programme des activités à l'intention des éducateurs sont inexistantes.

3) Les problèmes d'encadrement

Il y a une insuffisance du personnel d'encadrement spécialisé.

Les institutions préscolaires souffrent d'un manque d'articulation entre la famille et le jardin d'enfants, et entre le jardin d'enfants et l'école primaire.

4) Les problèmes financiers

Les institutions préscolaires fonctionnent essentiellement sur la base des cotisations des parents. Elles varient entre 250 et 1.500 FCFA par mois. Le pourcentage du budget national alloué à l'Education Préscolaire diminue d'année en année, alors que le nombre d'enfants inscrits s'accroît considérablement.

Actuellement l'Etat ne participe qu'au financement de trois jardins d'Etat de Bamako qui sont : les Oisillons , la Croix Rouge , le jardin d'enfants Kassé Keïta.

Cette participation s'avère insuffisante. Le goûter n'est pas souvent servi et même s'il l'est, ne répond pas aux normes nutritionnelles. La couverture sanitaire est insuffisante et les carnets de santé inexistantes dans la majorité des institutions préscolaires.

1.1.7.3. Education Spéciale

L'Education Spéciale prend en charge les handicapés de tous genres, soit 10 % de la population totale. Jusqu'à nos jours, seules les organisations philanthropiques s'occupent de ce domaine. Son développement se heurte principalement à deux problèmes :

- l'insuffisance de la prise en charge de l'Education Spéciale et de l'insertion sociale des handicapés ;
- le manque de politique nationale en matière d'éducation et de réinsertion sociale des handicapés.

L'Education Spéciale doit être perçue dans son sens le plus large. En prenant par exemple le cas d'un aveugle ou d'un malade mental, l'accès à la culture est impensable sans une série d'actions préalables que constitue la rééducation. Celle-ci, tout en rendant la personne handicapée apte à recevoir une formation d'éducation de base ou autre, permet à un autre niveau de préparer sa socialisation.

La rééducation devient donc un préalable et à ce titre un élément fondamental d'éducation pour certaines catégories de personnes. Aucune forme d'éducation aussi élevée soit-elle ne peut avoir d'impacts importants si elle ne prend en compte cette dimension. L'éducation de base pour les handicapés ou groupes défavorisés, en intégrant aux activités d'éducation et d'alphabétisation pures, les autres composantes qui ont un lien direct avec l'amélioration de leurs conditions d'existence permettra de mettre entre leurs mains des outils appropriés pour leur épanouissement.

A la lumière de cette analyse, c'est tout l'avenir du système éducatif qui est en cause et il est urgent pour le Mali de mettre concrètement en oeuvre une politique éducative qui accorde la priorité à l'Education de Base conformément aux recommandations de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien en Thaïlande en mars 1990.

1.2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

La priorité accordée à l'Education de Base ne signifie pas que les autres niveaux d'enseignement ne sont pas importants ; priorité n'est pas exclusivité. Le développement d'un système éducatif doit être à la fois équilibré et hiérarchisé. Tous les niveaux d'enseignement ont un rôle à jouer, en fonction du développement national et des besoins en main-d'œuvre.

Le problème au Mali vient d'un déséquilibre qui s'accroît rapidement : la couverture de l'Enseignement Fondamental stagne à un niveau très faible, alors que l'Enseignement Supérieur se caractérise par une pléthore d'étudiants, une inadéquation par rapport aux besoins du marché du travail, et une baisse de qualité venant du fait qu'une part de plus en plus grande des ressources budgétaires est affectée aux dépenses sociales au détriment des dépenses pédagogiques. L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle devraient également être renforcés particulièrement par l'amélioration de la qualité des programmes et de la capacité des structures de formation à suivre et à répondre à l'évolution des demandes du marché du travail.

En somme il serait indispensable d'améliorer la qualité et la pertinence du système d'enseignement post-primaire pour que le pays puisse s'approprier les nouvelles technologies et

s'adapter aux transformations rapides de l'environnement économique international. Pour cela, il faudrait des mesures destinées à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement, à mieux lier les formations supérieures aux besoins du marché du travail, et à affecter à des fins pédagogiques une plus grande partie des ressources qui sont maintenant consacrés aux subventions pour les étudiants.

Le défi est donc d'élargir l'Enseignement de Base et de revitaliser les Enseignements : Professionnel, Technique, et Supérieur dans un contexte économique qui ne permet d'augmenter que légèrement le montant des ressources publiques affectées au secteur de l'éducation et de la formation.

Lorsqu'un pays traverse une période de difficultés économiques comme le cas actuel du Mali, il est particulièrement difficile de trouver l'équilibre de réponse entre d'une part, les nombreux problèmes actuels et pressants, d'autre part, les dangers qui hypothèquent à long terme le développement économique et social du pays, du fait du peu d'attention que recevrait l'Éducation de Base en terme d'investissement.

Si l'histoire pouvait servir de guide pour le futur, les pays qui laissent les pressions à court terme prendre le pas sur les besoins à long terme de développement des ressources humaines, courent de très grands risques et mettent en danger l'avenir de leurs enfants.

1.3. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION

1.3.1. POLITIQUE ACTUELLE DE L'EDUCATION

La Table Ronde sur l'éducation pour tous (septembre 1991) qui fait suite à la conférence de Jomtien a formulé des analyses et des recommandations dans le domaine de l'éducation de base.

Le Débat National qui a réuni du 16 au 21 Septembre 1991 les représentants des principaux acteurs concernés par l'éducation au Mali, a permis de dégager des orientations générales de la politique éducative pour les années à venir.

La politique éducative actuelle s'articule autour des priorités suivantes :

- a) l'élargissement de la base de la pyramide éducative grâce à des mesures d'élargissement d'accès à l'enseignement fondamental et l'amélioration de sa qualité ;
- b) l'amélioration de l'efficacité de l'Enseignement Secondaire et le développement de la capacité d'accueil de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle en adéquation avec le marché du travail ;
- c) la restructuration de l'Enseignement Supérieur pour permettre une gestion plus efficace des effectifs d'étudiants, le renforcement de la qualité des grandes écoles et la dynamisation de la recherche ;
- d) le développement de l'alphabétisation en langues nationales ;
- e) l'implication de tous les partenaires au financement et à la gestion de l'éducation.

En outre une politique de promotion féminine a été formalisée par le Département de l'Education comportant un volet sur l'éducation et la formation des femmes.

1.3.2. PROPOSITIONS D'ACTIONS CONCRETES

1.3.2.1. Au Niveau de l'Enseignement Fondamental

les Actions se situent à deux niveaux :

- l'élargissement de la base de la pyramide du système éducatif ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé.

a) Élargissement de la base de la pyramide du système éducatif :

Tableau II : Evolution du taux d'admission en 1ère année, et du taux brut de scolarisation Objectif; 50% en l'an 2000, et 90% à l'horizon 2020 au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental.

Années	Pop. âgée de 7 ans	Nouveaux Inscrits en 1ère A	Taux % admission	Pop. Scolarisable 7-12 ans	Pop Scolarisée	Pop non Scolarisée	Taux % Brut de scolarisation
1991	260.577	62.573	22,0	1.482.974	372.226	1.110.748	25,1
1994	280.267	89.685	32,0	1.531.308	511.457	1.019.851	33,4
2000	325.885	169.460	52,0	1.825.383	912.692	912.691	50,0
2005	360.498	226.393	62,8	1.993.232	1.195.939	797.293	50,0
2010	412.539	303.216	73,5	2.265.370	1.585.759	679.611	70,0
2015	473.093	398.817	84,3	2.621.413	2.097.130	524.283	80,0
2020	512.759	487.121	95,0	2.937.824	2.644.042	293.782	90,0

L'objectif visé est de porter le taux de scolarisation à 50% à l'horizon 2000 et à 90% en l'an 2020. Le relèvement du taux de scolarisation nécessite une augmentation de nouveaux inscrits en 1ère année du premier cycle de l'Enseignement Fondamental. Le taux d'inscription devrait passer de 22% à 52% à l'horizon 2000 et 95% d'ici l'an 2020. En outre, une amélioration du rendement interne du système éducatif est indispensable avec une augmentation du taux de promotion et une diminution significative des déperditions scolaires.

Tableau III : Estimation de l'effectif scolaire et des besoins en salles de classe au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental.

Années	Effectif des élèves du 1 ^{er} cycle		Nombre de classes nécessaires	Besoins en salle
	Total	dont nouveaux inscrits		
1991	372.226	62.211	7.591	-
1994	511.457	89.685	7.854	263
2000	912.692	169.460	14.016	6.162
2005	1.195.939	226.393	18.366	4.350
2010	1.585.759	303.216	24.352	5.986
2015	2.097.130	398.817	32.205	7.853
2020	2.644.042	487.121	40.604	8.399

TOTAL				33.013
--------------	--	--	--	---------------

Une analyse du tableau ci-dessus montre que le nombre d'élèves qui est de 506.711 durant l'année scolaire 1992-1993, devrait passer à 511.457 en 1994 et atteindre 912.692 élèves en l'an 2000. A l'horizon 2020, cet effectif atteindrait 2.644.042 élèves dont 487.121 seraient des nouveaux inscrits en 1ère année. Pour atteindre ces objectifs visés, il faudrait que le nombre de salles de classe évolue de 7.591 en 1991 à 14.016 en l'an 2000 et 49.604 en l'an 2020. Cela nécessiterait la construction de 6.425 nouvelles salles de classe d'ici l'an 2000 et 8.399 salles à l'horizon 2020. Le nombre total de besoin en salles de classe est évalué à 33.013 classes, et le recrutement du même nombre de maîtres dont 6.425 en l'an 2000. Sachant que le ratio maître/classe au premier cycle est égal à 1.

Les prévisions de construction de salles de classe en cours dans le cadre du 4^e projet éducation ne couvriraient que le 1/5 des prévisions à l'an 2000. Le concours d'autres partenaires au développement, des comités de développement et des Organisations Non - Gouvernementales est indispensable. L'encouragement à la création des écoles privées et des écoles coopératives ou de base grâce à l'assouplissement des textes doit être renforcé.

Le relèvement du taux de scolarisation des filles tout en répondant à un souci d'équité contribuera au relèvement du taux de scolarisation global. De même la double division et la double vacation constituent des pratiques permettant une économie de salles et de maîtres.

b) Amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé

Les innovations pédagogiques en cours doivent être renforcées ou repensées. La promotion des langues nationales, l'éducation en matière de population, la promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie sont également des moyens permettant de faire acquérir à l'enfant les aptitudes et attitudes positives vis-à-vis des problèmes qui se posent dans son milieu.

La réadaptation du contenu des programmes, le développement des méthodes et méthodologie, la formation des formateurs et du personnel, le développement du matériel didactique constituent également des stratégies d'amélioration des contextes d'apprentissage. La révision des programmes doit être un effort continu.

Dans le cadre du développement des méthodes et de méthodologies, l'Institut Pédagogique National (IPN) à travers le Centre de Formation Continue, assure la formation permanente du personnel enseignant. Ces actions entreprises doivent être renforcées et étendues à l'ensemble du personnel d'encadrement de l'Enseignement Fondamental, grâce à la décentralisation des structures de formation permanente.

Concernant les medersas, des instituts de formation des maîtres devront être créés afin de fournir à ces écoles du personnel qualifié et en nombre suffisant.

1.3.2. PROPOSITIONS D'ACTION CONCRETES

1.3.2.1. Au Niveau de l'Enseignement Fondamental

La maîtrise des flux dans l'Enseignement Secondaire ainsi que l'amélioration de son rendement interne constitue les principaux objectifs à atteindre au niveau de cet ordre d'enseignement.

C'est en fonction des effectifs optimaux (2500) qui y devront être accueillis et ayant pour vocation de s'orienter dans l'Enseignement Supérieur, que devront être déterminés les besoins matériels, pédagogiques et humains (personnel enseignant) tout en tenant compte d'une élévation des taux de scolarisation dans les Régions défavorisées.

Pour atteindre ces objectifs, il serait indispensable de définir:

- les conditions de régularisation de ces flux ;
- les conditions d'une amélioration du rendement interne tant du point de vue des moyens nécessaires et des coûts correspondants ;
- le contenu des programmes qui satisferrait à ces conditions ;
- la construction de nouvelles salles de classe

1.3.2.2. Au niveau de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Dans la recherche de solutions aux problèmes d'insertion des diplômés et de réduction du coût élevé de la formation, le Mali a procédé à la réorientation de sa politique éducative. Ainsi, les objectifs ont été définis en matière de formation des ressources humaines au niveau de l'Enseignement Technique et Professionnel.

Ces objectifs visent à :

- élargir les perspectives d'emploi des jeunes diplômés en leur faisant connaître l'entreprise.
- professionnaliser davantage leur formation afin qu'ils maîtrisent mieux leurs futures activités ;
- développer chez eux le goût de l'initiative, le sens des responsabilités et l'esprit de créativité ;
- doter les établissements en matériels didactiques appropriés ;
- rendre l'enseignement scientifique plus expérimental ;
- utiliser les potentialités de l'environnement de l'école pour faire passer le message éducatif ;
- orienter les titulaires du DEF en fonction des besoins prioritaires.

Pour atteindre ces objectifs, l'Enseignement Technique et Professionnel doit se mettre au service d'une politique de développement industriel car le système éducatif a hérité d'un modèle davantage axé sur l'obtention de diplôme sanctionnant l'acquisition d'une qualification, que sur la préparation à l'emploi. Toutes les actions entreprises contribuent à faire reconnaître et à donner une place croissante au milieu professionnel tant du point de vue de la définition des orientations et des contenus des formations que de leur déroulement. On peut citer entre autre :

- la recherche de filières en relation avec les besoins du marché. Dans ce cadre, le Département a encouragé la promotion des écoles privées et a initié

l'enseignement de l'informatique dans les écoles comme l'BCICA, l'EHEP ;

- **la détermination des contours de formation ;**
- **l'adaptation de stages et de formation à la demande de l'entreprise ;**
- **l'évaluation en commun avec les entreprises de stages de formation ;**
- **le développement au sein même de l'école de simulations d'activités d'entreprise ;**
- **la présentation des activités des établissements au milieu des entreprises au sein d'une foire et la création de produits visant le marché etc.**

Ces différentes actions menées se résument en la recherche d'une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

1.3.2.3. Au Niveau de l'Enseignement Normal

Dans le cadre de l'élargissement de la base du système éducatif, il est impératif de revitaliser l'enseignement normal par la formation d'agents motivés qui sont assurés de leur recrutement à leur sortie.

Le redéploiement du personnel enseignant encadreur mettra en exergue la nécessité de transformer ce personnel en formateurs pluridisciplinaires par le biais de sessions de perfectionnement.

La lutte contre l'ignorance indique des plans d'actions au nombre desquels l'ouverture des sections de formation des formateurs de l'enfance handicapée et de l'alphabétisation fonctionnelle.

A titre de mesures d'accompagnement il a été procédé à un redimensionnement de la taille de l'Enseignement Normal ayant eu pour effet immédiat une redistribution des rôles.

Pour les langues nationales et leur revitalisation, des instructions ont été données dans le sens de leur enseignement effectif dans les écoles de formation de l'Enseignement Normal et leur diffusion au niveau des enseignants, des élèves et des autorités scolaires. En outre il est prévu la mise en oeuvre d'une politique de formation des formateurs des medersas.

1.3.2.4. Au niveau de l'Enseignement Supérieur

1. Création d'une Université Nationale :

Si les analyses des études et rapports sur l'Enseignement Supérieur présentent un certain nombre de points communs, leurs conclusions divergent cependant sensiblement sur les transformations à apporter en particulier sur :

- 1°) **Le degré d'opportunité de création d'une Université ;**
- 2°) **La forme centralisée ou décentralisée qu'elle pourrait prendre ;**

3°) Les possibilités de coopération sous-régionale ;

4°) Les coûts afférents ;

Les résultats des travaux du Débat National sur l'Education ont penché en faveur d'une Université de type classique centralisée à Bamako, avec les structures suivantes :

* **Quatre Facultés :**

- . une Faculté de sciences juridiques et économiques ;
- . une Faculté des sciences techniques ;
- . une Faculté des langues, Lettres, des Arts, des Sciences Humaines et Sociales ;
- . une Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie ;

* **Deux Instituts :**

- . un Institut Universitaire de Technologie de Gestion.
- . un Institut de Formation et de Recherche Appliquée.

* **Une Bibliothèque Universitaire Centrale.**

* **Un Centre des Oeuvres Universitaires rattaché au rectorat.**

Les Grandes Ecoles au nombre de quatre :

- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM).
- Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI).
- Ecole Normale Supérieure (ENSUP).
- Institut Polytechnique Rural (IPR).

Ces écoles feront partie du système de l'Enseignement Supérieur, mais elles ne sont pas intégrées à l'Université.

Elles constitueront les composantes de la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur.

5.2. Critères d'attribution de bourses :

La situation qui prévaut actuellement est que tout bachelier régulier (c'est-à-dire non candidat libre) bénéficie de la bourse nationale. Cette situation qui pouvait se justifier aux premières années de l'indépendance à une époque où la pénurie des cadres à tous les niveaux compromet tous les efforts de développement national met aujourd'hui en mal le budget de l'éducation.

Celle-ci est obligée d'accorder une part de plus en plus importante aux dépenses de salaires et de bourses au détriment des dépenses d'investissement essentielles à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à son adaptation à l'évolution des connaissances et du savoir faire. Elle incite les étudiants à prolonger indéfiniment leur scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur sans doute par calcul et par crainte du chômage à leur sortie.

Elle agit négativement sur les performances des étudiants qui ne voient aucun intérêt à faire des efforts, n'ayant aucun mérite spécial à être boursier. Cette situation place l'Etat dans une position inconfortable vis-à-vis de ses partenaires du Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education dont le but est de créer les Conditions d'une amélioration générale de ce secteur.

La généralisation des bourses d'enseignement à tous les bacheliers réguliers est donc une situation intenable à laquelle il convient rapidement d'imposer un terme en définissant des critères fiables dont la stricte application permettrait de ramener ce poste budgétaire à des limites raisonnables.

Aussi, le Ministère de l'Education Nationale a-t-il demandé à la Mission Universitaire mise en place en décembre 1992, d'engager une réflexion sur la question et lui soumettre des propositions concrètes d'octroi de la bourse.

Cette Mission a associé le maximum de partenaires à ses travaux et a proposé au Département des critères d'attribution de bourses.

Toujours pour marquer l'importance du problème et la nécessité d'arriver à un consensus sur une question aussi sensible, le Conseil de Cabinet du 22 juillet 1992, réuni autour de l'ouverture partielle de l'université, a demandé l'organisation d'une concertation avec les partenaires de l'école : APE, AEEM, Syndicats. C'est en réponse à cette invitation que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a constitué un groupe de réflexion.

Celui-ci a travaillé sur la base des critères élaborés par la Mission Universitaire, mais avec une nouvelle approche :

Les critères retenus sont hiérarchisés comme suit :

- a) Performance
- b) Scolarité
- c) Age.

Toutefois, les cas sociaux feront l'objet d'examen spécial.

Les cas sociaux retenus sont les suivants :

- Orphelins
- Indigents
- Handicapés physiques.

Les étudiants nécessaires n'ayant pu obtenir la bourse entière peuvent bénéficier d'une aide scolaire correspondant à la demi-bourse.

Le système d'évaluation consiste à donner des points (une note) à chaque critère. Le total des points de tous les critères déterminera la décision d'attribution de la bourse.

1 - Performance : (8 points)

La performance est déterminée par la mention au Baccalauréat :

- Mention "Excellent" ou "Très Bien" : 8 points ;
- Mention "Bien" : 6 points ;
- Mention "Assez Bien" : 4 points ;
- Mention "Passable" : 3 points.

2 - Scolarité dans l'Enseignement Secondaire : (5points)

- 3 ans après le DEF : 5 points;
- 4 ans après le DEF : 3 points;
- Plus de 4 ans après le DEF : 1 point.

3 - Origine sociale : (4 points)

4 - Age du postulant : (3 points)

- Moins de 20 ans : 3 points;
- de 20 à 22 ans : 2 points;
- plus de 22 ans : 1 point.

Le total des points définissant la décision d'attribution de la bourse est calculé comme suit :

·	Performance :	8 points
·	Scolarité :	5 points
·	Origine Sociale :	4 points
·	Age :	3 points
<hr/>		
	Total (T) :	20 points

Un total de 10 points a été retenu pour l'obtention de la bourse entière. Ainsi la bourse sera attribuée comme suit:

- Bourse entière : Total égal à 10 points et plus.
- Demi - Bourse : Total supérieur ou égal à 8 points et inférieur à 10.

- **Sans - Bourse :** Total inférieur à 8 points.

Les bourses sont attribuées par le Département chargé de l'Enseignement Supérieur suivant les critères suivants et dont le total (T) des points détermine la décision. La Bourse entière et la Demi - Bourse sont attribuées pour une année (12 mois).

Les nouveaux bacheliers candidats réguliers peuvent prétendre à une bourse entière ou à une demi-bourse sous réserve d'en faire la demande et de satisfaire aux conditions fixées par la réglementation en la matière. Toutefois, tout étudiant qui redouble une fois perd le bénéfice de la bourse entière et se voit accorder la demi-bourse.

Un deuxième redoublement pendant la scolarité entraîne automatiquement la suppression de la bourse. Deux succès consécutifs entraînent le rétablissement de la bourse.

Ces nouvelles propositions qui sont faites, traduisent le double souci du Département de :

- donner des moyens au maximum de nouveaux bacheliers qui s'inscrivent dans l'Enseignement Supérieur ;
- limiter le budget des bourses à des dimensions supportables.

Ces propositions font l'objet de discussions actuellement avec les partenaires dont l'AEEM.

En conclusion, la création de l'Université et des Instituts Spécialisés, la restructuration des grandes écoles, l'octroi des bourses selon des critères bien définis sont des actions à entreprendre dans le but d'améliorer la qualité et la pertinence de l'Enseignement Supérieur pour mieux lier la formation aux besoins du marché du travail et réaffecter à des fins pédagogiques une plus grande partie des ressources qui sont maintenant consacrées aux bourses des étudiants.

1.3.2.5. Au niveau de l'éducation non formelle

La Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA) est engagée dans un ensemble de projets qui sont de nature à dynamiser l'expansion de l'alphabétisation. Les axes d'orientation du schéma directeur de l'alphabétisation proposent entre autres :

- 1°) **Le recentrage des objectifs éducatifs et stratégiques de l'alphabétisation fonctionnelle vers une éducation de base non formelle :**
 - dispenser un minimum éducatif de base aux adultes, et aux enfants déscolarisés ou n'ayant jamais bénéficié de l'école ;
 - établir la passerelle entre l'éducation formelle et non formelle ;
 - augmenter le taux d'alphabétisation à 70% ;
 - instaurer un processus permanent d'éducation et de formation pour la population cible du non formelle.

2°) L'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action national pour l'éducation non formelle :

- diversifier les programmes éducatifs en fonction des groupes cibles et de leurs intérêts ;
- décentraliser la planification et la mise en oeuvre des programmes éducatifs en adoptant différentes stratégies éducatives (stratégie nationale, régionale, sectorielle et locale) ;
- intensifier les actions d'accomplissement en matière de formation du personnel du non formelle, de recherche linguistique et pédagogique, de conception de programmes etc. ;
- mettre en oeuvre une politique conséquente du livre et de supports didactiques en langues nationales ;
- mettre en oeuvre un système adapté de gestion de l'information sur les actions d'éducation non formelle.

3°) La mise en oeuvre d'actions de plaidoyer pour la mobilisation sociale autour du schéma directeur au niveau international, national, régional et local :

- utiliser de façon intensive les moyens de communication de masse : audiovisuels, presses écrites etc. ;
- organiser des tables rondes, colloques et séminaires;
- promouvoir des stratégies innovatrices en vue d'une grande mobilisation des femmes.

1.3.2.6. Au niveau de l'Education Préscolaire et Spéciale

1) Education Préscolaire :

Le meilleur environnement pour l'apprentissage à l'âge préscolaire est la famille, et l'entourage de l'enfant qui sont en relation avec ses valeurs et sa culture.

Dans la société malienne en développement, l'éducation préscolaire devient nécessaire pour compléter l'éducation en famille et doit être assurée à autant d'enfants que possible aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le but de l'éducation préscolaire est de favoriser les conditions pour aider l'enfant à développer ses capacités sociales, physiques, mentales, émotionnelles. Le développement dirigé de ses capacités à la fois à la maison et dans les institutions préscolaires facilite la transition entre la famille et l'école primaire et aussi la société globale.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mener des actions suivantes ;

- **L'élaboration d'un programme d'éducation préscolaire adapté aux besoins des enfants aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.**
- **la réalisation d'une articulation harmonieuse entre l'éducation préscolaire et l'enseignement fondamental;**
- le renforcement de la solidarité communautaire et des initiatives privées par la **création de centres de loisirs animés par les personnes âgées des quartiers et villages ;**
- l'aménagement d'espaces de jeux et d'infrastructures sportives de plein air pour les enfants ;
- la dynamisation, la multiplication et la décentralisation des structures traditionnelles de prise en charge de la petite enfance ;
- l'information et la sensibilisation des populations sur l'importance de l'enseignement préscolaire ;
- la fixation d'un tarif d'accès à la portée des parents
- la formation continue du personnel d'encadrement et sa prise en charge par les inspections de l'Enseignement Fondamental ;

2) Éducation Spéciale :

les actions préconisées envers les " Groupes Défavorisés " sont :

- la prise en charge par l'Etat de l'éducation et de la réinsertion socio-professionnelle des handicapés ;
- la décentralisation à l'échelle du Territoire des structures de formation des handicapés ;
- la transformation des centres de formation en charge des handicapés en structures centrales à caractère national ;
- implication des enseignants dans le suivi des handicapés là où le personnel spécialisé manque et promotion des actions préventives des handicapés ;
- création d'une section de recherche et d'étude pour les enfants handicapés à l'Institut Pédagogique National ;
- élaboration d'un code de protection social des handicapés ;
- un engagement plus accru de l'Etat dans la prise en charge des handicapés, cela est d'autant plus important que seules les organisations philanthropiques s'occupent de ce domaine.

1.4. MOYENS DE MISE EN OEUVRE

1.4.1. LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Depuis l'indépendance, la politique de financement est prise en charge par l'Etat. Cependant, les difficultés économiques et financières font que le pays sollicite l'aide bilatérale et multilatérale sous forme de dons, prêts, octrois de bourses d'études. Actuellement l'Etat a laissé des initiatives aux collectivités locales, aux familles, pour leur participation au financement de l'éducation.

La participation de l'Etat à l'éducation se situe autour de 18 milliards 406 millions de F CFA soit 26% du budget de l'Etat. La part de l'Education de Base ne représente que le tiers du budget consacré au secteur de l'éducation.

Il est difficile d'évaluer les dépenses des ménages pour l'éducation de même que celles des Associations des Parents d'Elèves (APE).

L'éducation bénéficie également de l'aide extérieure qui comprend, l'aide bilatérale et l'aide multilatérale.

- L'aide bilatérale concerne les organismes de financement des Gouvernements des pays amis. Les montants de ces financements sont négociés d'Etat à Etat. La plupart des interventions se fait sous forme de dons.
- L'aide multilatérale concerne les organisations appartenant à plusieurs états. Parmi ces organisations, il y a celles qui octroient des subventions (PNUD, UNICEF, UNESCO, FNUAP, etc.) et celles qui interviennent sous forme de prêts (Banque Mondiale, Banque Islamique pour le Développement, Fonds Africain de Développement et les Fonds Arabes en général).

La Banque Mondiale est l'organisme multilatérale qui intervient le plus souvent sous forme de prêts. Son financement a couvert une part importante des coûts des plus grands projets d'éducation.

L'apport des Organisations Non Gouvernementales n'est pas négligeable dans le développement de l'éducation. Leurs activités de formation et d'éducation portent sur la formation des cadres qu'elles utilisent et celle des populations bénéficiaires de leurs actions. elles participent aussi à l'effort d'alphabétisation des adultes.

1.4.2 PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION

Dans le cadre de l'élargissement de la base de la pyramide du système éducatif et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé, un certain nombre de projets sont en cours d'exécution au sein du Ministère de l'Education de Base.

1.4.3.1. Au niveau du Bureau des Projets Education

Les projets exécutés au niveau du BPE, concernent l'ensemble du secteur de l'éducation. Actuellement trois (3) projets sont en cours d'exécution :

1) **Projet de consolidation du secteur de l'Education ou IV^{ème} Projet Education :**

Le projet aidera le Gouvernement à mettre en place un ensemble intégré de réformes et d'investissements visant à restructurer et à rééquilibrer le système éducatif malien, à en améliorer l'efficacité et la pertinence, et à promouvoir une utilisation plus efficace de ses ressources limitées.

C'est un projet "hybride" constitué, d'une part, d'un volet à décaissement rapide, qui sera débloqué en trois tranches annuelles sur la base de l'exécution du Programme d'ajustement sectoriel, d'autre part, d'un volet investissement centré sur l'Enseignement Fondamental et la gestion des ressources du secteur.

Les financements du programme d'ajustement et du volet investissement se répartissent comme suit :

Tableau IV : Répartition des montants des deux volets du IV^{ème} projet éducation

SOURCE DE FINANCEMENT	PROGRAMME D'AJUSTEMENT (EN MILLIONS \$ US)	VOLET D'INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS DES US)	TOTAL
Etat Malien	8,7	1,5	10,2
IDA	3,0	22,9	25,9
USAID	4,3	3,3	7,6
NORVEGE	3,0	-	3,0
ACDI	0,8	-	0,8
FAC	1,0	2,7	3,7
APE	-	4,5	4,5
PNUD	-	0,5	0,5
TOTAL	20,8	35,5	56,2

D'un coût total de 56,2 millions \$ US, le IV^{ème} projet a démarré en janvier 1990 et dure 5 ans (janvier 1990 - Décembre 1994).

1.1. Objectifs :

Les objectifs du IV^{ème} Projet Education sont les suivants :

- renforcer les moyens institutionnels du Ministère de l'Education Nationale (MEN) ;
- tester dans les régions de Bamako, Ségou et Sikasso des approches originales

visant à augmenter les effectifs du premier cycle ;

- fournir au plan national, les facteurs de qualité nécessaires pour améliorer l'efficacité et la pertinence de l'enseignement du premier cycle ;
- contribuer à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie de restructuration des Enseignements Secondaire et Supérieur ;
- renforcer la capacité de planification et de gestion du secteur de l'éducation.

1.2. Résultats attendus :

2.1. Augmentation de l'Offre et de la Demande de l'Éducation :

2.1.1. Augmenter l'offre d'enseignement du premier cycle dans les zones urbaines par les initiatives suivantes :

- a) création des conditions de confort minimum dans environ 375 salles de classe pour permettre le système de la double vacation à titre expérimental ;
- b) fourniture de fonds de contrepartie pour financer:
 - des réparations mineures sur environ 1.000 salles de classe, la réhabilitation structurelle d'environ 235 salles de classe ;
 - la construction d'environ 275 nouvelles salles de classe ;

2.1.2. Relancer la demande sociale d'éducation dans les zones rurales par :

- a) la fourniture de manuels scolaires, d'équipements et de matériels ;
- b) la construction et la réhabilitation d'installations connexes ;
- c) le financement de campagnes d'information de masse ;
- d) d'autres activités de promotion.

2.1.3. Inciter au développement de services privés d'enseignement du premier cycle par :

- a) une aide financière et ;
- b) la fourniture de terrains et subventions de démarrage à environ 30 écoles de base dans les zones urbaines et environ 30 écoles des villages dans les zones rurales.

2.1.4. Encourager la participation des femmes au processus d'éducation

par :

- a) la révision des programmes du premier cycle afin notamment d'y renforcer les principes de santé, de nutrition et de soins aux enfants ;
- b) le renforcement de la formation professionnelle des femmes ;
- c) la collecte et l'analyse de données sur les questions liées aux femmes à tous les niveaux du système d'éducation ;
- d) l'élaboration et l'application des recommandations visant à renforcer la scolarisation des jeunes filles et la participation féminine au corps enseignant.

2.2. Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement du premier cycle :

2.2.1. Renforcer la capacité de l'Institut Pédagogique National (IPN) en le jumelant avec deux institutions de niveau universitaire qui puissent

- a) offrir à son personnel une formation à court, moyen et long termes ;
- b) et lui fournir des services spéciales à court terme ;

2.2.2. Suivre et évaluer l'impact qualitatif du projet en évaluant :

- a) les résultats obtenus par les élèves ;
- b) les conditions de travail dans les salles de classe ;
- c) la perception des parents au sujet de l'éducation.

2.2.3. Améliorer l'efficacité des maîtres du premier cycle grâce :

- a) au financement d'une révision de l'organisation du programme et de l'instruction de la formation initiale ;
- b) au soutien à un programme de recyclage destiné à :
 - environ 100 Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques ;
 - environ 1.000 Directeurs d'école ;
 - environ 3.000 maîtres.

2.2.4. Réviser le programme du premier cycle de l'enseignement fondamental.

2.2.5. Fournir à toutes les écoles publiques et privées un volume suffisant de manuels scolaires et de matériels didactiques par :

- a) la définition et la mise à jour d'une politique adéquate de production et de distribution du livre scolaire;
- b) l'élaboration d'environ 11 nouveaux titres de manuels scolaires et la préparation des guides du maître correspondant ;
- c) l'impression et la réimpression d'environ 1,1 million d'exemplaires de manuels scolaires nouveaux et existants plus (+) environ 40.000 guides du maître.
- d) le renforcement des systèmes actuels de stockage et de distribution au plan central et régional.

2.2.6. Renforcer l'appui et le contrôle pédagogique par:

- a) la formation en cours d'emploi d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques;
- b) la fourniture de moyens logistiques à la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental et à chacune des Inspections de l'Enseignement Fondamental pour permettre des visites régulières des écoles.

2.3. Elaboration et Adoption d'une Stratégie de Restructuration de l'Enseignement Secondaire et Supérieur :

2.3.1. Renforcer les moyens de la Direction de l'Enseignement Secondaire et de la Direction de l'Enseignement Supérieur ;

2.3.2. Financer l'élaboration d'un plan de restructuration de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, y compris des recommandations en vue de renforcer la scolarisation féminine et l'accès des femmes au corps enseignant ;

2.3.3. Appuyer les améliorations visant à faciliter la première phase de la réforme en ;

- a) rénover et en reconstituant les bibliothèques de trois grandes écoles ;
- b) ouvrant une ligne de crédit pour financer la création de micro-entreprises par des jeunes diplômés.

2.4. Renforcement de la capacité de planification et de gestion du secteur de l'éducation :

2.4.1. Renforcer les moyens de la Cellule de Planification et de Statistique afin :

- a) **d'assurer la collecte, l'analyse et la publication de statistiques de l'éducation,**
- b) **de maîtriser les flux d'élèves passant par le système scolaire ;**
- c) **d'effectuer et de diffuser des enquêtes et des études sur les principaux problèmes du secteur;**
- d) **d'informer et de former d'autres Directions dans les domaines des statistiques de base et de l'analyse de la politique sectorielle ;**
- e) **de préparer et mettre à jour un tableau de bord sur les indicateurs critiques du secteur de l'éducation.**

2.4.2. Renforcer les moyens de la Direction Administrative et Financière afin de mettre en œuvre la restructuration budgétaire, le redéploiement du personnel et la rationalisation de la passation des marchés ;

2.4.3. Renforcer la gestion décentralisée de l'éducation en organisant des séminaires de formation à l'intention;

- **de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental ;**
- **des Directions Régionales de l'Education et des IEF, et en fournissant un soutien logistique, administratif aux Directions Régionales.**

2.4.4. Consolider les moyens :

- **du Bureau des Projets Education pour lui permettre d'exécuter, de gérer et de coordonner le projet**
- **de la Division des Etudes Techniques du Bureau des projets Education pour lui permettre de gérer le patrimoine scolaire.**

2.5. Niveau d'exécution du Projet (décembre 1992) :

Le financement IDA est exécuté à 53% dont :

2.5.1. Composante de l'offre et de la demande d'éducation primaire: 52%

2.5.2. Composante amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement du premier cycle : 42%

2.5.3. Composante élaboration et adoption d'une stratégie de restructuration de l'Enseignement Secondaire et Supérieur: 31%

2.5.4. Composante renforcement de la capacité de planification et de gestion du secteur

de l'éducation : 83%

2.6. Difficultés rencontrées :

L'exécution du programme d'ajustement est globalement satisfaisant. Cependant il existe des points d'ombre relatifs :

- 2.6.1. Aux difficultés de plafonnement du nombre de nouveaux admis dans les enseignements Secondaire et Supérieur où le dépassement est déjà constaté. Notons que le plafonnement du nombre de nouveaux admis doit se faire autour d'une moyenne mobile de trois années précédents soit :
 - pour le Secondaire Général, à l'intérieur d'une fourchette de 2.200 à 2.500 par an ;
 - pour le Supérieur, à un niveau tel que la somme des recrutements des trois années consécutives (grandes écoles et boursiers maliens à l'étranger) ne dépasse pas 4.500 ;
 - une proportion croissante d'élèves orientés vers les filières professionnelles et techniques.
- 2.6.2. Aux difficultés liées aux conditions d'application de la double vacation et à l'acceptation du principe même de la révision des programmes.
- 2.6.3. Enfin aux difficultés liées au recrutement des élèves des écoles de formation de maîtres.

Quant à l'exécution du programme d'investissements,

- si le rythme de progression des constructions nouvelles est satisfaisant, par contre les réhabilitations sont encore timides (532 contre 1226 prévus);
- dans la formation continue des maîtres, des efforts restent encore à faire au regard des proportions suivantes :
 - * 552 Directeurs d'école fondamentale formés contre 1.000 prévus ;
 - * 2.460 maîtres du premier cycle formés contre 3.000 prévus.
- le volet mobilier scolaire connaît de sérieuses difficultés liées à la procédure de passation des marchés et à l'octroi des attestations d'exonération par l'administration ;
- le calendrier de fourniture de manuels scolaires reste fortement tributaire de l'adoption de la politique du livre en cours de finalisation surtout à travers ses aspects institutionnels.

Suite à une mission de supervision la Banque Mondiale effectuée au Mali du 15 au 28 octobre 1993, il a été constaté que :

1) dans le domaine des constructions scolaires :

- a) **le secteur public :** un total de 500 classes nouvelles ont été construites et 149 étaient en cours de réalisation. Le nombre des classes ayant fait l'objet d'une réhabilitation structurelle s'élevait à 122 et 58 en cours. Les classes ayant bénéficié de petites réparations étaient au nombre de 558 et 35 en cours. Les classes ayant été aménagées pour les besoins de la double vacation sont au nombre de 72 sur les 375 prévues sur le projet.
- b) **le secteur privé :** pour un secteur qui devrait contribuer au développement de l'enseignement de base tout en soulageant le budget de fonctionnement de l'Etat, le nombre de classes construites est de 99 et 68 en cours. Celui des réhabilitations structurelles est de 10. 12 classes sont en cours de réhabilitation tandis que 11 font l'objet de petites réparations.

La mission a recommandé au BPE de procéder à l'achèvement des constructions nouvelles en cours (149). De se concentrer sur les aspects de réhabilitation et de n'entamer de constructions que dans le cadre du programme de financement des communautés de base, des ONG, et de l'enseignement privé.

Aussi elle a fait part aux autorités du secteur de l'Education de Base de l'accord du Royaume de Norvège de transformer le reliquat de sa contribution à l'élément "décaissement" rapide du projet en investissement pour la construction d'environ 100 salles de classe dans les régions de Kayes et Mopti dont les taux de scolarisation sont parmi les plus faibles du pays.

2) le mobilier scolaire :

Environ 581 classes ont été équipées et les livraisons sont en cours pour 274 classes. Pour le reste, il revient au Gouvernement de prendre des dispositions nécessaires en conséquence.

Toujours dans le but de relever le défi que représente l'augmentation de l'offre d'éducation, des accords de crédit ont été signés avec:

- l'OPEP : pour un montant de 12 millions de \$ US destiné à construire et à équiper 312 Salles de classe, 67 bureaux de direction, 67 puits équipés de pompes à Bamako, Ségou, Sikasso, Tombouctou, Gao, et Kayes. Ce projet a démarré en Avril 1993. Une cellule créée au sein du BPE est chargée de son exécution.
- la BID : pour un montant de 5,81 millions de \$ US pour la construction de 270 Salles de classe, 45 bureaux de direction et 45 blocs Laurines à Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.
- la BAD : pour un montant de 7.000 UCF, aux fins de mener des études architecturales pour la rénovation des écoles primaires et études techniques relatives aux forages ; la construction et équipement de 280

2.2.4 élaboration sous forme d'options de politiques, de stratégies et plans d'actions susceptibles de réhabiliter le système éducatif dans le cadre général du développement du pays ;

2.2.5 mobilisation des ressources et coordination de l'aide extérieure.

2.3. Coût du projet

Le coût total du projet est estimé à 149.488.400 FCFA, son financement est assuré par :

- . le PNUD pour un montant de 116.203.400 FCFA, soit 424.100 \$ US.
- . Le Gouvernement du Mali par un apport en nature évalué à 33.285.000FCFA

La durée du projet est de 18 mois. L'UNESCO n'intervient pas dans la prise en charge d'une partie des coûts du projet MLI-91/030/PNUD- UNESCO. Elle a cependant financé une mission de préparation du projet destiné à finaliser le document du projet avec le Gouvernement et le PNUD. En outre, elle mettra à la disposition du projet, le temps du responsable du projet et du personnel de soutien technique, ainsi que son expérience en matière d'outils de simulation informatisés mis au point pour les opérations similaires

2.4. Niveau d'exécution du projet.

Il est prévu que le projet fournisse les analyses et le diagnostic de la situation du secteur éducation prédestinés à l'élaboration d'une stratégie d'éducation et un programme d'action investissement pour les sous-secteurs prioritaires.

A la date du 10 Mai 1993 tous les rapports définitifs des consultants nationaux ont été reçus au projet. Les études portaient sur les domaines suivants :

- Enseignement Fondamental;
- Alphabétisation;
- Enseignement Secondaire;
- Enseignement Technique et Professionnel;
- Enseignement Supérieur;
- Organisation et Gestion;
- Cadrage macro- économique et financier;
- Statistique et Planification;
- Outil informatique et Simulation;
- Recherche Pédagogique;
- Marché de l'Emploi.

Les activités du projet se déroulent normalement conformément au planning pré-établi et grâce à l'assistance des structures des Départements chargés de l'éducation.

3) Projet de développement de l'Enseignement de Base (PDEB) N° 609-0258-

Ce projet est une subvention accordée par le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique

2.2.4 élaboration sous forme d'options de politiques, de stratégies et plans d'actions susceptibles de réhabiliter le système éducatif dans le cadre général du développement du pays ;

2.2.5 mobilisation des ressources et coordination de l'aide extérieure.

2.3. Coût du projet

Le coût total du projet est estimé à 149.488.400 FCFA. son financement est assuré par :

le PNUD pour un montant de 116.203.400 FCFA.

soit 424.100 \$ US.

Le Gouvernement du Mali par un apport en nature évalué à 33.285.000FCFA

La durée du projet est de 18 mois. L'UNESCO n'intervient pas dans la prise en charge d'une partie des coûts du projet MLI-91/030/PNUD- UNESCO. Elle a cependant financé une mission de préparation du projet destiné à finaliser le document du projet avec le Gouvernement et le PNUD. En outre, elle mettra à la disposition du projet, le temps du responsable du projet et du personnel de soutien technique, ainsi que son expérience en matière d'outils de simulation informatisés mis au point pour les opérations similaires

2.4. Niveau d'exécution du projet.

Il est prévu que le projet fournisse les analyses et le diagnostic de la situation du secteur éducation prédestinés à l'élaboration d'une stratégie d'éducation et un programme d'action investissement pour les sous-secteurs prioritaires.

A la date du 10 Mai 1993 tous les rapports définitifs des consultants nationaux ont été reçus au projet. Les études portaient sur les domaines suivants :

- Enseignement Fondamental;
- Alphabétisation;
- Enseignement Secondaire;
- Enseignement Technique et Professionnel;
- Enseignement Supérieur;
- Organisation et Gestion;
- Cadrage macro- économique et financier;
- Statistique et Planification;
- Outil informatique et Simulation;
- Recherche Pédagogique;
- Marché de l'Emploi.

Les activités du projet se déroulent normalement conformément au planning pré-établi et grâce à l'assistance des structures des Départements chargés de l'éducation.

3) **Projet de développement de l'Enseignement de Base (PDEB) N° 688- 0258 -**

Ce projet est une subvention accordée par le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique

au Gouvernement du Mali par l'intermédiaire de l'Agence pour le Développement International (AID)

3.1. Objectifs :

- fournir un appui supplémentaire au IV^e projet éducation ;
- étendre ses services à plus de 336 écoles ;
- former jusqu'à concurrence de 500 enseignants supplémentaires.
- atteindre environ 62.386 enfants d'âge scolarisable;
- accroître les capacités de planification et d'administration des régions.
- développer les capacités de contrôle et d'évaluation qui actuellement font défaut dans les régions;
- mettre en place un système viable de collecte, de présentation des données.

L'Agence pour le Développement International souligne l'importance qu'elle accorde à la fourniture par le Gouvernement d'un soutien budgétaire adéquat pour l'Enseignement de Base, qui assurera la pérennité du programme de développement de cet ordre d'enseignement.

3.2 Résultats attendus.

A la fin du projet, le Ministère de l'Éducation de Base doit être en mesure de fournir à l'enseignement primaire des services plus efficaces, équitables et qualitatifs.

L'environnement du Ministère de l'Éducation de Base sera amélioré grâce à de nouvelles connaissances en gestion et une appréciation de l'importance de la définition des objectifs et de la programmation de leur réalisation à travers une allocation plus rationnelle des ressources.

3.4. Coût du projet :

Démarré en 1992, le PDEB s'étend sur trois ans (1992- 1994). Son coût total est de 15.000.000 \$ US financé exclusivement par le Gouvernement des États Unis d'Amérique à travers l'Agence pour le Développement International (AID).

1.4.2.2. Au niveau de l'Enseignement Fondamental

Les projets en cours d'exécution sont :

- 1) **Projet MLI/92/P01 : "Éducation Scolaire à la vie familiale en matière de Population".**

L'introduction d'un Programme d'éducation en matière de vie familiale dans l'enseignement formel est une action qui permettra de favoriser la compréhension des élèves face aux problèmes de population, de santé, de nutrition, de vie familiale, et d'environnement.

1.1. Objectifs:

Le projet vise les objectifs suivants :

- a) **intégrer l'EVP/EMP dans les programmes d'enseignement du système éducatif malien;**
- b) **contribuer à :**
 - **la généralisation de l'EVP/EMP dans l'ensemble du système éducatif ;**
 - **la mise en oeuvre de la politique nationale visant l'intégration de la femme au développement**
 - **la définition et la mise en oeuvre d'une politique de population.**

1.2. Résultats attendus :

La réalisation des objectifs du projet permettra d'assurer une meilleure intégration des femmes dans le processus de développement en leur donnant une vision plus moderniste que traditionnelle de la vie et favoriser la compréhension par les élèves de l'interrelation : Education-Santé Nutrition- Vie- Familiale- environnement, pour la promotion du bien être individuel familial et collectif.

Le projet MLJ/92/P01 a démarré en Janvier 1989 et dure 7 ans. Il se repartit en deux phases :

- 1ère phase : 1989- 1991 (épuisée)
- 2è phase : 1992- 1995 (en cours)

Le coût du projet est de 734.392 \$ US dont :

- 1ère phase: 305.900 \$ US
- 2ème phase: 428.492 \$ US

Il est financé par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

1.3. Difficultés rencontrées dans l'exécution du projet :

L'exécution de certaines activités programmées a accusé du retard à cause de l'approbation de la requête de financement de la deuxième phase du projet.

Une grande difficulté financière se pose au projet compte tenue des grandes distances à parcourir pour assurer le suivi et l'évaluation (Gao est à 1.250 km de Bamako).

2.2. Résultats attendus :

Formation de 200 maîtres et de 6.000 élèves des 4^e et 5^e années du cycle fondamental en les sensibilisant à la prospection et à la restauration de l'environnement sahélier.

Le projet a démarré en Janvier 1990, et dure trois ans (Janvier 1990- Décembre 1993). Son coût s'élève à 3.500 millions CFA pour les 9 états du CILSS. Le volet Mali, se situe dans l'ordre de 271 millions de FCFA.

2.3. Difficultés rencontrées :

Elles sont d'ordre psychologique et sont intimement liées au rejet de la ruralisation de l'Éducation. Il serait souhaitable de sensibiliser les associations scolaires (AEEM par exemple) pour obtenir l'implication plus nette des élèves dans la lutte pour la protection de l'environnement.

3) Perfectionnement des maîtres de sciences naturelles et d'Economie Familiale Enseignant dans les blocs scientifiques" (Micro-projet n° 404).

Ce projet est financé par le Canada (PREFEP/ACDI). Il a démarré en Juillet 1992 et dure 2 ans. (1992-1993). Son coût total s'élève à 394.500 Dollars Canadiens.

3.1. Objectifs :

Le projet 404 vise :

- a) la formation des maîtres dans les domaines suivants :
 - la pédagogie des objectifs ;
 - les manipulations en laboratoire ;
 - les méthodes pédagogiques ;
 - l'éducation sanitaire en rapport avec l'environnement.
- b) la documentation pour les maîtres enseignant les sciences naturelles et l'économie familiale.

3.2. Résultats attendus :

- perfectionnement des maîtres enseignant les sciences naturelles et l'économie familiale ;
- documentation des blocs scientifiques.

3.3. Difficultés rencontrées :

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée dans l'exécution du projet. les blocs scientifiques de Bamako (Badaïabougou, Hamdallaye, Missira) ont été touchés par le premier

projet n° 401. Les blocs scientifiques des régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao, sont maintenus pour le projet n° 404.

4) **"Promotion de l'enseignement dans les modernes" :**

Initié par l'UNICEF en étroite collaboration avec la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental, ce projet a démarré en 1993 sa durée de vie est de 5 ans (1993-1997).

Il est financé par l'UNICEF pour un montant total de 1.656.000 \$ US.

4.1. Objectifs :

- améliorer le niveau de l'enseignement dans les Medersas ;
- renforcer l'enseignement du français dans les medersas comme 2^e langue ;
- augmenter le taux de scolarisation dans les medersas de 5% à 10% .

4.2. Résultats attendus :

- formation des conseillers pédagogiques et des maîtres des medersas capables d'enseigner en plus de l'arabe, le français comme 2^e langue ;
- fourniture de matériels pédagogiques aux 156 medersas du projet ;
- adaptation du contenu des manuels scolaires au contexte socioculturel du pays.

4.3. Difficultés rencontrées :

Elles se situent à plusieurs niveaux :

- manque de moyens logistiques pour le suivi du projet ;
- manque de matériels (machines à écrire, photocopieuse pour le traitement des documents);
- couverture médiatique inexistante sur le projet;
- difficulté d'exécution du programme dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal pour des raisons de sécurité.

5) Renforcement du Projet pilote National d'Amélioration de l'École coranique du Mali Projet UNESCO 527/RAF/10.

Financé par la République Fédérale d'Allemagne à travers l'UNESCO, ce projet d'un coût total de 40.000 \$ US, a démarré en Avril 1993 et s'étend sur 1 an et 3 mois (Avril 1993 - juin 1994).

5.1. Objectifs :

- élaborer un programme pour le 2^e niveau de l'école coranique améliorée ;
- élaborer et produire des matériels didactiques pour le 2^e niveau (manuels de lecture, d'écriture, de calcul, d'éducation sanitaire, civique et morale, guides des maîtres et de travaux pratiques) ;
- produire des matériels didactiques pour le 1^{er} niveau ;

- former les maîtres de 1er et 2^e niveau ;
- **stabiliser les classes existantes de 1er niveau et aménager les classes de 2^e niveau.**

5.2. Résultats attendus :

Amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles coraniques améliorées du Mali.

1.4.2.3. Au niveau de l'Institut Pédagogique National (IPN)

Les Projets en cours à l'IPN sont :

1) Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC - MALI) :

Le projet PASEC est financé par la CONFEMEN. Sa durée de vie est de 2 ans (1993 - 1994). Il a démarré en janvier 1993, et son coût total est de 25 Millions de F CFA.

1.1. Objectifs :

Le projet vise essentiellement trois objectifs :

- produire des analyses de haut niveau scientifique dont les résultats devront être mobilisés pour préparer la définition d'une politique éducative nationale ;
- aider le Mali dans ses négociations sectorielles avec les Bailleurs de Fonds en lui fournissant des données factuelles utiles à la justification rigoureuse de ses choix ;
- doter le pays d'une capacité d'expertise nationale qui pourra ensuite être mobilisée au bénéfice des politiques de l'éducation.

1.2. Résultats attendus :

Définition d'une politique éducative nationale.

1.3. Difficultés rencontrées :

- léger retard accusé par le secrétariat technique permanent (STP) dans la sélection du partenaire scientifique ;
- retard accusé par le Mali dans la mise en application des obligations contenues dans l'article 2 de la convention.

1.4. Suggestions et recommandations :

L'ouverture d'un compte spécifique régulièrement alimenté par la CONFEMEN, et la mise en application des obligations des Départements chargés de l'Education, permettraient d'atténuer les difficultés.

2) Programme Sahélien d'Education (PSE) de lutte contre la sécheresse et la désertification :

L'organisme de financement du programme est l'UNESCO (Bureau des Nations Unies pour la Zone Soudano Sahélienne). Le projet a démarré en Octobre 1992 et s'étend sur 3 ans . Son coût est de 2.800.000 F CFA.

2.1. Objectifs :

- valoriser dans l'enseignement scolaire les thèmes d'études relatifs à la lutte contre la sécheresse et la désertification ;
- découvrir et comprendre l'environnement sahélicn;
- maîtriser les interactions dynamiques entre espace, ressources et sociétés ;
- analyser les diverses transformations subies par l'environnement sahélicn.

2.2. Résultats attendus :

Développer chez l'élève les attitudes et aptitudes à partir d'activités pratiques qui le rendent capable de résoudre des problèmes de désertification et de protéger l'environnement.

2.3. Point d'exécution du projet :

- formation de l'équipe de formation nationale en mai 1992 à Bamako par la coordination régionale, choix des écoles expérimentales ;
- formation des maîtres expérimentateurs au niveau national en octobre 1992 ;
- réaménagement et traduction en O.P.O. des programmes de sciences naturelles, de Géographie et de lettre en tenant compte des objectifs du projet ;
- démarrage du projet dans les écoles expérimentales ;
- équipement des écoles en petits matériels.

2.4. Difficultés rencontrées :

Elles sont d'ordre financier. Il serait souhaitable de réunir les Bailleurs de Fonds autour d'une table pour résoudre le problème financier.

3) Projet d'Amélioration de la Qualité d'Éducation (P.A.Q.E.)

Ce projet est financé par des institutions des États Unis à savoir :

- 1°) La Division de l'Éducation.
- 2°) Le Bureau de Recherche et Développement.
- 3°) L'Agence pour le Développement International.

Le projet a démarré en janvier 1993 et dure 5 ans (janvier 1993 - Décembre 1997) son coût total est de 270.000 \$ US.

3.1. Objectifs :

- mettre en œuvre des stratégies axées sur les activités en salles de classe visant à améliorer la performance des élèves ;
- décrire la méthodologie de façon qu'elle oriente des actions similaires dans d'autres salles de classe ;
- diffuser les informations et les connaissances acquises à partir des différences expériences en cours ;
- établir des rapports entre les États Unis et les pays en voie de développement en matière d'éducation.

3.2. Résultats attendus :

Diminution des déperditions scolaires dans les écoles de l'Enseignement Fondamental par le biais l'amélioration de la qualité de l'enseignement dispensé.

4) Projet D'élaboration d'un Dictionnaire Visuel Africain (DVA) :

Le projet est initié par l'Organisation Canadienne pour l'Éducation et le Développement (OCED) en vue d'apporter un appui aux Instituts Pédagogiques Nationaux des pays francophones d'Afrique, notamment ceux qui sont engagés dans l'élaboration et l'édition de matériels pédagogiques.

Les contacts pris par l'OCED ont, entre autres permis d'identifier un certain nombre d'ouvrages de référence pouvant faire l'objet d'adaptation et de transfert technologique vers l'Afrique.

Le Dictionnaire Thématique Visuel (DTV) a été salué comme l'une des grandes réussites de l'industrie canadienne de l'éducation au cours de la décennie écoulée.

Consciente du potentiel du DTV dans les pays en voie de développement, l'OCED et les Éditions Québec/Amérique se sont associées afin d'adapter le dictionnaire au milieu africain. Il s'agit particulièrement d'en faire un outil d'apprentissage à l'intention des classes de niveau primaire.

Le projet a démarré en 1993 et s'étend sur 4 ans (Janvier 1993- Décembre 1995). Le coût

du projet s'élève à 2.300.000 dollars canadiens, considérés comme une subvention à l'effort de l'enseignement de base. La contribution malienne s'inscrit dans le cadre de l'offre d'un local approprié pour abriter le siège du Comité National de Recherche sur le DVA.

4.1. Objectifs :

- favoriser le développement de l'enseignement primaire en Afrique Occidentale Francophone par l'entremise d'une programmation régionale et intégrée d'édition d'un ouvrage de référence adapté ;
- développer, en concertation avec le Burkina-Faso, la Guinée, le Sénégal et le Mali, une capacité d'édition et d'utilisation d'un prototype africain de dictionnaire thématique visuel (DTV) de Jean Claude Corbeille et Aréane Archambau et publié en 1989 par les Editions Québec/Amérique. (Canada).

4.2. Etat d'avancement :

Dans l'ensemble, le projet avance bien en suivant le calendrier d'exécution qui a été élaboré. S'agissant des niveaux d'exécution, le projet a passé par une phase d'étude de faisabilité où l'évaluation du DTV s'est échelonnée sur (6) mois. Un vif intérêt a été manifesté pour l'élaboration et l'utilisation d'une version adaptée du DTV par les écoles et les enseignants de la Guinée et du Mali.

Le projet ne souffre jusqu'ici d'aucune difficulté. Les perspectives envisagées s'inscrivent dans le cadre de la finalisation du contenu, l'édition et la distribution dudit dictionnaire dans les écoles du pays.

1.4.2.4. Au niveau de la Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAELA)

Les projets en cours d'exécution sont :

1) Projet BMZ 507/RAF/10 : Promotion de matériels didactiques

1.1. Objectifs :

Le BMZ 507/RAF/10, est un projet d'appui à l'action d'alphabétisation avec la production de 34.000 brochures, la formation de formateurs et d'écrivains villageois et l'amélioration de la qualité des prestations de l'imprimerie.

1.2. Coût :

Il est estimé à 95.000 \$ US dont 65.000 \$ US ont été effectivement reçus. Il est financé par la coopération allemande en collaboration avec le BREDA.

1.3. Etat d'avancement :

Ayant démarré en 1992 pour une durée d'un an, le projet est en cours d'exécution et

prendra fin en Décembre 1993. Au stade actuel il est exécuté à 30%.

Le projet connaît cependant des difficultés de décaissement et surtout d'ordre administratif (débordement de directeur)

1.4. Perspectives :

Le financement d'une deuxième phase serait souhaitable pour consolider les acquis.

2) Projet Femmes en Milieu Rural et Environnement :

Ce projet s'intéresse aux huit (8) régions administratives du Mali.

2.1. Objectifs :

Ils visent à mettre à la disposition des femmes alphabétisées un ensemble de documents de post-alphabétisation traitant des questions d'environnement.

2.2. Coût :

D'un coût total de 8.013.329 FCFA, le projet est financé par l'UNESCO avec une subvention de la Norvège.

2.3. Etat d'avancement :

Déjà cinq (5) brochures ont été élaborées et éditées respectivement dans six langues nationales. Il reste l'étape de la vulgarisation de ces documents au niveau des centres d'alphabétisation. Le Projet a été lancé en 1991 et doit durer 18 mois.

3) Programme National de Vulgarisation (PNVA) Volet Alphabétisation :

Le PNVA, s'intéresse à 5 régions du pays qui sont : Kayes, Koulikoro, Ségou, Tombouctou et Gao.

3.1. Objectifs :

Ce projet vise à contribuer au développement du monde rural par l'alphabétisation de 4.000 hommes et femmes et l'organisation communautaire.

3.2. Coût :

Financé par la Banque Mondiale, le projet a démarré en Janvier 1993 pour une durée de 4 ans et pour un coût évalué à 500.000.000 FCFA.

4) Projet de Promotion l'Education de Base des Femmes et des Enfants hors écoles (E04).

Le projet E04 couvre les huit (8) régions administratives du Mali.

4.1. Objectifs :

Le projet vise à alphabétiser et à instruire 54.000 femmes de 45 ans et plus et 54.000 enfants hors écoles.

4.2. Coût :

Il est financé dans le cadre de la coopération Mali-UNICEF pour un montant de 2.525.250 \$ US.

4.3. Etat d'avancement :

Lancé en 1993 pour une durée de 5 ans le projet démarré avec la prospection des villages un atelier d'élaboration de programmes éducatifs. Actuellement, le E04 est exécuté financièrement à 2%

5) Projet FNUAP-Mali 89-P02 Education Familiale et Promotion Féminine par la Sensibilisation aux Problèmes de Population.

Le projet a démarré en 1990 pour une durée de 3 ans. Le coût total s'élève à 201.900 \$ US. Il a atteint sa phase de maturation et s'intéresse surtout aux régions de Koulikoro, Ségou et Mopti.

6) Projet Mali 91/015/B01/31 : Gestion améliorée de l'environnement : Femmes, Energies Nouvelles et renouvelables (volet alphabétisation).

Ce projet est financé par le PNUD. Il vise à informer et sensibiliser les femmes sur l'utilisation de ces énergies.

Le projet a démarré en 1993 pour une durée de 2 ans.

Son coût s'élève à 20.392.500 FCFA. Il s'intéresse exclusivement à la région de Koulikoro.

1.4.2.5. Au niveau de la Direction Nationale de l'Éducation Précoce et Spéciale (DNEPS)

Actuellement un seul projet est en cours d'exécution au niveau de la DNEPS.

Il s'agit :

du Projet "Education pour la Promotion la Protection et le Développement du Jeune Enfant."

Il entre dans le cadre du programme de coopération Mali/UNICEF 1993-1997. Son exécution était confiée à la Direction Nationale des Affaires Sociales. Avec la création de la DNEPS au Ministère de l'Éducation de Base, le projet a été alloué à cette nouvelle direction.

1.1. Objectifs :

Comme la mission première de l'UNICEF est d'apporter des appuis aux femmes et aux enfants pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement tant sur le plan physique, que psychologique et social, il attache une importance particulière au développement des petits enfants. Ce qui est fondamental pour leur réussite scolaire et leur croissance générale. Donc l'objectif fondamental,

est de parvenir à la prise en charge du développement physique, psychologique et social des jeunes enfants par les parents et les Communautés dans 100 villages et chef-lieux d'arrondissements des zones de la bande sahélienne.

1.2. Localisation :

Le projet couvrira 100 communautés réparties dans 7 arrondissements de la bande sahélienne situés dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, et Gao : (arrondissements de Kolongotomo, de Niono, de Diébo, de Safra, de Danghan, arrondissement central de Tombouctou, arrondissement central de Bourem). Les arrondissements font aussi l'objet du projet "Promotion de l'éducation des femmes et des enfants hors école" et du projet de "Nutrition et Sécurité alimentaire". Aussi, l'UNICEF assurera l'intégration de ces projets. Dans ces arrondissements, les villages ayant une population approximative de 100 habitants seront concernés par les projets.

1.3. Coût du projet :

L'assistance de l'UNICEF pour le projet est estimée à 1.000.000 \$ US pour la période 1993- 1997 dont 500.000 \$ US proviennent des ressources générale et 500.000 \$ US de fonds supplémentaires.

1.4. Les activités menées :

Au lieu d'étendre les jardins d'enfants qui sont institutionnalisés, l'UNICEF s'est plutôt concentré sur l'éducation des parents et encouragé l'établissement des centres d'accueil communautaire et à domicile à travers la contribution des communautaires, la sensibilisation et la mobilisation sociale.

1.5. Etat d'avancement pour le 1er semestre 1993 :

- participation d'un agent de la DNEPS à l'atelier sur l'éducation des parents à Singapour au mois de Janvier 1993 ;
- l'équipe du projet de la DNAS a effectué une prospection des villages dans les régions de Ségou et Mopti ;
- avec l'appui de la section communication de l'UNICEF, les affiches et TEE-SHIRTS portant le titre du projet ont été confectionnés, ils seront distribués aux villages qui auront de meilleurs résultats dans le projet.

CONCLUSION

A travers cette étude nous avons tenté de décrire de système éducatif dans son ensemble et de faire un diagnostic de la situation.

Force est de reconnaître que l'école malienne est confrontée à d'énormes difficultés qui entravent considérablement son développement. Difficultés qui se situent à tous les niveaux d'enseignement.

La couverture de l'Enseignement Fondamental stagne à un niveau faible alors que l'Enseignement Supérieur se caractérise par une pléthore d'étudiants, une inadéquation entre la formation et l'emploi et une

baïsse de la qualité de l'enseignement dispensé.

Quant à l'Enseignement Technique, il est très peu développé au moment même où les perspectives d'emploi à l'issue de la formation générale sont quasi-inexistantes surtout de la Fonction Publique.

Le défi donc est d'élargir l'Enseignement de Base, de revitaliser les Enseignements Professionnel Technique et Supérieur.

La mise en oeuvre de mesures conséquentes et volontaristes destinées à redresser la situation est un préalable au succès des efforts de développement économique et social du pays.

Chapitre II : PROMOTION DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI

INTRODUCTION :

La croissance de la population constitue certes un atout pour le développement économique et social, mais elle représente aussi une contrainte voire un obstacle au progrès économique et social surtout lorsque cette croissance est plus rapide que la croissance économique.

Le développement des ressources humaines passe par la mise en oeuvre de la politique nationale de population. La traduction de cette politique en actions concrètes nécessitera la mise en oeuvre de stratégies appropriées dans tous les secteurs du développement économique, social et culturel afin d'enrayer la pauvreté, élever le niveau de vie et maîtriser la croissance démographique en vue d'atteindre le développement durable.

La finalité de la politique de population est l'amélioration à long terme de la qualité des ressources humaines et de la population, gage d'une croissance économique soutenue à travers l'emploi, l'éducation, la santé, le logement, l'information et la communication, les sports, les arts et la culture, la recherche scientifique et technologique.

Dans cette deuxième partie, nous ferons :

- une analyse des problèmes liés à l'emploi ;
- ensuite nous verrons de la situation générale de l'emploi ;
- le bilan d'exécution du plan quinquennal 1987-1991 ;
- les grandes orientations du plan quadriennal 1994-1997 ;
- puis nous ferons des propositions pour la promotion de l'emploi au Mali.

I - PROBLEMATIQUE DE L'EMPLOI AU MALI.

1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Durant les vingt premières années d'indépendance, les autorités maliennes ont opté pour une économie socialiste comme stratégie de développement. Ce qui a entraîné la création des sociétés et entreprises d'Etat. Durant cette période, tous les diplômés nationaux trouvaient un emploi directement au niveau du secteur d'Etat : composé de la Fonction Publique, des sociétés et entreprises d'Etat.

Sous l'effet conjugué de la crise économique internationale et de la croissance démographique, des difficultés financières sont apparues changeant alors la tendance de la politique ci-dessus mentionnée.

Ainsi au cours des années 1980, le Mali avec l'appui du Fonds Monétaire International de la Banque Mondiale et les Bailleurs de Fonds bilatéraux, s'est engagé dans un vaste programme de restructuration de son économie. Plusieurs mesures ont été prises pour assainir l'économie nationale et stimuler les investissements privés.

A partir de 1992 le Mali a signé avec les mêmes institutions de Breton Woods un nouveau programme d'ajustement structurel renforcé en vue de redresser davantage l'économie. Les programmes ont été pour la plupart caractérisés par :

- une diminution de l'effectif du personnel du secteur étatique par l'application des vagues de compression des travailleurs des sociétés à liquider ou à restructurer ;
- une limitation des embauches par l'Etat avec l'instauration du concours d'entrée dans la Fonction Publique.

Cette situation a conduit à l'apparition sur le marché de l'emploi de nouveaux groupes cibles à savoir :

Les jeunes diplômés, les partants volontaires à la retraite et les travailleurs compressés qu'il faut nécessairement insérés dans le tissu économique. La problématique de l'emploi au Mali doit donc prendre en compte à la fois l'insertion économique de ces groupes cibles et la résolution des questions de sous-emploi, l'adéquation formation-emploi à travers une dynamisation du secteur privé sur lequel tous les espoirs sont portés.

Face à cette situation, des projets d'appui à la création des PME/PMI ont vu le jour avec l'appui des partenaires au développement : projet FED, projet PNUD/BIT, projet PAPME Canada.

Parallèlement à ces actions, le Gouvernement a mis en place un Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi (FARE) destiné à la prise en charge des garanties des projets ou d'apports personnels émanant des projets retenus bancables par une institution de crédits. De même, une Cellule d'appui à l'Insertion des jeunes diplômés fut créée auprès de l'ONMOE pour suivre et coordonner toutes les actions de l'Etat et des partenaires au développement en direction des jeunes diplômés en vue de leur insertion professionnelle.

La faiblesse des données statistiques sur la formation et l'emploi, sur les créances porteurs d'emploi et sur les secteurs d'avenir handicape sérieusement l'élaboration d'une politique cohérente d'emploi au Mali.

1.2. PROBLEMES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DANS SA RELATION AVEC L'EMPLOI

Actuellement le Mali traverse une situation difficile dans le domaine de l'emploi. Le flux des jeunes diplômés issus du système éducatif (environ 3.000 par an), dépasse largement la capacité de l'économie à générer des emplois nouveaux. Sur le plan Démographique, la population en âge actif (15-64 ans) qui était de 3,8 millions en 1987 passera à 5,8 millions en l'an 2000 et dépassera 12 millions en l'an 2020 si les tendances démographiques actuelles se maintiennent. Les difficultés que connaît actuellement le pays dans le domaine de l'emploi se trouveront ainsi aggravées par l'arrivée sur le marché de l'emploi, des jeunes qui entreront dans le groupe d'âges actifs d'ici les 15 prochaines années. La plupart de ces jeunes se verront obligés de s'investir dans le secteur informel dont la capacité de génération d'emploi se trouvera rapidement dépassé du fait de la situation économique générale.

Toute solution au problème d'emploi doit donc s'inscrire dans un cadre cohérent prenant en compte aussi bien la mise en valeur des potentialités économiques du pays que sa dynamique démographique dont les effets sur la main-d'œuvre perturberont longtemps encore le fonctionnement du marché de l'emploi.

1.3. PROBLEMES MAJEURS DE LA FORMATION ACTUELLE DANS SA RELATION AVEC L'EMPLOI

1.3.1. Caractère non pratique de la formation.

Dans l'ensemble, l'enseignement n'a pas été débarrassé de son caractère essentiellement livresque et théorique en partie hérité du système Français dont est issu le système malien.

Il existe une forte tradition d'apparence et de positivisme (c'est-à-dire une répétition mécanique de phrases, de formules par un élève sans comprendre leur sens) plutôt que des connaissances réelles, pratiques. Ce fait justifie en partie la méfiance systématique des employeurs surtout dans le secteur privé vis-à-vis des "jeunes diplômés" auxquels on préfère des personnes ayant un certain nombre d'années d'expérience. Pourtant un nouveau diplômé ne devrait pas nécessairement être un inexpérimenté.

Même les écoles professionnelles au niveau supérieur sont concernées par le problème de l'insuffisance de formation pratique. Au cours de leur formation, les élèves et étudiants n'ont pas de rapports systématiques et suffisants avec le milieu du travail.

Dans certains pays industrialisés, en dehors de ce que prévoit l'institution de formation pour assurer un contenu pratique, les élèves et étudiants travaillent souvent dans leur domaine de spécialisation ou non. Au Mali, une telle pratique n'existe presque pas.

En l'absence des possibilités au niveau individuel pour les élèves et étudiants c'est dans le cadre de leur formation que ceux-ci peuvent acquérir des compétences pratiques. Mais ces possibilités n'existent pas ou sont insuffisantes. Même dans les établissements les effectifs actuels trop élèves par rapport aux capacités d'accueil limitent la formation pratique.

C'est le cas à l'ECICA ou au CFP par exemple où le nombre d'élèves prévus par poste de travail a en fait doublé et même triplé dans certains cas.

1.3.2. Rigidité des filières de formation.

Le programme des différentes filières dans les écoles professionnelles montre qu'il y a un souci d'ouverture sur les autres disciplines ou filières. Mais les cours en dehors de ceux de la filière sont souvent conçus ou perçus comme un moyen pour avoir une bonne culture générale ou comme une nécessité pour mieux comprendre les matières de la spécialisation ou encore comme une exigence demandée pour la filière. Il n'existe pas de filière secondaire permettant à celui qui cherche un emploi d'être muni de compétences acquises dans le cadre d'une autre filière.

1.3.3. Insuffisance de passerelles entre des filières et les niveaux.

En partie à cause de la spécialisation à outrance, les élèves ou étudiants qui sont orientés

dans une filière précise sont en général condamnés à y réussir jusqu'à l'obtention du diplôme final ou alors ils sont exclus et classés comme "déchets". Il n'existe pas de réelles passerelles dont pourraient bénéficier systématiquement ceux qui, sans être forcément inaptes, n'ont pas de résultats satisfaisants pour pouvoir continuer dans la filière où ils ont été orientés.

Par exemple un étudiant de 4^e année de Médecine ou en 3^e année à l'ENI, ou l'IPR qui se fait renvoyer pour n'avoir pas obtenu la moyenne requise, ne peut-il pas terminer ses études dans un autre programme ? La réorientation n'est pas systématiquement envisagée pour les élèves ou étudiants engagés dans une filière donnée. Il s'ensuit un gaspillage de ressources humaines et matérielles à travers les redoublements, les exclusions, les abandons.

1.3.3. Insuffisance de passerelles entre des filières et les niveaux

Dans beaucoup de sociétés même dans les pays industrialisés, les habiletés de l'entrepreneur ne sont pas acquises à travers l'école. Il y a des caractéristiques propres à certains milieux où que l'on acquiert sur le tas.

Cependant dans le cadre d'un changement fondamental d'une économie étatique à une économie libérale, il s'avère nécessaire de repenser le système d'éducation ou le contenu de la formation qui a été conçu pour former les employés du secteur public.

En effet, il n'existe pas encore une préparation effective des élèves et étudiants pour qu'ils soient productifs dans le nouveau contexte en étant créateurs d'emplois, au moins auto employés.

Par exemple, un ingénieur agronome ou un médecin qui peut être compétent en tant que fonctionnaire ou employé d'une société, ne peut pas nécessairement réussir comme entrepreneur. En effet, le programme de formation du médecin ou de l'ingénieur ne contient pas de cours sur l'entrepreneurship, la gestion du personnel, des fonds et du matériel.

Des initiatives ont été prises pour combler ces lacunes en formant des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de programme d'assistance à l'installation des jeunes. Mais au niveau individuel les insuffisances existent et risquent de compromettre bien des initiatives.

II SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI

Le dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat du Mali, réalisé en Avril 1987 a donné comme effectif de la population 7.698.348 personnes dont 3.437.533 actifs soit 44,7% de l'effectif global.

En effet était considérée comme active, une personne soit en activité, soit ne travaillant pas mais à la recherche effective d'un emploi rémunéré ou rémunérateur.

Parmi cette population active, 1.522.674 étaient âgés de moins de 25 ans soit 44,3% et 229.835 de plus de 60 ans soit 6,7%, ce qui prouve la trop grande jeunesse de la population et en particulier de la population active.

La population active occupée représentait un effectif de 3.409.271 personnes dont les 82,2% travaillent dans le milieu rural dénotant ainsi la forte représentativité du secteur primaire, tandis que le reste soit 17,8% se répartissait entre le secteur secondaire (0,74%), le tertiaire (9,60), l'artisanat (3,4%), la construction (0,4%) et les actifs à secteur mal défini (2,3%).

En analysant la population active occupée suivant le statut dans l'emploi, les données du recensement ont permis de constater que les aides familiaux (1.979.932 soit 59%) et les indépendants (1.211.046 soit 35%) sont les plus dominants parmi les actifs. Ceci traduit la primauté des secteurs primaire, informel et l'artisanat. Les salariés (160.310 ; soit 5%) constituent encore une minorité le secteur et la situation dans l'activité principale.

Tableau XVIII : Répartition de la population active suivant le secteur et la situation dans l'activité principale

Situation Secteur	Patron	Salairé	Indépend	Aid-famil	Apprenti	Autres	N-D	ensemble
Primaire	2.849	15.492	975.154	1.802.801	590	2.981	6.855	2.802.722
Secondaire	76	4.253	1.726	1.284	531	98	39	8.007
Tertiaire	2.454	107.898	126.950	66.248	8.365	11.214	961	324.090
Artisanat	863	2.965	82.059	91.822	4.160	699	349	182.917
Construct ^o	296	3.254	7.591	988	677	213	46	13.065
N-D	725	26.454	21.566	16.789	3.927	1.280	7.729	78.470
Ensemble	7.263	160.316	1.211.046	1.979.932	18.250	16.485	15.979	3.409.271

Source : DNSI - Résultat du Rec. Gén. de la population et de l'habitat d'Avril 1987.

En procédant à l'analyse de l'activité économique suivant le sexe, il ressort que 62,39% de la population active sont des hommes et 37,61% des femmes.

Cette même analyse à travers les régions, réalisée au niveau de tous les secteurs d'activité montre la prédominance de l'activité masculine sauf pour deux (2) secteurs traditionnellement dominés par les femmes à savoir "l'Artisanat" avec 69,30% et le "commerce" 58,04% des actifs.

L'analyse sectorielle de l'activité montre la prédominance du secteur primaire au niveau de toutes les régions (à plus de 80%) sauf dans le District de Bamako où le secteur tertiaire est le plus dominant avec 68,17% suivi de l'artisanat 8,06%.

Cette situation traduit bien la vocation agro-pastorale de l'activité économique au Mali qui continue à désiner la quasi totalité de la main-d'œuvre.

L'emploi urbain est très mal défini au Mali à cause de l'absence de

données pertinentes. Toutefois, à partir des données du recensement d'Avril 1987, il est possible de tirer quelques conclusions générales avant d'aborder la situation réelle du marché du travail.

En effet, si nous appliquons aux résultats de 1987, la structure de l'emploi urbain de 1976, nous trouvons comme population active un effectif de 398.873 individus dont 350.391 hommes et 48.482 femmes soit 12,2%. La répartition de cette population active occupée donne pour le statut dans l'emploi, la situation suivante :(1)

- * 184.006 indépendants (46,5%) ;
- * 107.891 salariés (27,0%) ;
- * 69.478 aides familiaux (17,4%) ;
- * 11.482 apprentis (2,9%) ;
- * 26.016 non déclarés (5,6%).

Parmi cette sous population active urbaine, le District de Bamako représente à lui seul 43% soit 171.405 actifs. Le niveau élevé de cette population peut trouver une explication dans la position stratégique de capitale qu'est le District de Bamako qui attire plus de main-d'œuvre.

Pour mieux suivre l'emploi dans le District de Bamako, nous allons nous intéresser aux données fournies par l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi, structure nationale chargée de la gestion publique du marché du travail.

Tableau XIX : Evolution du marché du travail du District de Bamako.

Dési- gation	1988		1989		1990		1991		Total	
	Ens	Bko								
DEE	13.874	6.952	13.821	5.230	13.562	5.385	12.506	6.083	53.763	23.650
OEE	11.187	340	1.363	402	1.577	650	1.007	245	5.134	1.637
DP	1.180	338	1.317	402	1.571	650	1.007	245	5.075	1.635
DNS	12.694	6.614	12.504	4.828	11.991	4.735	11.499	5.838	48.688	22.015
ONS	7	2	46	-	6	-	-	-	59	2

Source : ONMOE - Bulletin trimestriel des statistiques du marché du District.

- DEE = Demande d'Emploi Enregistrée ;
- OEE = Offre Emploi Enregistrée ;
- DP = Demande Placée ;
- DNS = Demande Non Satisfait ;
- ONS = Offre Non Satisfait.

Les statistiques regroupées dans le tableau VIII montrent l'existence entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi, d'une forte distorsion de l'ordre de dix (10) demandeurs d'emploi contre une offre d'emploi.

Ce déséquilibre se traduit chaque année par un solde considérable de demandeurs non satisfaits qui avoisine les 90%, traduisant la persistance d'une forte pression sur le marché du travail.

Chaque année le District de Bamako réceptionne presque plus de la moitié des demandeurs enregistrés dans les différents bureaux de placement. Cette situation s'explique par sa position stratégique de capitale du pays qui se caractérise par l'abondance d'unités de production et des potentialités d'exercice d'activités secondaires.

Parmi les demandeurs d'emploi enregistrés à Bamako, les jeunes diplômés occupent une forte proportion de l'ordre de 40%.

En effet, cette situation a été confirmée par le recensement des jeunes diplômés qui se sont déclarés sans emploi, 5.013 résidaient dans le District de Bamako soit 43%. Elle résulte de la concentration à Bamako de toutes les structures d'appui aux jeunes diplômés.

Le solde relativement insignifiant d'offres d'emploi non satisfaites s'explique par l'existence d'une inadéquation entre la demande et l'emploi et porte très généralement sur des secteurs très pointus tels que l'informatique, l'électronique où des postes d'encadrement du secteur du bâtiment et travaux publics, critères auxquels il faudra ajouter la détention d'une certaine expérience professionnelle.

Par ailleurs, l'enquête emploi dans le District de Bamako réalisée par l'Office de la Main d'Oeuvre en 1988 a permis de cerner la situation du marché de travail à travers les questions posées directement aux personnes âgées de 10 ans et plus.

D'une manière générale, les individus ayant une activité dans le secteur informel sont jeunes et moins instruits que ceux du secteur moderne.

En effet, dans le secteur informel du District de Bamako, 36,8% ont moins de 25 ans alors que pour le secteur moderne, cette tranche ne représente que 19,1%.

Pour le District de Bamako l'enquête emploi de 1988 a donné un taux de chômage de l'ordre de 16% dont 14,7% pour les hommes et 21,6% pour les femmes.

Ce chômage touche en grande majorité les jeunes pour lesquels le taux peut avoisiner les 30%.

Les chômeurs à la recherche d'un premier emploi demeurent les plus nombreux avec presque 66% de l'ensemble. Cette catégorie de chômeurs est essentiellement composée de jeunes car 85% ont moins de 25 ans. Par contre les chômeurs ayant déjà travaillé sont pour la plupart des adultes.

En analysant le niveau d'instruction des chômeurs il se dégage que les chômeurs à la recherche d'un premier emploi sont en grande majorité instruits traduisant aussi la forte présence de jeunes diplômés sans-emploi sur le marché du travail.

(1) Enquête du Secteur Informel au Mali de 1989 "Analyse de l'Emploi et du Chômage : Octobre 1993, page 7.

III PROMOTION DE L'EMPLOI A PARTIR DE LA CROISSANCE D'ACTIVITES SAINES ET DURABLES (BILAN D'EXECUTION DU PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1987-1991 AU 31 DECEMBRE 1991)

3.1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Avec la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS), le Gouvernement a mis en place une stratégie de création d'emplois dans le secteur privé pour pallier les coûts sociaux des licenciements du secteur public et l'arrêt du recrutement à la Fonction Publique. En effet, environ 6.300 travailleurs ont été licenciés entre 1985 et 1989 auxquels s'ajoutent près de 12.000 jeunes diplômés sans emplois.

A cet égard la relance et la promotion du secteur privé dans le cadre de la politique d'ajustement structurel du Gouvernement doivent permettre de générer des emplois pour les jeunes diplômés, les agents licenciés du secteur public et les promoteurs/entrepreneurs privés. Cette relance sera facilitée par la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures destinées à stimuler la création de PME/PMI.

Pour promouvoir le développement de l'emploi et encourager l'initiative privée dans la création de PME/PMI le Gouvernement a bénéficié d'une aide importante de la part de différents Bailleurs de Fonds :

- le FED qui a déjà engagé 13,1 millions d'ECU sur la période 1987-1991, poursuit son programme par une nouvelle contribution de 13 millions d'ECU jusqu'en fin 1994 ;
- l'USAID dont la participation est de 21 millions \$ US ;
- les Fonds Arabes qui vont mettre en oeuvre 10 millions \$ US ;
- la Banque Mondiale mettra en place un programme de développement du secteur privé qui mobilisera 35 millions \$ US ;
- le PNUD/ONUDI avec une participation de 1988 à 1991 de 1.687.000 \$ US ;
- le PNUD/BIT dans un projet d'assistance à l'emploi des jeunes diplômés et un projet de promotion de l'emploi par la création de PMI-PME sur une ligne de crédit de 1 million de \$ US de la Banque Mondiale ;
- la Coopération Canadienne avec une participation de 10 millions de dollars canadiens, dont 5 millions sur une ligne de crédit ;
- d'autres aides bilatérales de la France de l'Allemagne Fédérale, du Canada, de la Suisse et de la Norvège qui sont engagés dans les actions ponctuelles et limitées d'aide à l'entreprise sous forme d'assistance technique.

A l'issue de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds sur l'emploi tenue en Février 1990,

ces derniers se sont engagés auprès du Gouvernement à initier 250 projets de création d'emplois pour une enveloppe d'environ 50 milliards de F CFA.

3.2. REALISATIONS.

Parmi les Résultats obtenus durant la période concernée on peut citer entre autres :

3.2.1. Le projet FED.

- * 2.947 dossiers ouverts et traités;
- * 498 projets financés (création, réorganisation diversification);
- * 2.791 millions de F CFA d'investissement réalisés dont 15% d'apports personnels (436,5 millions);
- * 1.827 emplois créés.

Les investissements se répartissent comme suit :

- Agro-pastoral : 28% des crédits octroyés ;
- Industrie : 11% des crédits octroyés ;
- Artisanat : 4% des crédits octroyés ;
- Autres services: 57% des crédits octroyés ;

Les projets financés concernent diverses catégories sociales réparties comme suit :

- jeunes diplômés : 263 projets soit 53% du total ;
- partants volontaires : 25 projets soit 5% du total;
- fonctionnaires compressés : 17 projets soit 3% du total ;
- autres catégories : 193 projets soit 39% du total ;

Ces interventions vont de la microréalisation jusqu'à l'établissement industriel et sont concentrés dans le secteur agricole et le sous-secteur agro-industriel (laiteries, mielleries, aliment bétail, réparation de matériel agricole, conditionnement de fruits et légumes, etc.).

3.2.2. Le projet PNUD-ONUFI :

Il a joué un rôle important dans l'exécution du projet FED, puisque son appui technologique concerne 65% des investissements totaux réalisés, 48% des emplois créés et 45% du total des entreprises créées.

Les résultats obtenus :

- nombre de dossiers ouverts : 527 ;
- nombre de dossiers étudiés : 522 ;
- nombre de projets réalisés : 227 ;
- montant des investissements réalisés: 1812 millions CFA;
- nombre d'emplois créés : 883

Le taux moyen de remboursement de la ligne de crédit FED est actuellement de 86% ce qui montre que la plupart des entreprises sont viables.

3.2.3. Le programme d'appui aux PMI/PME Canada

- * 129 dossiers étudiés ;
- * 9 projets financés.

3.2.4. Le fonds de réinsertion (carrefour de reconversion :CARREC)

2.214 Compressés des sociétés et entreprises d'Etat ont été réintégrés à la date de fin Novembre 1990 dans la vie productive par la création de 2.786 emplois directs pour 1488 projets sur un investissement total de 1.908,5 millions de F CFA

3.2.5. Le programme de développement du secteur non structuré

Initié par l'ONMOE et le BIT en collaboration avec les artisans, il a contribué à la mise en place effective de dix (10) Associations artisanes, dont 5 à Bamako et les 5 autres à Ségou, Kolokani, Bandiagara, Tombouctou, et Niafunké.

3.2.6. l'Union Nationale de Travailleurs du Mali (UNTM)

plusieurs coopératives ont été créées dont :

- la coopérative agro-nord de Gossi avec 90 emplois permanents pour un investissement de 185 millions de F CFA.
- la coopérative des travailleurs de Diré pour un investissement de 10 millions de F CFA.
- le projet d'appui à l'Union Nationale des Coopératives des maraîchers et planteurs du Mali pour un investissement de 700 millions de F CFA. Ce projet a permis d'employer 30 jeunes diplômés comme coopérateurs dans les 3 centres pilotes de Koutiala, Sikasso et Ségou.

3.2.7. Le IV^e Point Education

Dans le cadre du projet de consolidation du secteur de l'éducation, il existe une ligne de crédit destinée aux jeunes diplômés.

Lors de la mission de supervision de la Banque Mondiale en octobre 1993, une réunion avec la Caisse Autonome d'Amortissement, la BANK OF AFRICA, la Cellule PNUD/BIT de crédit aux jeunes diplômés et le Bureau des Projets Education, a permis de faire le point sur le fonctionnement de la ligne de crédit. La BANK OF AFRICA a établi une situation à la date du 6 octobre 1993, s'analysant comme suit :(1)

- nombre de crédits engagés : 474 millions de FCFA
- nombre de prêts engagés : 182
- montants des prêts débloqués : 343 millions de FCFA
- nombre de prêts en place : 78
- emplois créés : 398

IV PROPOSITIONS DES GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL 1994-1997

La création d'emploi pour une population d'âge actif qui augmente rapidement est un objectif primordial pour le Gouvernement. A cet égard, une attention particulière sera accordée à l'emploi des jeunes diplômés en direction desquels seront poursuivies et renforcées les actions déjà initiées dans le cadre des projets AGETIPE, FED/PMI-PME, PNUD/ BIT d'appui aux PME et de projet canadien d'appui aux PME.

Des actions spécifiques seront également menées pour créer des emplois en faveur des jeunes en milieu rural et des jeunes non alphabétisés en milieu urbain. Dans ce sens, la stratégie envisagée consiste à développer de main-d'œuvre, notamment dans le secteur des bâtiments et travaux publics et dans le secteur rural.

La promotion de l'emploi dans le secteur privé comme principal pourvoyeur d'emploi et la relance économique résulteront principalement de l'assainissement des structures économiques et de la relance de l'investissement.

Par conséquent, les efforts doivent être poursuivis avec la participation, la coordination et le soutien de tous les secteurs de développement.

En matière d'investissement l'accent doit être porté sur la mise en oeuvre rapide des lignes de crédit et de financement déjà acquises à savoir : la BAD, la Banque Mondiale, l'USAID, la RFA, le Fonds de l'OPEP, et la BID.

V PROPOSITIONS D'ACTIONS : RELATION ENTRE LA FORMATION ET L'EMPLOI

La problématique entre l'emploi et la formation doit aboutir à des propositions concrètes pour une meilleure adéquation entre les deux au moment où l'école est accusée de la prolifération des jeunes diplômés sans emploi. Ces propositions sont :

- création des Centres de Formation Techniques et Professionnels Moyens (genre CFP, ECICA) ;
- recrutements alternés plutôt que la suppression des filières des écoles pour lesquelles les sortants ont des difficultés de placement ;
- création d'une filière sur l'éducation des adultes pour assurer un encadrement et une organisation plus efficace des programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- spécialisation multiple et souple dans les grandes écoles professionnelles ;
- révision de l'ensemble des curricula en vue d'une adaptation aux objectifs de l'économie et pour rendre la formation plus pratique ;

5.1. CREATION DES CENTRES DE FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNEL MOYENS

Quelle que soit la situation apparente actuelle de l'offre d'emploi, il s'avère nécessaire de créer des établissements techniques professionnels de niveaux moyens du genre CFP, ECICA. Ils répondent à des besoins de formation pour le milieu urbain.

Il est vrai qu'il existe des projets dans ce sens mais il faut rappeler la nécessité de tels centres et aussi souligner la spécificité qui consiste à créer un établissement pour les deux niveaux (CFP, ECICA) pour chaque Région.

En créant une institution unique pour les deux niveaux, on peut satisfaire les besoins réels en réalisant une économie d'échelle par l'utilisation commune du personnel, des locaux et du matériel, en général coûteux. En outre on peut mieux coordonner les programmes et les filières aux deux niveaux de formation afin d'éviter la saturation du marché ou une concurrence négative voulue ou involontaire qui consiste à créer par exemple à l'ECICA une filière où justement les sortants du CFP semblent rencontrer moins de difficultés pour trouver un emploi.

Les programmes au niveau de l'ECICA servirait à accueillir les élèves qui autrement seraient orientés dans les écoles supérieures d'études longues, mais qui ne peuvent pas avoir le rendement académique pour terminer le cycle long. On pourrait ainsi réduire le gaspillage dû aux taux de déperdition élevés dans le supérieur, et permettre d'avoir des ratios convenables d'étudiants/enseignants et étudiants/postes de travail pour les travaux pratiques.

Pour anticiper les problèmes de placement des sortants, il est nécessaire de procéder à une étude approfondie des besoins réels du marché, en faisant un inventaire, régulièrement actualisé, des emplois et métiers possibles du milieu, afin de créer et d'ajuster des filières pertinentes.

5.2. RECRUTEMENTS ALTERNES POUR LES FILIERES SATURÉS DES ECOLES PROFESSIONNELLES.

Un des problèmes persistants que l'on rencontre dans la planification des ressources humaines à long terme, est la succession de périodes de pénuries et de saturations.

En effet, on ne planifie la création de nouvelles filières sur la base de besoins réels du moment sans prendre en considération ou sans pouvoir contrôler tous les facteurs de la non utilisation optimale de la main-d'œuvre planifiée : changement des besoins du marché, lenteur de la formation etc. Mais en ne considérant pas la satisfaction des besoins perçus on peut assister à de longues périodes de pénuries.

Pour préserver un certain équilibre, il est nécessaire de ne pas supprimer des filières apparemment saturées. Mais pour éviter une sous-utilisation des "produits" due à la saturation effective du moment, il est nécessaire de ne pas recruter de nouveaux étudiants régulièrement chaque année, mais tous les deux ou trois ans ce qui permet l'absorption des anciens sortants avant que de nouveaux sortants ne viennent sur le marché du travail, soit en quête d'un emploi salarié, soit pour créer des emplois individuels ou collectifs.

Une étude technique systématique avec les responsables des établissements s'avère nécessaire pour déterminer les filières qui peuvent être préservées grâce aux recrutements

alternés.

5.3. FILIERES POUR EDUCATION DES ADULTES

Tandis que l'on veut développer les programmes d'alphabétisation fonctionnelle, il est frappant de constater l'absence d'une structure de formation appropriée, même au niveau de ceux qui conçoivent et coordonnent le programme.

Etant donné le taux de scolarisation bas, l'alphabétisation de masse ne peut se faire sans l'alphabétisation des jeunes et des adultes non scolarisés ou qui quittent l'école avant d'avoir acquis des aptitudes à lire et à écrire.

Une étude précise en collaboration avec la DNAFLA, permettra de définir un programme de formation adapté aux besoins réels dans le domaine.

5.4. SPECIALISATION SOUPLE ET MULTIPLE

- pour permettre aux sortants de ne pas se sentir désarmés lorsqu'ils ne peuvent pas trouver un emploi dans une seule discipline,
- pour que les employeurs n'aient de réticences justifiées concernant l'emploi de sortants à des fonctions pour lesquelles ils n'ont pas été préparés,

Il est proposé que la formation dans les grandes écoles continue à spécialiser les étudiants mais qu'ils y ait trois volets de spécialisation sous la forme suivante :

- a) une concentration dominante ;
- b) une concentration secondaire ;
- c) une concentration d'initiation .

Comme exemple de spécialisation on peut citer :

- 1) concentration dominante : Histoire-Géographie ;
- 2) concentration secondaire : Anglais ;
- 3) concentration d'initiation : Secrétariat.

La concentration dominante est le domaine où l'étudiant a reçu la majeure partie de sa formation, où il est véritablement spécialiste. Il peut avoir des bases assez solides dans la concentration secondaire pour pouvoir exercer un métier qui nécessite des connaissances assez poussées dans le domaine.

La troisième concentration permet d'avoir des connaissances d'appoint.

Une personne ayant un tel profil a sans doute plus de chances de trouver un emploi que celle qui se présenterait sur le marché du travail munie de sa seule spécialisation en Histoire et Géographie. On peut facilement envisager des cas où une telle personne aurait au moins autant

de classes qu'un secrétaire bilingue.

En faisant l'inventaire des besoins réels de la société, on arrive à découvrir toute une série de domaines de spécialisation

Comme deuxième exemple, on peut citer :

- 1) concentration dominante : Mathématique ;
- 2) concentration secondaire : Physique - Chimie ;
- 3) concentration d'initiation : Biologie.

Ce professeur spécialiste en mathématique, peut également dispenser des cours dans plusieurs établissements de niveaux différents.

- Mathématique : dans les séries scientifiques des lycées et dans les établissements d'enseignement technique ;
- Physique - Chimie : dans les séries littéraires des lycées ;
- Biologie : au niveau du second cycle de l'Enseignement Fondamental.

Comme troisième exemple, on peut citer :

- 1) concentration dominante : Construction Civile ;
- 2) concentration secondaire : Mécanique Générale ;
- 3) concentration d'initiation : Topographie.

Ainsi, cet ingénieur à sa sortie, est non seulement spécialiste en génie civil, mais aussi il possède la compétence nécessaire en mécanique générale pour être employé dans une usine tout comme il peut être un agent de la cartographie ayant autant de chance qu'une personne spécialiste d'Histoire et de Géographie.

Une étroite collaboration entre différentes filières, différents départements d'études et différentes écoles est indispensable pour réaliser cette formation souple.

5.5. ENRICHISSEMENT ET ADAPTATION DES CURRICULA

Pour que l'éducation formelle apporte sa contribution dans la socialisation et la formation technique de la population appelée à travailler dans une économie libérale privilégiant "l'entrepreneurship", il est nécessaire de réviser les curricula.

La formation à tous les niveaux où l'on prépare des personnes à entrer dans la vie active, doit contenir des cours, au moins au niveau d'initiation, dans le domaine de la gestion du personnel, des biens, des fonds.

On cite la défaillance dans la gestion comme un des facteurs importants expliquant la faillite des grandes entreprises. Cet handicap est aussi à la base d'échec d'entreprises plus modestes.

Le fonctionnaire en général ou l'employé d'une grande entreprise n'apportent que sa compétence spécifique qui constitue un des inputs dans le processus de production. Le travailleur indépendant par contre doit fournir non seulement tous les inputs de sa production, mais il doit aussi se charger de l'écoulement des outputs de sa production.

En donnant des informations pertinentes à travers la formation on ne garantit pas le succès total, mais on peut contribuer à réduire les risques d'échec.

VI PROPOSITIONS DE PROGRAMMES

6.1. EMPLOI EDUCATION

Le programme Emploi-Formation est basé sur la formule de la création des écoles de base qui sont des écoles créées sur l'initiative d'une communauté ou d'une collectivité quelconque, d'un jeune diplômé enseignant ou travailleur déflaté du secteur de l'enseignement.

Un programme ambitieux et réaliste basé sur les principes bien définis pourrait augmenter le taux de scolarisation.

6.1.1. Objectifs du programme

- favoriser le regroupement des sortants des structures de formation (Institut Pédagogique d'Enseignement Général, Ecole Normale Supérieure) sans emploi en associations éducatives ;
- création d'auto emploi pour les jeunes sortants;
- élévation sensible du taux de scolarisation ;
- transfert des coûts éducatifs à la charge des parents d'élèves ou des chefs de famille ;

6.1.2. Justification du programme :

Compte tenu des charges des Départements chargés de l'éducation entre autres :

- la masse salariale du personnel enseignant ;
- la construction de nouvelles écoles et l'entretien des anciennes ;
- l'équipement scolaire etc.

Le Gouvernement était obligé de limiter les intégrations dans la Fonction Publique (plus de recrutement d'enseignants), mais aussi de freiner le programme de construction d'écoles. A cette situation de blocage, on assiste à une forte fécondité, donc un besoin en formation, avec une

augmentation considérable du nombre d'enfants d'âge scolarisable. Sur ce plan les écoles de base peuvent jouer un rôle extrêmement important dans la mesure où leur création permet de :

- **créer de nouveaux emplois ;**
- **d'impliquer les population dans la gestion de leurs ressources humaines ;**
- **résoudre progressivement le problème de sous scolarisation dans les zones où le problème se pose avec acuité.**

6.1.3. Dispositions à prendre pour la réalisation du programme :

Pour réaliser ce programme, il faudra :

- **Une volonté réelle des décideurs ;**
- **favoriser les conditions d'installation des jeunes qui désirent le besoin de s'investir dans ce domaine ;**
- **identifier avec précision les groupes cibles : villages ou quartier désireux d'implanter une école de base ;**
- **adopter le principe de la responsabilisation des différents partenaires impliqués dans le programme ;**
- **sensibiliser tous les partenaires impliqués dans la gestion du programme.**

6.1.4. Impact du programme :

La réalisation de ce programme permettra :

- **une scolarisation massive des enfants en âge d'aller à l'école (en ville et en campagne) ;**
- **une réduction des disparités éducatives entra régionales, et interrégionales ;**
- **une adéquation entre la formation et l'emploi ;**
- **une large responsabilisation des parents d'élèves**
- **une diminution des charges de l'Etat pour la formation des enfants ;**
- **la création graduelle de nouveaux emplois ;**
- **l'initiation à la création d'entreprises etc.**

6.1.5. les Sources de financement :

Elles sont nombreuses, mais les structures suivantes sont les plus concernées :

- participation de l'Etat pour la formation continue des maîtres ;
- aide bilatérale et multilatérale pour leurs appuis pédagogiques et logistiques
- Participation des populations à la rémunération des enseignants ;
- participation des populations à la construction de locaux et leur équipement.

6.1.7. Coût du programme :

L'analyse du tableau I a montré que le nombre total de besoin en salles de classe est évalué à 33.013 classes et le recrutement du même nombre de maîtres sachant que le ratio maître/classe au premier cycle est égal à 1.

La réalisation du programme permettra la création de 33013 emplois et la scolarisation de 2.644.042 élèves en l'an 2020 permettant d'atteindre 90% du taux de scolarisation.

Le recrutement des maîtres nécessite la mobilisation de ressources financières importantes destinées aux dépenses de salaire du personnel. Selon une estimation de la Banque Mondiale en 1993, le salaire moyen d'un enseignant du premier cycle est de 40.000 FCFA par mois.

Compte tenue des réalités économique du pays à l'heure actuelle, nous ferons l'hypothèse que la masse salariale augmentera de :

- * 10 % en 1994
- * 30 % en 2000
- * 40 % en 2010
- * 50 % en 2020

Tableau XX : Estimation de la masse salariale du personnel enseignant (en FCFA)

Années (1)	Nbre de maître (2)	Durée ds l'activité (3)	Année/maître* (4) (2x3)	Salaire annuel (5)	Salaire durant l'activité (6) (4x5)
1991	-	-	-	480.000	-
1994	263	26 ans	6.838	528.000	3.610.464.000
2000	6.162	20 ans	123.240	686.000	84.591.936.000
2005	4.350	15 ans	65.250	686.000	44.787.600.000
2010	5.986	10 ans	59.860	960.000	57.523.065.600
2015	7.853	5 ans	39.265	960.000	37.732.094.400
2020	8.399	-	-	-	-
Total	33.013	-	-	-	228.245.168.000

* l'Année/Maître est le nombre total d'années utilisées par les maîtres durant la période 1994 - 2020.

6.2. PROGRAMME D'ACTU A LA FORMATION DES ENTREPRENEURS

Les années 1985-1990 marquent l'adoption au Mali d'une politique de dynamisation socio économique consécutive à la mise en œuvre d'une Politique d'Ajustement Structurel (PAS) : politique préconisée par les Organisations Internationales d'aide au développement et agréée par le Gouvernement malien.

La Politique d'Ajustement Structurel a eu pour effet;

- la liquidation totale de certaines Sociétés et Entreprises d'Etat et la compression de personnels dans d'autres ;
- l'incitation des fonctionnaires au programme de Départ Volontaire ;
- l'organisation du concours d'entrée dans la Fonction Publique pour les conventionnaires ;
- le concours d'entrée à la Fonction Publique pour les jeunes diplômés.

6.2.1. Objectifs du Programme :

- la formation des promoteurs à l'esprit d'entreprise
- la capacité pour les entrepreneurs à gérer eux-mêmes leurs ressources ;
- la reconversion des mentalités ;
- la possibilité pour les opérateurs de créer des unités économiques performantes.

Le programme de formation repose sur un modèle de partenariat éducatif s'appuyant sur :

- un conseil scientifique et technique ;
- un programme scientifique et technique ;
- un programme contractuel ;
- un comité de parrainage.

6.2.2. Justification du programme :

Compte tenu de l'importance numérique de la population cible il a été constaté :

- l'insuffisance des structures de formation des entrepreneurs ;
- l'incapacité pour plusieurs opérateurs économiques de gérer eux-mêmes leurs entreprises afin de préparer des documents comptables fiables ;
- l'incapacité pour certains entrepreneurs ayant des ressources financières importantes, de diversifier leurs activités etc.

Le programme permettra :

- une formation technique et pratique ;
- l'élaboration de dossiers ;
- l'identification de créneaux porteurs pour les entrepreneurs tout en tenant compte de leur profil de formation.

6.2.3. Impact du Programme :

Sa réalisation permettra :

- une meilleure organisation du secteur privé ;
- une formation de personnes ressources capables de dynamiser le tissu économique ;
- la création graduelle de nouveaux emplois ;
- l'augmentation des ressources de l'Etat grâce au paiement régulier des taxes ;
- l'élévation du niveau de vie des populations (compétition entre les opérateurs économiques) révision des prix à la consommation.

Mais force est de reconnaître que la dynamisation du secteur privé engendre plusieurs trains de mesures parmi lesquels il faut citer :

- la mise en oeuvre d'une politique d'incitation à la création d'entreprises ;
- la révision des textes et du code des investissements;
- l'accès aux crédits bancaires et l'abaissement du taux d'intérêt ;
- la moralisation des services de répression de l'Etat afin de lutter efficacement contre la grande ;
- la mise en oeuvre d'actions diversifiées et complémentaires pour la consolidation des entreprises existantes (sauver les acquis dans le domaine de la promotion de la main-d'œuvre et de l'emploi).

6.2.4. Les sources de financement :

- coopération multilatérale ;
- coopération bilatérale ;

- solidarité ONG-Nord-Sud.

6.2.5. Dispositions à prendre pour la réalisation du programme :

Le programme de formation des entrepreneurs à l'esprit d'entrepreneur est basé sur les modules de formation suivants :

- Economie ;
- Communication ;
- Informatique bureautique ;

6.2.6. Coût de formation des entrepreneurs

Le programme prévoit la formation de 750 opérateurs économiques tous les cinq ans avec :

- 300 agents de niveau supérieur ;
- 250 agents de niveau moyen ;
- 200 étant analphabètes ;
- Organisme d'exécution : CARREC

Le coût moyen de formation est de 140.000 FCFA par agent quelque soit son niveau de formation. Toutefois, du fait de l'inflation, le coût sera majoré de 20 %.

Tableau XXI : Estimation du coût de formation des opérateurs économiques :

Année	Nbre O.E	Coût unitaire	Coût total
1994-1999	750	168.000	126.000.000
2000 - 2004	750	201.600	151.000.000
2005 - 2009	750	241.920	181.440.000
2010 - 2014	750	290.304	217.728.000
2015 - 2019	750	348.365	261.273.750
TOTAL	3.750	-	937.441.750

6.3. LE RENFORCEMENT DU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET RECHERCHE PEDAGOGIQUE DE L'OFFICE NATIONAL DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI (ONMOE)

Il serait souhaitable de mener une étude sur la possibilité d'étendre les activités du centre à d'autres secteurs. Le coût de l'étude est estimé à 10.000.000 F CFA.

Il faudra en outre prévoir une enveloppe financière pour la réalisation des

recommandations de l'étude.

Cette enveloppe peut-être estimée à 300.000.000 F CFA soit un coût total de 310.000.000 F CFA pour le renforcement du Centre de Perfectionnement de l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi.

CONCLUSION :

Il ressort de cette analyse sur la promotion de la main-d'œuvre et de l'emploi, que sous l'effet conjugué de la crise économique internationale et la croissance démographique, le Mali s'est engagé dans un vaste programme de restructuration de son économie. Ce programme est caractérisé par une diminution des effectifs du personnel étatique et une limitation des embauches par l'Etat avec l'instauration du concours d'entrée dans la Fonction Publique entraînant l'apparition sur le marché du travail les jeunes diplômés sans emploi, les travailleurs déflatés du secteur public qu'il faut nécessairement insérés dans le tissu économique.

Ainsi, tous les espoirs sont portés vers le secteur privé, et surtout vers le secteur informel qui renferme près de 16% de la population active occupée c'est-à-dire 4 personnes sur 25 tirent profit de l'exercice d'une activité informelle comme principale source de revenu.

C'est pourquoi, dans la promotion de l'emploi au Mali, les politiques actuelles en faveur du secteur informel doivent être poursuivies et renforcées dans le cadre de la politique globale de la promotion de l'initiative privée.

En outre, on ne crée pas des emplois pour absorber la main-d'œuvre produite par le système de l'éducation. C'est plutôt le système d'éducation qui oriente la formation en fonction des besoins de l'économie. Ce qui nous amène à nous poser la question s'il ne serait pas plus efficace de repenser l'ensemble du système éducatif malien, pour une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

CONCLUSION GENERALE :

En entreprenant cette étude, nous nous proposons d'examiner les efforts accomplis et à accomplir dans le domaine de la promotion des Ressources Humaines par le biais de l'éducation, la formation, la main-d'œuvre et l'emploi.

Nous avons passé en revue les différentes actions qui ont été entreprises et leurs résultats.

Nous avons aussi évoqué les difficultés auxquelles les différents programmes ont été confrontés et les solutions à envisager en vue de les résoudre.

Enfin nous avons élaboré un plan d'action avec les objectifs, les stratégies, et les moyens de sa mise en oeuvre, avec un coût estimatif de l'ordre de 525 milliards de FCFA à l'horizon 2020.

Malgré la volonté politique et le bon vouloir des populations, la satisfaction de tous ces besoins dépasse de loin les possibilités réelles du pays.

Ainsi, la participation de l'État, des Partenaires Sociaux, des Organisations Internationales et Non Gouvernementales, et de toutes les bonnes volontés oeuvrant pour la promotion des ressources humaines s'avère donc indispensable.

SIGLES

- AEEM** : Association des Elèves et Etudiants du Mali.
- APE** : Association des Parents d'Elèves.
- BAD** : Banque Africaine de Développement.
- BID** : Banque Islamique de Développement.
- BIT** : Bureau International du Travail.
- BPE** : Bureau des Projets Education.
- BT** : Brevet de Technicien.
- CARREC** : Carrefour de Reconversion.
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnel.
- CFEPCEF** : Certificat de fin d'Etudes de Premier Cycle de l'Enseignement Fondamental.
- CPS** : Cellule de Planification et de Statistique.
- DNAFLA** : Direction Nationale de l'Alphabétisation et de la Linguistique Appliquée.
- DNAS** : Direction Nationale des Affaires Sociales.
- DNEF** : Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental.
- DNEPS** : Direction Nationale de l'Education Préscolaire et Spéciale.
- DNSI** : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.
- ECICA** : Ecole Centrale pour l'Industrie le Commerce et l'Administration.
- EHEP** : Ecole des Hautes Etudes Pratiques.
- ENA** : Ecole Nationale d'Administration.
- ENI** : Ecole Nationale d'Ingénieurs.
- ENSUP** : Ecole Normale Supérieur.
- ENMP** : Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie.
- ETP** : Enseignement Technique et Professionnel.

FARE : Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi.

IPN : Institut Pédagogique National.

IPR : Institut Polytechnique Rural.

MEN : Ministère de l'Éducation Nationale.

MEB : Ministère de l'Éducation de Base.

OCED : Organisation Canadienne pour l'Éducation et le Développement.

ODR : Opération de Développement Rural.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

ONMOE : Office Nationale de le Main d'Oeuvre et de l'Emploi.

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

PAS : Programme d'Ajustement Structurel.

PME : Petite et Moyenne Entreprise.

PMI : Petite et Moyenne Industrie.

BIBLIOGRAPHIE

- N'DRI Thérèse A. LUMUMBA : Adéquation entre la Formation et l'Emploi et l'Emploi au Mali : "Situation de l'Education formelle et besoins de formation" : Projet Education III Mali/Banque Mondiale : Décembre 1985, 47 p.
- Ministère de l'Education Nationale : Débat National sur l'Education Document Final Septembre 1991, 297 P.
- Ministère de l'Education Nationale : Séminaire de démarrage du 4^e projet Education. Rapport Final Mai 1990, 279 P.
- Banque Mondiale : L'Investissement dans l'Enseignement Primaire : un préalable au développement économique Février 1993, 12 P.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : Mission Universitaire pour la mise en oeuvre de l'Université de Bamako. Rapport Final. Avril 1993, 165 P.
- Tane Mahamane Bamba : Politique Nationale de Population. Plan d'Action "Promotion des Ressources Humaines". Rapport Final. Décembre 1991, 64 P.
- Direction Nationale de la Planification : Bilan d'exécution du Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1987 - 1991) au 31 Décembre 1991. Mars 1992, 98 P.
- Direction Nationale de la Planification : Rapport National sur la population : MALI. Juin 1993, 39P.
- Direction Nationale de la Planification : Propositions des Grandes Orientations du Plan Quadriennal de Développement Economique Social et Culturel (1994 - 1997). Août 1993, 41 P.
- Direction Nationale de la Planification : Déclaration de la Politique Nationale de Population du Mali, Septembre 1993, 47 P.
- El Hadji Brahim SIDIBE : Enquête du Secteur Informel au Mali 1989 "Analyse de l'Emploi et du Chômage", Octobre 1993, 47P.
- Banque Mondiale : Projet de Consolidation du Secteur de l'Education (Cr 2054 -MLI) : Mission de Supervision : AIDE - MEMOIRE, Octobre 1993, 14P.

VOLET VI : PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES (en millions F CFA)

COÛT PRÉVU	2004 - 2009	2005 - 2004	2005 - 2009	2000 - 2014	2005 - 2019
PROGRAMMES ET PROJETS					
IVe Projet Éducation/ÉDA USAID/ACDI FAC/PNUD/APE/ Norvège/MALI (1990 - 1995)	30 348	30 348	30 348	30 348	30 348
3- Projet ML191/30 PNUD UNESCO (Éducation-Formation)	149,49	149,49	149,49	149,49	149,49
3- Projet de Développement de l'Enseignement de Base PDE N°688-0256 1992-1995	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
4- Projet ML192/PO1 Éducation Scolaire en matière de vie familiale (EVP/EMP) PNUJAP	231,39	231,39	231,39	231,39	231,39
5- Programme de Formation et Information en Environnement (PFIE) CEE/CILSS	271,0	271,0	271,0	271,0	271,0
6- Perfectionnement des maîtres de Sciences Naturelles (Micro-projet N° 404) ECDI (394 500 Dollar)	129,396	129,396	129,396	129,396	129,396
7- Promotion de l'Enseignement dans les Médéras	894,2	894,2	894,2	894,2	894,2
8- Projet Pilote national d'amélioration de l'école coranique au Mali	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6
9- Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN PASEC/MALI	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
10- Programme Santé/Éducation de lutte contre la désertification (PES) UNESCO	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
11- Projet d'Amélioration de la qualité de l'éducation (PAQE)	14,58	14,58	14,58	14,58	14,58

12- Projet d'Elaboration d'un Dictionnaire Africain OCDE (2 300 000 CANA)	754,4	754,4	754,4	754,4	754,4
43- Projet BMZ 307/RAF/10 Promotion de matériels didactiques RAFAUNESCO	51,3	51,3	51,3	51,3	51,3

(SUTTE)

COUT PERIODE	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
PROGRAMMES ET PROJETS					
14- Projet Femmes en milieu rural et environnement Norvège/UNESCO	8,013	8,013	8,013	8,013	8,013
15- Programme National de Vulgarisation (PNVA) volet Alphabétisation Banque Mondiale	500	500	500	500	500
16- Promotion de l'Education de Base des Femmes et Enfants école UNICEF	1 363,635	1 363,635	1 363,635	1 363,635	1 363,635
17- Education Familiale et Promotion Féministe pour la sensibilisation aux problèmes de population ML/91/015 B/01/31 FNUAP/MALI	109,026	109,026	109,026	109,026	109,026
18- Education pour la promotion de la protection et le développement du jeune enfant UNICEF/MALI	540	540	540	540	540
TOTAL A	3 455,77	3 455,77	3 455,77	3 455,77	3 455,77
<u>B/ CONSTRUCTION</u>					
<u>EQUIPEMENT</u>					
<u>RENOVATION</u>					
1- Salles et Cantines scolaires	25 078,74	20 363,488	33 674,962	52 969,640	67 967,022
2- Etablissements Enseignement Secondaire	301,860	362,23	434,67	521,61	625,93
3- Institut Pédagogique National	136,85	164,22	197,06	236,47	283,76
4- Construction et Equipement des Structures Universitaires	14 910,9	-	-	-	-

S- Bâtiments Enseignement Supérieur	7 981,45	7 406,65	181,44	217,728	261,273
TOTAL B	48 089,8	38 546,348	34 408,132	53 945,448	69 137,985

(SUITE)

COUT PERIODE	1994 - 1997	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
PROGRAMMES ET PROJETS					
C/ PROGRAMMES D'ALPHABETISATION					
1- Jeunes déscolarisés	521,688	998,856	1 045,278	2 010,554	2 772,031
2- Jeunes non scolarisés	12 238,212	13 142,750	13 777,283	14 125,716	13 075,618
3- Autres programmes	162,977	195,572	234,686	281,623	337,948
Touti alphabétisation	<u>12 922,877</u>	<u>14 337,178</u>	<u>15 417,188</u>	<u>16 417,892</u>	<u>16 185,597</u>
D/ Coût de Construction, d'Équipement et de Fonctionnement des Institutions préscolaires	<u>180,0</u>	<u>216</u>	<u>250,2</u>	<u>311,040</u>	<u>373,248</u>
TOTAL GENERAL RESSOURCES HUMAINES	64 548,447	46 825,536	53 630,29	74 130,15	89 152,6

VOLET VII

POPULATION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL

AVANT - PROPOS

Le Mali a adopté sa politique de population le 08 mai 1991. Cette politique s'est fixée 10 objectifs dont deux relèvent de l'Environnement et Développement Rural :

1. la maîtrise de la croissance démographique ;
2. la réduction de la morbidité et de la mortalité ;
3. la redistribution spatiale de la population ;
4. l'intégration de la migration internationale à la stratégie de développement ;
5. l'intégration de la femme au développement ;
6. l'amélioration des conditions de vie des enfants et des jeunes ;
7. la promotion des ressources humaines ;
8. la couverture des besoins alimentaires ;
9. la protection et la préservation des ressources renouvelables ;
10. l'amélioration des connaissances sociodémographiques.

Ce document ne traite donc que des objectifs n°8 et n°9. Les autres seront étudiés par d'autres comités. On évitera donc, de se répéter. Mais l'ensemble de ces études contribuera à l'élaboration d'un document qui servira de Plan d'Action à la Politique de Population du Mali.

L'environnement est situé à l'interface des aspects naturels et des aspects humains. Il est le lien d'interactions entre la nature et l'homme. Les éléments naturels sont constitués par les Ressources et l'Espace et les éléments humains par les populations et la société. Agir involontairement (par exemple, l'augmentation de la pression de la population sur un environnement ayant un niveau de ressources naturelles données) ou volontairement (par exemple, toutes actions de projet) dans une direction donnée, c'est provoquer des réactions diverses de ce système. Elles peuvent être utiles ou nuisibles à l'homme et à la survie à long terme.

Le Mali est confronté à de menaces multiples : dégradation des sols, l'eau, changement climatique ~~autant de facteurs empêchant l'accroissement indispensable de la production~~ alimentaire, la perte de biodiversité. En même temps, il doit faire face à d'énormes problèmes humains : la croissance démographique accélérée et la pauvreté persistante et largement répandue.

Le Mali est en pleine restructuration politique, économique et sociale: Démocratie, Pacte social, Décentralisation, Ajustement structurel. Il possède de sérieux atouts pour concrétiser de manière efficace sa politique de population sur le terrain en fin 1994 après l'évaluation de toutes les situations et l'élaboration des schémas directeurs régionaux qui permettront de mieux cibler les actions à entreprendre par régions administratives et/ou zones écologiques en fixant les priorités.

I PROBLEMATIQUE - POPULATION ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Le Mali a toujours fait de l'environnement et du Développement Rural sa première priorité. Il a montré son attachement continu aux programmes de valorisation des ressources humaines et de la gestion adéquate des ressources naturelles.

Les questions liées à l'environnement, la population, l'agriculture et la technologie revêtent une importance particulière pour le Gouvernement dans la mesure où la désertification, la croissance démographique, l'urbanisation, les techniques rudimentaires traditionnelles, l'agriculture commerciale et la pauvreté sont des obstacles de taille au développement du pays.

Le Mali a adopté successivement :

- sa Stratégie Alimentaire (SAM) en 1982 ;
- sa Politique nationale forestière en 1982;
- son Programme National de Lutte contre la Désertification (PNLCD) en 1987 ;
- sa Politique de Population en 1991 ;
- et enfin son Schéma Directeur du Développement Rural en 1992.

La Politique de Population se situe en interaction avec les trois autres. Son volet Population Environnement et Développement Rural prend en compte deux objectifs majeurs à savoir :

a) la protection et la préservation des ressources naturelles renouvelables par la poursuite de la mise en oeuvre du PNLCD et l'élaboration d'un plan énergétique à long terme prenant en compte la dynamique de la population, et

b) la couverture des besoins alimentaires de la population par l'accélération de la mise en oeuvre de la SAM ; le développement et le renforcement des capacités d'irrigation offertes par les barrages hydro agricoles (Markala, Sélingué, Manantali) et la mise en oeuvre effective du Projet de barrage de Tossaye ; le renforcement et le transfert de technologie en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis et enfin le développement de la recherche agronomique.

Le présent document, s'appuyant et valorisant au mieux l'expérience acquise pourrait servir de Plan d'Action à la Politique de Population du Mali dans son volet Environnement et Développement Rural.

I. APERCU GLOBAL

Au Mali, la problématique de l'Environnement se présente de manière plus aiguë en terme de déséquilibre entre les ressources naturelles d'une part (sols cultivables, eau de qualité,

végétation ligneuse, etc.) et d'autre part les besoins accrus des populations en croissance rapide à la recherche d'une amélioration générale de leurs conditions de vie.

Il ressort des divers bilans sectoriels que les ressources naturelles renouvelables (sois, eau, végétation et faune) se dégradent sous les effets combinés du climat (sécheresses) et d'une exploitation abusive par les populations. La pression démographique croissante ne permet plus de maintenir des systèmes de production efficaces s'inscrivant dans un espace illimité.

Les besoins en terres cultivées ont réduit la durée des indispensables jachères, conquis des terres habituellement réservées aux pâturages et agressé le couvert ligneux. Il en résulte une diminution de la fertilité des sols, une détérioration de leur structure et une érosion éolienne et hydrique croissante. Par ailleurs, les feux de brousse incontrôlés, les migrations anarchiques et l'insécurité en matière foncière n'ont pas permis la mise en place de systèmes de production ou d'investissements destinés à protéger l'environnement.

Au Mali, la dégradation des ressources naturelles doit être vue sous ses différentes formes : réduction de la pluviométrie et baisse du niveau des cours d'eau, fléchissement de la productivité des forêts et pâturages, déclin de la fertilité des sols, diminution des terres arables sous l'effet de l'érosion ou/et de leur recouvrement par des alluvions ou/et colluvions infertiles, raréfaction, voire disparition des espèces végétales contribuant à la protection de l'environnement.

A lors que certains de ces phénomènes sont indépendants de l'homme (réduction de la pluviométrie), d'autres sont attribuables à la surexploitation des ressources naturelles.

1.1. Sécheresse et ressources en eau

Une étude récente (Minaret/Projet FAO/MLI 5754, 1987) révèle que la pluviométrie diminue depuis 1936 à raison de 0,5% en moyenne par an. Cependant, cela n'atteste nullement d'une évolution irréversible.

Sur le plan hydrologique, la situation se caractérise par le caractère permanent des crues de moins de 5m. Les aménagements de submersion contrôlée avaient été conçus sur la base de la monographie hydraulique de l'ORSTOM, établie à partir de crues de 5m minimum, qui prévalaient avant la sécheresse.

S'agissant d'aménagements extensifs, ils ont été élaborés pour une faible fréquence d'approvisionnement en eau (80%).

La sécheresse a amené l'adoption de fréquences beaucoup plus sévères. Ces modifications ont fondamentalement réduit la contrainte hydrologique au niveau de la submersion contrôlée.

En outre, plusieurs casiers existants ne répondent plus aux nouveaux critères et devraient être sécurisés, soit par le relèvement du niveau de crue, soit par un pompage d'appoint, pour autant que sa faisabilité soit démontrée.

Pour les aménagements en maîtrise totale, la contrainte hydrologique est limitative pour les cultures de contre-saison. A l'instar des hauteurs maximales de crue, les débits minima,

associés à des fréquences rares, ont dû être revus à la baisse, diminuant d'autant les superficies irrigables en saison sèche, à partir du débit naturel des fleuves et de leurs affluents.

1.2. Dégradation anthropique

1.2.1. Grande hétérogénéité des sols.

La diversité des milieux écologiques (du désert à la zone soudano guinéenne) et la grande fragilité de l'écosystème entraînent des problèmes multiples et variés de **dégradation** et de conservation du sol.

D'une manière générale, la dégradation du sol est due au ruissellement de l'eau, à l'action du vent, aggravée par la disparition de la végétation, à l'excès d'humidité, à de mauvaises pratiques d'irrigation, à des techniques culturales inadaptées ou à une combinaison de ces facteurs.

Dans la partie désertique du pays, les dunes poursuivent leur progression vers le sud. La zone pastorale est soumise à l'érosion éolienne, et parfois hydrique, notamment dans la brousse tigrée où les sols sont damés. Ces deux formes d'érosion affectent les terres cultivées. Les méthodes d'exploitation conduisent à une baisse constante de la fertilité. Dans les aménagements hydro agricoles, les remontées salines sont souvent à l'origine du déclin de la productivité.

Au niveau des régions à forte densité démographique et des régions accidentées, les méthodes traditionnelles n'assurent plus l'équilibre entre l'agriculture et le milieu. Les sols, victimes de l'érosion, subissent également une forte dégradation chimique et physique, par suite d'une exploitation permanente sans restitution adéquate de matières organiques et d'éléments minéraux.

S'il est établi que l'érosion hydrique sévit partout au Mali, en particulier dans les zones à forte pluviométrie, l'abondance relative de terres agricoles dans le passé a fait que le paysan ne se préoccupait du phénomène que dans les cas extrêmes.

Aujourd'hui, il est bien perçu dans les zones densément peuplées, du moins au niveau des autorités villageoises, qui ont une réelle volonté d'agir.

1.2.2. La végétation.

. Ressources pastorales

Pour son alimentation, le cheptel dépend presque exclusivement des pâturages naturels dont la productivité est fonction des conditions écologiques et climatiques, ainsi que de la pression exercée sur ces ressources. La répartition du cheptel n'est pas en adéquation avec les ressources fourragères et la gestion de ces dernières se pose avec acuité.

La Gestion traditionnelle de l'espace a été profondément bouleversée par plusieurs facteurs : la croissance démographique galopante, l'apparition de périodes de sécheresse qui ont entraîné des mouvements de population et de cheptel et les lois administratives qui après l'accession du pays à l'indépendance ont abrogé les lois coutumières entraîné la nationalisation

des terres et convert les pâturages naturels à tout propriétaire de bétail.

Ces événements ont marqué la fin du contrôle traditionnel des ressources naturelles. Il en résulte de nombreux conflits entre autochtones et étrangers, éleveurs et agriculteurs, qui se disputent les points d'eau, les bourganières et les bas-fonds.

Cette situation, que sont venus aggraver la multiplication des exploitations agricoles, le surpâturage chronique et un long cycle de sécheresses, a entraîné une dégradation manifeste et généralisée du couvert végétal et des sols. En effet, des photos aériennes ont démontré que l'importance relative des sols nus est passée de 4% en 1952 à 26% en 1975.

Par ailleurs, on a relevé la disparition, dans le nord du Sahel, des plantes pérennes à enracinement profond, capables de se développer à l'occasion de faibles précipitations. Elles ont été supplantées par des espèces annuelles exigeant une humidité importante pour germer et s'enraciner.

Dans la partie méridionale du pays, la disparition du couvert végétal est alarmante. La zone du delta intérieur est également touchée : près de 8% des superficies pastorales productives sont dégradées.

L'extension des cultures (riziculture) a aussi contribué à la réduction des pâturages : la proportion de sols dénudés s'y accroît et les fourrages productifs y ont diminué de 20 à 50% selon les espèces. Le bourgou est lui aussi concerné, la concurrence des cultures se soldant par la concentration de son aire d'extension et le fléchissement de ses rendements.

7. Ressources forestières.

Le couvert ligneux est durement frappé par l'accroissement des zones cultivées, les besoins en bois de chauffe, la sécheresse des dernières années et par la mutilation des arbustes fourragers par les bergers.

Le couvert ligneux du nord Sahel a quasiment disparu, tandis que la situation se dégrade de plus en plus dans le sud. Ces phénomènes, qui ont un impact majeur sur la protection des sols et l'infiltration de l'eau, ont également une influence notable sur le disponible fourrager.

Au Mali, plus de 90% de l'énergie domestique provient des ligneux. Les enquêtes évaluent la consommation de bois en milieu rural à environ 2 kg/personne/jour pour la cuisson des aliments, l'éclairage, le chauffage et l'artisanat. En milieu urbain, la consommation domestique serait légèrement inférieure, soit 1,4 kg/personne/jour.

L'inventaire des produits ligneux à usage domestique, provenant des formations naturelles, indique que la région de Kayes est la seule à posséder un bilan global positif. Le bilan des ressources mobilisables est négatif dans les autres régions, même si, au sein de certaines zones, comme celles situées entre Sikasso et Bougouni, elles sont parfois largement excédentaires. La tendance sera alors à la surexploitation et à la dégradation rapide du couvert ligneux, si des actions à grande échelle ne sont pas adoptées immédiatement.

En plus du bois, l'homme tire d'innombrables ressources de la forêt. Au Mali, le peuplement forestier joue un rôle alimentaire de premier ordre dans toutes les régions, en

particulier dans la zone sahélo soudanaise où les populations, composées en majorité de pasteurs, transhumant durant toute la période sèche à la recherche de pâturages ou de points d'eau. Cependant, cette source d'aliments est sur le point de disparaître sous l'effet destructeur de l'émondage, des feux de brousse et des défrichements nécessaires à la collecte du bois et à l'installation des cultures.

Faune sauvage

La faune sauvage constitue l'une des principales ressources naturelles de certaines zones du Mali. Elle joue un rôle capital dans l'alimentation des populations (protéines animales), bien qu'elle ait cédé le pas à d'autres secteurs de l'économie nationale (tourisme). Elle est mal gérée et exploitée sans discernement dans la majeure partie du pays. La faune est en régression depuis une trentaine d'années. Ce recul relève à la fois de l'écologie et de la socio économie.

La pratique de l'agriculture itinérante et l'implantation de villages et de hameaux détruisent progressivement l'habitat de la faune sauvage.

La viande de gibier, très prisée par les paysans, est peu coûteuse. Elle constitue la principale source de protéines (80 à 90% de l'apport total) dans certaines Régions du pays. Tel le cas du Fouladougou et du Wassoulou, où près de la moitié des hommes pratiquent la chasse.

2. CARACTERISATION DES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Cinq zones agro écologiques peuvent être distinguées au Mali.

Tableau : Zones écologiques et types de végétation au Mali.

Zones		Pluviométrie (mm)	PCV ² (jours)	Superficie. (km ²)	Types de végétation
Saharienne	Nord	< 50	0	372 000	Désert
	Sud	50-200	0-15	260 000	
Sahélienne	Nord	200-400	15-16	90.000	Steppe désertique Savane steppique à épineux
	Sud	400-600	60-100	191 000	Savane steppique à <i>Balanites Euphorbia</i> et <i>Acacia</i>
Soudanienne	Nord	600-800	100-120	86 000	Savane arbustive et arborée à rônier (<i>Borassus</i>)
	Sud	800-1 200	120-150	129 000	Savane soudanienne boisée à <i>caïlcédral</i> , <i>karité</i> , <i>néré</i> , <i>Combretum</i>
Guinéenne	Nord	> 1 200	> 160	75 000	Savane guinéenne et forêts sèches
Delta	-	-	-	29 000	

Intérieur du Niger					
Total				1 241 200	

1. Pluviométrie moyenne annuelle en mm.

2. Période de croissance des végétaux (PCV) dans les terres à nappe d'eau profonde dont la pluviométrie (P) mensuelle (décadaire) est supérieure à 50% de la valeur de l'évapotranspiration potentielle (ETP).

Source : DNEF (1982).

2.1. La zone saharienne

Elle se caractérise par des précipitations irrégulières et accidentelles, inférieures à 200 mm. Les pluies possèdent une faible efficacité biologique. La pluviométrie est le principal facteur limitant et sa rareté est renforcée par le vent qui accentue l'évaporation.

Les ressources en eau de surface sont limitées au fleuve Niger, dans la partie supérieure de sa boucle, aux oasis, aux oueds éphémères et à quelques mares. Les ressources en eau souterraine sont supposées abondantes, même si elles se trouvent à des profondeurs variables et si, dans certains cas, elles sont salées.

Les points d'occupation humaine et d'activité agricole permanente que sont les oasis sont menacés par les dunes de sable remises en mouvement par l'aridification actuelle. Les formations arbustives très claires d'épineux et d'euphorbiacées qui survivaient dans les fonds de vallée et de cuvette, ont été largement détruites.

Les pâturages du Sud Sahara persistent très peu de temps et ne permettent pas de nourrir durablement les troupeaux nomades et la faune sauvage. Ces pâturages, souvent très salés et fréquentés autrefois pour la "cure salée" annuelle des troupeaux, ont été largement délaissés à cause de la persistance de la récente sécheresse.

Les sols sont dépourvus de valeur agronomique, même aux abords des sources d'eau. La dénudation et la désertification sont ici des phénomènes complémentaires entraînant la "descente" du désert vers le sud.

2.2. La zone sahélienne

La caractéristique fondamentale de cette zone réside dans la présence d'une longue période sèche, suivie d'une période de pluie de 15 à 60 jours dans le nord et de 60 à 100 jours dans le Sud. La limite des cultures pluviales passe entre 350 à 400 mm de pluie. Au nord de cette ligne, les cultures ne sont possibles qu'avec un supplément d'eau (irrigation, inondation, décrue, etc...).

Les ressources en eau de surface sont importantes (fleuve Niger, rivières, lacs en zone lacustre...), (mares à Gossi, Benzena, Anderhamboukane, Tossit...). Les eaux souterraines paraissent satisfaisantes et souvent importantes, mais captables à des profondeurs variables.

Les formations végétales sont discontinues dans l'espace et fugitives dans les temps. Le

couvert végétal comprend des petits arbres rabougris, souvent épineux, à couronne étalée en parasol. Le tapis herbacé et maigre croît rapidement, dès les premières pluies, en même temps que reverdissement les arbres.

Le potentiel fourrager est intéressant au cours des bonnes années pluviométriques. Le domaine sahélien est celui des pasteurs surtout transhumants. En effet, l'élevage est le seul genre de vie assurant l'exploitation permanente de ces régions, grâce à la mobilité d'un pâturage à l'autre. L'accroissement de la charge humaine et animale représente un risque pour ce milieu fragile.

Le Sahel est le cadre de vie habituel de plusieurs espèces fauniques : gazelles, dorcas, damas, rufifrons, et, occasionnellement, oryx. Les éléphants fréquentent assidûment les bas-fonds et les mares du Gourma. Les prédateurs les plus abondants sont les hyènes, les chats sauvages et les chacals.

On observe aussi la présence d'oiseaux (autruches, outardes, pintades, vautours, canards, surtout dans les mares) et de reptiles.

Dans la zone, la désertification et la désertisation coexistent. Des dunes se sont remises en mouvement (en particulier) dans la zone des lacs dont les fonds s'ensablent et se comblent). Les nappes d'eaux souterraines s'abaissent et les pluies s'assèchent très vite. Partout, les formations arbustives claires d'épineux (*Acacia nilotica*, *Acacia radiana*, *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, etc...), de combretacées, etc... sont dévastées par le surpâturage, la surexploitation du bois, les feux de brousse, la sécheresse.

D'immenses surfaces agro-sylvo-pastorales sont soumises à la désertification et menacées de désertisation. Cependant, les terres et les eaux de ces lieux très rares sont elles-mêmes menacées de surexploitation.

Les sols du Sahel sont en majorité à texture sableuse (arénicoles), à l'est et au centre et sont soumis à l'érosion hydrique et éolienne, sous l'effet combiné du climat, de la pression humaine et animale.

Dans l'ensemble, ces sols sont excellents pour l'intensification, quoique l'eau et la pente puissent être des facteurs limitant pour leur utilisation rationnelle. Le potentiel du Sahel malien est très élevé dans le delta intérieur du Niger, qui constitue une zone spécifique. Elle s'étend largement, du Nord-Sahel à la zone soudanienne.

2.3. La zone soudanienne

La saison des pluies dure 100 à 160 jours et apporte de 600 à 1 200 mm de pluie. C'est la savane boisée qui caractérise le mieux ce domaine. Du sud au nord, elle se dégrade progressivement en une savane plus ou moins riche en ligneux. Le tapis herbacé est formé de graminées vivaces et de graminées annuelles. Il constitue un excellent combustible pour les feux de brousse dès que s'installe l'harmattan.

Les ressources en eau sont importantes : fleuves (Niger et Sénégal), rivières (Bani, Baoulé, Bakoye, Bafing, Falémé, etc...), lacs (Magui, etc...), mares, etc...

Les nappes d'eau profondes sont abondantes, la zone soudanienne procure à la faune sauvage de bons habitats assez variés.

La zone soudanaise est une zone d'agriculture vivrière et de rustic (*coton, arachide*) et d'élevage essentiellement sédentaire. Elle connaît la transhumance sud-nord.

Des pratiques agricoles dommageables accentuent la dégradation des sols et de la végétation, notamment les feux de brousse et la mise en culture de terres marginales et facilement érodables. L'exploitation de ces terres se traduit par la réduction des jachères, non compensée par une fertilisation organique, l'élimination totale des arbres de la forêt claire (déboisement) pour introduire la mécanisation sur des champs souvent trop vastes et débordant sur des terres fragiles, l'ébranchage et l'effeuillage des arbres (*vèze, baobab*) pour le fourrage, la pharmacopée et l'alimentation humaine.

Dans la zone nord-soudanaise, la dégradation des terres est amplifiée par une occupation humaine plus dense que dans le Sahel, d'autant qu'à cette occupation humaine s'ajoute l'arrivée de pasteurs et d'agro pasteurs contraints d'abandonner la zone sahéenne. La gestion des terroirs et des pâturages est désorganisée, ce qui n'est pas sans provoquer de fréquents conflits entre éleveurs et agriculteurs, surtout dans les zones à forte intensité agricole.

L'érosion hydrique y est plus active, bien que l'action éolienne reste encore vive, le vent décapant les sols ou les recouvrant d'un manteau sableux stérile. D'anciennes dunes sont remises en mouvement. Le couvert forestier est dévasté par des ponctions excessives de bois de feu et par l'ébranchage pour nourrir les animaux.

La pression sur les terres, les pâturages et les forêts a été exacerbée par la croissance démographique, en particulier urbaine, et par l'immigration des populations du nord. Le long des routes et autour des villes, on assiste à un recul rapide des boisements. La sécheresse, les feux de brousse, la culture et le brouillage par les animaux handicapent la régénération des arbres.

Cette zone est couverte à l'ouest par des sols à valeur agricole et à texture grossière, qui sont particulièrement sensibles à la dégradation due à leur exploitation abusive. Les sols, très fertiles répondant très bien à l'intensification sont d'étendue limitée. A l'est du fleuve Niger, dans le nord de la zone CMDT, les sols sont assez fertiles à l'origine mais actuellement dégradés par la surexploitation agricole (érosion, diminution de la matière organique et du phosphore assimilable). Ils pourront être utilisés pour l'élevage et la foresterie.

2.4. La Zone nord guinéenne

La pluviométrie y est abondante (plus de 1 200mm) et couvre plus de 160 jours. Cette zone correspond à une mosaïque de savanes boisées et de forêts claires, ces deux formations étant régulièrement parcourues par les feux de brousse.

La végétation herbacée comporte beaucoup d'espèces pérennes. Les vallées sont ourlées par une bande de végétation dense, constituant les galeries forestières. C'est le domaine de la mouche tsé-tsé (maladie du sommeil) et des simuliés (onchocercose). En plus des nombreux animaux sauvages de la zone soudanaise, on trouve ici des espèces qui rappellent la faune de la grande forêt : pangolins, potamochères, chimpanzés.

La zone nord guinéenne est marquée par la culture des céréales, des plantes industrielles (*coton*), des fruits des tubercules, etc. Il y a un élevage sédentaire traditionnel qui porte sur les races trypanotolérantes. En apparence, cette zone semble la moins touchée par la désertification.

Pourtant, bien des rivières autrefois permanentes sont devenues intermittentes et l'effet l'harmattan est de plus en plus sensible sur les cultures tardives et de contre-saison. Le développement de la culture cotonnière et l'afflux d'agriculteurs et de pasteurs du nord concourent à une extension rapide des surfaces cultivées par des défrichements et des déboisements souvent anarchiques.

L'érosion fluviale est extrêmement active ; elle décape les versants, incise les piémonts et noie les sols fertiles du fond des vallées sous des apports sablo limoneux.

On peut actuellement parler de savanisation de la zone nord guinéenne où prédominait autrefois la forêt claire. Le repli récent de nombreux éleveurs des régions septentrionales y a créé une situation nouvelle, source de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La zone nord guinéenne abrite les mêmes types de sols que la zone soudanienne.

2.5. Le delta intérieur du Niger

Situé à cheval sur la zone sahélienne et nord soudanienne, le delta intérieur du Niger une région biogéographique originale de par sa géomorphologie. En effet, sans bouleverser fondamentalement les rythmes climatiques dans son environnement, le delta a façonné un milieu spécifique.

La végétation présente une grande originalité floristique. Les différents types de formation végétale rencontrés dans les plaines à inondations saisonnières sont conditionnés par la durée de la submersion. Cependant, cette zone connaît des problèmes particuliers, en plus des manifestations et des conséquences générales de la désertification dans les zones soudano sahéliennes du Mali.

Ses rizières et ses aménagements hydro agricoles n'ont pas la productivité attendue, l'irrigation par la submersion contrôlée étant devenue aléatoire malgré l'amélioration (régularisation) du régime des eaux grâce au barrage de Sélingué.

La baisse du niveau de l'eau se traduit par une réduction considérable des surfaces inondées cultivables en décrue et de l'étendue des bourgoutières.

Celles-ci sont détruites par le passage de trop nombreux troupeaux qui trouvent toujours à boire, mais qui manquent de pâturages.

L'extension de l'espace agricole au niveau des cultures sèches et de la submersion contrôlée dans des zones traditionnellement réservées à l'élevage n'est pas suivi par un effort de production fourragère. Les doumerais, les rôniers, etc. des bords du fleuve dépérissent par suite de l'abaissement des nappes phréatiques et de la surexploitation pour le bois d'œuvre, la vannerie et le pâturage.

Bien réglementée au temps de la Dina de Sékou Amadou au Macina XIX^e siècle), l'utilisation de l'espace rural et des ressources naturelles renouvelables du delta intérieur du Niger est actuellement marquée par de graves conflits, en particulier entre les éleveurs et les agriculteurs.

Enfin, la pêche, cette activité traditionnellement importante, est en voie de dépérissement.

Longtemps considérées comme inépuisables, les ressources ichthyologiques se raréfient et les poissons pêchés sont de plus en plus petits. Surexploitées et moins abondantes, les eaux sont moins riches parce que les surfaces inondées sont réduites. Cependant, malgré les prélèvements

excessifs et la vulnérabilité de certains groupes, la richesse spécifique reste considérable.

Plus de 130 espèces de poissons vivent encore dans le Niger, mais hippopotames, lamantins et autres paient un lourd tribut à une chasse abusive qui les décime sans discernement. Même les crocodiles, varans et tortues sont menacés. Dans la zone d'inondation, les oiseaux se rassemblent par millions. Les espèces polé arctiques viennent y passer la saison froide et repartent en mars vers le nord. C'est aussi le lieu de rassemblement de plusieurs espèces éthiopiennes qui s'y reproduisent entre deux migrations.

II OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

1. PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

La Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (GRN) trouve son origine dans la politique forestière de 1982, ses principaux fondements ont été exprimés dans le Plan National de Lutte contre la Désertification (1985), concrétisés par le Programme National de Lutte contre la Désertification (PNLCD) en 1987, qui a été défini comme "une approche globale d'utilisation rationnelle des ressources naturelles permettant à la fois une exploitation plus productive du milieu naturel et la sauvegarde de l'environnement, dans le cadre d'un schéma national de développement, avec la participation effective des populations concernées".

Ce dernier est constitué en fait de huit programmes (voir schéma). La démarche retenue pour la mise en oeuvre du programme national de lutte contre la désertification est constituée par la gestion du terroir. Elle se base sur une connaissance approfondie des réalités physiques et sociologiques du terrain et offre aux populations rurales concernées des solutions techniques, conçues dans un cadre intégré. Une telle démarche accorde une grande importance à la problématique foncière. En effet, le terroir définit une unité opérationnelle correspondant géographiquement à une portion de territoire appropriée, aménagée, utilisée et contrôlée totalement ou partiellement par une ou plusieurs collectivités humaines, qui assumera (ront) progressivement la gestion rationnelle des ressources agro-sylvo-pastorales de ladite unité.

Parmi les principes qui sous-tendent la démarche, deux se révèlent d'importance pour garantir le succès des techniques à mettre en oeuvre dans le cadre d'un programme de gestion des ressources naturelles :

- . le maintien du patrimoine en ressources naturelles renouvelables, l'objectif étant de produire mieux sans porter atteinte au potentiel productif et d'aboutir à une répartition judicieuse des terres, selon leur vocation, entre les divers secteurs d'activités ;
- . l'approche terroir, qui considère l'interdépendance des activités rurales afin de les appréhender de manière cohérente et d'optimiser leur synergie ; la notion de production agro-sylvo-pastorale devient un concept clé.

L'approche gestion des ressources naturelles/gestion de terroir doit s'appuyer sur des techniques vulgarisables dans les domaines de l'optimisation des ressources en eau et en sol, et

de l'amélioration du potentiel productif des cultures, du bétail, de l'arbre et du fourrage.

La Gestion des Ressources Naturelles s'inscrit donc dans une perspective à long terme et vise à mettre au point les approches et les instruments nécessaires à sa mise en oeuvre sur l'ensemble du territoire, en évitant tout activisme dangereux pour l'environnement, ce qui serait contraire à l'idée même de responsabilisation.

A la fin de 1994, la Cellule de Suivi du PNLCD devra avoir évalué les différentes expériences, analysé les actions du point de vue opérationnel et dégagé une stratégie détaillée de Gestion des Ressources Naturelles sous-tendues par un Programme à Long Terme. C'est également à cette date que devront être terminés les schémas d'Aménagement du Terroir (Schéma Directeur Volume 2 pages 62).

2. OBJECTIFS PAR ZONES ECOLOGIQUES.

L'objectif principal retenu par la Politique Nationale de Population est la **Protection et la Préservation des ressources renouvelables** qui se traduit dans les différentes zones de la manière suivante :

2.1. Zone Nord Guinéenne

Cette zone a un potentiel biologique très élevé, mais, elle est en proie à plusieurs facteurs préjudiciables : feux de brousse, exploitation abusive de bois, mauvaise gestion du troupeau, défrichement abusif. L'objectif général, retenu afin de répondre à la dégradation croissante des ressources ligneuses, est la Recherche de l'équilibre agro-sylvo-pastoral.

La réalisation de cet objectif passe par celle des objectifs spécifiques suivantes :

- . la lutte contre les feux de brousse
- . l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses
- . la mise en place d'un défrichement approprié.

2.2. Zone Soudanienne

Elle se caractérise par un déficit croissant en bois énergie dont les principaux facteurs responsables sont la dégradation des sols et de la végétation, la faible utilisation des techniques d'économie de l'énergie, le manque de productivité des formations ligneuses, la forte pression démographique, l'insuffisance et l'irrégularité des pluies.

L'objectif principal recherché est la satisfaction des besoins croissants des populations en ligneux tout en assurant la pérennité des formations.

Sa réalisation nécessite celle des objectifs spécifiques suivants:

- . l'amélioration et protection du sol et de la végétation
- . l'accroissement de la productivité des formations ligneuses.

2.3. Zone Sahélienne

La faible productivité des formations ligneuses naturelles, la surexploitation des ressources ligneuses, l'insuffisance et l'irrégularité des pluies, du manque de techniques

d'économie du bois énergie et des fûts de brousse ont entraîné un déficit croissant en ressources ligneuses face aux besoins des populations.

Pour répondre à cette situation, l'objectif général vise la satisfaction des besoins des populations en produits ligneux et non ligneux.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont :

- . l'accroissement de la disponibilité des ressources
- . l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses
- . la réduction de la consommation en bois énergie.

2.4. Zone Saharienne

Cette zone est caractérisée par une extrême rareté des ressources ligneuses, imputable à la faible profondeur des sols, à la réactivation des dunes, à la forte mortalité des ligneux.

L'objectif principal est la conservation et le développement des ressources ligneuses afin de satisfaire les besoins des populations et améliorer leur cadre de vie. Cela passe par la réalisation des objectifs spécifiques suivants:

- . la fixation des dunes
- . la lutte contre la dégradation des sols
- . la préservation des ligneux.

2.5. Delta Intérieur du Niger

La principale contrainte est constituée par la disparition des ressources ligneuses à la suite de la surexploitation et la mortalité élevée des ligneux.

L'objectif général consiste à la satisfaction des besoins des populations en bois et à la protection de l'environnement par la réalisation des objectifs spécifiques ci-dessous :

- . l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses
- . la réduction de la coupe des ligneux
- . l'intensification de l'agriculture
- . l'intégration de l'arbre dans l'espace agro-pastoral
- . l'amélioration de la gestion des pâturages
- . la réduction de la mortalité des ligneux.

3. STRATÉGIES

La réalisation des objectifs identifiés dans la section précédente se fera par l'adoption effective des stratégies suivantes :

- . la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Lutte contre la Désertification et

- . l'élaboration d'un Plan énergétique à long terme prenant en compte l'évolution démographique du pays.

3.1. Zone nord guinéenne

- . la lutte contre les feux de brousse par le développement des techniques d'agriculture, la sensibilisation des populations et la mise au point de méthodes efficaces ;
- . l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses par l'élaboration de techniques d'aménagement et de gestion rationnelle des ressources naturelles, la diversification des sources de revenus pour diminuer la pression exercée sur les ligneux dans le cadre d'activités rémunératrices, l'adaptation du code forestier aux spécificités de la zone et l'amélioration des systèmes d'élevage par l'élaboration d'un schéma d'aménagement du terroir et une meilleure gestion du troupeau;
- . la mise en place d'un défrichement approprié en intensifiant l'agriculture par l'adoption de méthodes peu exigeante en espace et en créant des techniques de défrichement adaptées.

3.2. Zone soudanaise

- . l'amélioration et la protection du sol et de la végétation par l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses, la gestion optimale du système d'élevage, la lutte contre les feux de brousse, l'utilisation rationnelle des terres marginales, la mise au point et l'expérimentation des techniques de conservation des eaux et des sols, l'élaboration d'un schéma d'aménagement des terroirs, l'adoption des techniques d'économie de l'énergie, ainsi que la mise au point et expérimentation de techniques culturales préservant l'environnement ;
- . l'accroissement de la productivité des formations ligneuses par la réalisation de plantations et l'aménagement des forêts naturelles avec du matériel végétal performant.

3.3. Zone sahéenne

- . l'accroissement de la disponibilité de la ressource par l'enrichissement des formations naturelles et la réalisation de plantation intégrées dans l'espace agro-pastoral, la mise au point de méthodes de conservation et de restauration des sols, et de matériel végétal susceptibles d'améliorer les performances des plantations ;
- . l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma d'aménagement des terroirs, l'intégration de l'arbre dans l'espace agro-sylvo-pastoral en vue d'améliorer et de relever le revenu des populations, l'amélioration qualitative des pâturages et une gestion optimale du troupeau et l'adaptation du code forestier aux spécificités socio-écologiques de la zone ;
- . la réduction de la consommation en bois énergie par l'utilisation généralisée des techniques d'économie (foyers améliorés) et des énergies de remplacement (gaz butane, électricité, énergie solaire, etc...), le diagnostic des causes et la proposition de mesures de correction.

3.4. Zone saharienne

- . la fixation des dunes par l'identification d'espèces végétales adaptées ainsi que des techniques de régénération de la végétation et de fixation des dunes ;
- . la lutte contre la dégradation des sols par la réhabilitation des terres dégradées (identification de méthodes de mise en valeur, augmentation de la profondeur des sols) ;
- . la préservation des ligneux par des peuplements de ligneux à usages multiples (dattiers) et d'autres espèces ligneuses capables de s'adapter à la zone et protéger l'environnement.

3.5. Delta intérieur du Niger

- . La réduction de la coupe des ligneux par la mise au point de techniques d'ébranchage capables d'assurer l'alimentation du bétail et la pérennité des ligneux, l'introduction d'un système de défrichement approprié, fondé sur des techniques adéquates;
- . la diffusion à grande échelle de substituts au bois énergie,
- . l'élaboration des techniques de fumage du poisson adaptées et peu exigeantes en bois,
- . l'adaptation du Code Forestier aux spécificités de la zone ;
- . l'intensification de l'agriculture par la lutte contre le nomadisme agricole, grand consommateur d'espace et responsable d'un déboisement anarchique ;
- . l'intégration de l'arbre dans l'espace agro-pastoral par l'exploitation soutenue des ressources naturelles ;
- . l'amélioration de la gestion des pâturages par l'élaboration de méthodes d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux ainsi que d'un modèle de gestion optimale du troupeau (adéquation entre ressources fourragères et nombre d'animaux);
- . la réduction de la mortalité des ligneux par la lutte contre la dégradation chimique des sols, la restauration de la physiologie du milieu et la mise au point de techniques de lutte contre l'ensablement.

4. MOYENS D'ACTION

Les moyens préconisés pour la poursuite de la mise en oeuvre du Plan National de Lutte contre la Désertification et la Déforestation sont :

4.1. Zone Saharienne

4.1.1. Techniques de fixation des dunes.

- Etude des espèces végétales adaptées à la fixation des dunes
- Etude des moyens de lutte contre l'ensablement des points d'eau
- Etude des mécanismes de dégradation chimique des sols
- Expérimentation et test des méthodes de fixation des dunes
- Etude des méthodes de mise en valeur des sols salés.

4.1.2. Mise en valeur des terres dégradées.

- **Elaboration et mise en oeuvre des méthodes de restauration de la végétation (espèces végétales et techniques)**
- **Suivi-évaluation**
- **Etudes socio-économiques**

4.1.3 Agroforesterie dans les oasis.

- **Etude du milieu : socioéconomique et inventaire des espèces à usages multiples**
- **Etude de la biologie des espèces**
- **Mise au point de méthodes d'intégration des ligneux à usages multiples dans les systèmes de production des oasis.**

4.2. **Zone Sahélienne**

4.2.1 Aménagement sylvopastoral.

- **Inventaire et cartographie des ressources naturelles (sol, eaux et végétation) ;**
- **Etudes socio-économiques ;**
- **Inventaire des ressources ligneuses et fourragères ;**
- **Evaluation de la capacité de charge ;**
- **Etude des techniques de plantation ;**
 - **Valorisation des essences locales fourragères ;**
- **Mise au point des techniques de gestion des peuplements forestiers ;**
- **Elaboration de modèle de gestion des systèmes sylvo-pastoraux avec la participation des populations rurales,**
- **Suivi de l'impact des décisions de gestion sur les ressources forestières.**

4.2.2. Définition des méthodes d'intégration de l'arbre dans l'espace agro-pastoral en vue d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale

- **Inventaire des ressources en sol, végétation et eau ;**
- **Macro-diagnostic des systèmes d'utilisation des terres ;**
- **Macro-diagnostic et de chaque système identifié ;**
- **Elaboration de propositions et mise en oeuvre des thèmes de recherche agroforestière ;**

- Test en milieu réel ;

- Evaluation.

4.2.3. Elaboration d'un schéma d'aménagement de l'espace rural

4.2.4. Evaluation de l'application du code forestier

- Etudes socio-économiques ;

- Typologie des infractions ;

- Elaboration de propositions d'adaptation.

4.2.5. Amélioration et conservation des ressources phylogénétiques forestières

- Choix des espèces à usages multiples ;

- Cartographie des aires des espèces et localisation des peuplements de semenciers ;

- Prospection et récolte des graines ;

- Physiologie des semences forestières ;

- Mise au point de techniques de clonage ;

- Essai de provenance et/ou de descendance ;

- Création de vergers à graines améliorées.

4.2.6. Enrichissement des formations naturelles

- Cartographie et inventaire des ressources en sol et végétation ;

- Etude socio-économique ;

- Inventaire dendrométrique des peuplements forestiers ;

- Mise au point et test des techniques d'enrichissement :
protection intégrale, paillage, fayons, placcaux, trouée.

4.2.7. Conservation et restauration de la fertilité des sols en milieu paysan

- Cartographie et inventaire des ressources en sols et végétation ;

- Etude de la perception des populations sur les problèmes de dégradation et diagnostic des méthodes de lutte ;

- Elaboration et test des méthodes de lutte dans les terroirs villageois.

4.2.8. Elaboration d'un modèle de gestion rationnelle du troupeau.

- Etude de la dynamique des troupeaux ;
- Définition de la taille et de la structure optimales ;
- Mise au point de techniques d'alimentation ;
- Elaboration d'un modèle de gestion rationnelle du troupeau avec la participation des populations.

4.2.9. Intensification de l'adoption des techniques d'économie du bois énergie

- Etudes socio-économiques ;
- Analyse des méthodes de lutte ;
- Elaboration de stratégies de lutte contre les feux de brousse.

4.3. Zone Soudanienne

4.3.1. Intensification de l'adoption des techniques d'économie de l'énergie

- Inventaire des technologies ;
- Etude de la filière des combustibles ;
- Etude comparative des techniques ;
- Propositions d'amélioration du taux d'adoption des techniques d'économie de l'énergie.

4.3.2. Amélioration et conservation des ressources phylogénétiques forestières

- Choix d'espèces à usage multiples ;
- Cartographie des aires des espèces ;
- Prospection et récolte de semences ;
- Etude de la physiologie des semences ;
- Etude des associations symbiotiques forestières ;
- Essais de provenance/descendance ;
- Mise au point de techniques de multiplication végétative ;
- Sélection et propagation de plants productifs ;
- Création de peuplements de semenciers et de vergers à graines ;
- Conservation des ressources génétiques améliorées et menacées.

4.3.3. Techniques de création et d'aménagement des forêts.

- Etude du milieu socio-économique et physico biologique ;

- Inventaire dendrométrique et cartographique des peuplements forestiers ;
- Valorisation des essences locales ;
- Mise au point de techniques de plantation assurant une meilleure survie et la croissance des plants ;
- Mise au point de méthodes de gestion des peuplements forestiers ;
- Elaboration de méthodes d'aménagement et de gestion des peuplements forestiers avec la participation des populations ;
- Suivi de l'impact des décisions de gestion sur les ressources forestières et les revenus des populations.

4.3.4. Elaboration d'un modèle de gestion rationnelle du troupeau.

- Etude de la dynamique du troupeau ;
- Définition de la taille et de la structure optimales ;
- Mise au point de systèmes d'alimentation et de protection sanitaire ;
- Intégration de l'agriculture et de l'élevage ;
- Elaboration d'un modèle de gestion et d'élevage ;

4.3.5. Méthodes de conservation des eaux et du sol.

- Cartographie des eaux de surface ;
- Etude des propriétés des sols (physique, chimie et biologie des sols)
- Etude du ruissellement et de l'infiltration ;
- Etude des processus de dégradation des sols ;
- Impact des techniques culturales sur l'alimentation hydrique ;
- Etude de la perception des populations sur les phénomènes de dégradation des sols et de la végétation ;
- Etude des méthodes traditionnelles de conservations des eaux et du sol ;
- Mise au point de méthodes de lutte anti-érosive adoptables ;
- Définition de méthodes d'intégration des ligneux à usages multiples dans l'espace agropastoral.

4.3.6. Définition de méthodes de lutte contre les feux de brousse.

- Etudes socio-économiques sur les causes des feux
- Etude de la perception des populations sur les feux de brousse et leurs conséquences sur les ressources en sols et en végétation
- Analyse des méthodes de lutte
- Elaboration de stratégies de lutte en collaboration avec les populations.

4.3.7. Elaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'espace rural

- Inventaire et cartographie des ressources en sols, eaux et végétation
- Etudes socio-économiques
- Etude de l'impact des modes d'utilisation de l'espace rural sur les ressources naturelles
- Etude des problèmes fonciers et institutionnels de l'utilisation rationnelle des ressources
- Elaboration de modes d'exploitation et de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales en collaboration avec les populations rurales.

4.4. Zone Nord Guinéenne

4.4.1. Définition de méthodes de lutte contre les feux de brousse

- Etudes socio-économiques
- Analyse des méthodes de lutte
- Elaboration de stratégies de lutte contre les feux de brousse dans le cadre d'une gestion adaptée des ressources ligneuses.

4.4.2. Création et aménagement des peuplements forestiers.

- Etudes socio-économiques et physico biologiques ;
- Inventaire et cartographie des formations forestières naturelles ;
- Etude des techniques de plantation ;
- Valorisation des essences forestières locales ;
- Etude des techniques de gestion des peuplements ;
- Amélioration du matériel végétal ;
- Elaboration et test des modèles de gestion des forêts avec la participation des populations

rurales ;

- Suivi de l'impact des décisions de gestion sur les ressources forestières.

4.4.3. Evaluation de l'application du code forestier.

- Etudes socio-économiques
- Typologie des infractions
- Proposition de mesures législatives pour une meilleure gestion des ressources ligneuses.

4.4.4. Elaboration d'un modèle de gestion du troupeau

- Etude de la dynamique du troupeau
- Etude des conditions biophysiques et socio-économiques de la zone en relation avec le troupeau
- Elaboration de modèles alternatifs de gestion du troupeau avec la participation des populations
- Suivi de l'impact des modèles sur les ressources ligneuses.

4.4.5. Elaboration d'un schéma d'aménagement de l'espace rural

- Inventaire et cartographie des ressources en sols, végétation et eau
- Etude de l'impact des modes d'utilisation de l'espace rural sur les ressources
- Etude des problèmes fonciers et institutionnels liés à l'utilisation des ressources
- Elaboration de modèles d'exploitation et de gestion des ressources agro-sylvo-pastorales en collaboration avec les populations rurales.

4.4.6. Accroissement de l'intensification de l'agriculture

- Etudes socio-économiques et biophysiques
- Mise au point de paquets technologiques performants (variétés, techniques culturales, lutte contre les nuisibles)
- Définition de méthodes agro-sylvo-pastorales d'utilisation des terres
- Mise au point et/ou test de techniques de conservation des eaux et du sol
- Formation et information de l'encadrement de base- Evaluation.

4.5. Delta intérieur du Niger

4.5.1. Aménagement des forêts dans la zone du delta intérieur du Niger

- Etude du milieu physico biologique et socio-économique ;
- Inventaire et cartographie des peuplements forestiers ;
- Etude des techniques de création des peuplements forestiers ;
- Méthodes de gestion des peuplements forestiers
- Elaboration d'un modèle de gestion en vue de la production de bois et de fourrage en collaboration avec les populations rurales
- Suivi de l'impact des décisions de gestion sur les ressources forestières

4.5.2. Définition d'une méthode de diffusion des substituts au bois énergie

- Etudes socio-économiques
- Inventaire des techniques disponibles
- Diagnostic des contraintes d'adoption par les populations
- Mise au point de nouvelles techniques et/ou amélioration
- Evaluation.

4.5.3. Définition de méthodes visant le respect du code forestier.

- Etudes socio-économiques
- Typologie des infractions
- Proposition de mesures en vue du respect du code forestier.

4.5.4. Intensification de l'agriculture.

- Etudes socio-économiques
- Inventaire des ressources physico biologiques (sols, eau, végétation)
- Mise au point de variétés performantes et adaptées
- Paquets technologiques adéquats et adaptés
- Intégration des ligneux dans les systèmes de production
- Conservation et restauration de la fertilité des sols
- Formation de l'encadrement de base
- Evaluation.

4.5.5. Mise en valeur des terres dégradées

- Inventaire et cartographie des ressources en sols, eau et végétation
- Inventaire dendrométrique des peuplements forestiers
- Etudes socio-économiques
- Analyse des causes de mortalité des ligneux (nature et dynamique de la nappe)
- Elaboration et mise en oeuvre des méthodes de restauration de la végétation (espèces végétales et techniques)
- Suivi-évaluation.

4.5.6. Elaboration d'un modèle de gestion rationnelle de l'élevage

- Cartographie et inventaire des ressources pastorales
- Mise au point de techniques de régénération et de gestion des systèmes sylvo-pastoraux et des bourgoutières ;
- Etude de la dynamique de troupeau
- Définition d'une structure optimale de troupeau
- Elaboration de modèles de gestion de l'élevage.

4.6. Elaboration d'un Plan Energétique à Long Terme prenant en compte la dynamique de la population

Au Mali plus de 90% de l'énergie domestique consommée provient des produits ligneux. La consommation de bois est estimée selon les enquêtes à 2 kg/personne/jour en milieu rural et se situe entre 1,4 et 1,9kg/personne/jour en milieu urbain (Projet d'Inventaire des Ressources Ligneuses).

Le tableau ci-dessous synthétise le bilan de la ressource et de la consommation bois énergie.

	Kayes	Kkoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tbouct.	Total
--	-------	-------	---------	-------	-------	---------	-------

						Gao Kidal	National
Productivité annuelle (1000m ³ /an)	2 960	3 200	6 630	1 970	970	500	16 230
Productivité annuelle accessible (1000m ³ /an)	1 780	1 920	3 980	1 180	580	300	9 740
Consommation annuelle (1000m ³ /an)	900	1 780	1 320	1 670	910	500	7 080
Taux de couverture des besoins	2.0	1.08	3.0	0.70	0.64	0.60	1.40
.Régions favorables	X	X	X	X	X	X	
.Régions critiques							
.Régions à risque							

Source : DNEF

Toujours selon la même source, la tendance générale à la croissance de la consommation des produits ligneux est du même ordre que le taux de croissance démographique dans les zones rurales et nettement inférieur au taux de croissance démographique dans les périphéries urbaines.

Les besoins en combustibles des ruraux et de nombreux urbains ne peuvent être satisfaits que par les ressources offertes par l'environnement végétal. La faiblesse des revenus de ces catégories de populations ne leur permet pas l'acquisition d'autres combustibles.

De plus, l'éloignement des centres d'approvisionnement possibles ne facilite pas l'adoption d'énergie de substitution.

Malgré le développement encouragé de l'utilisation d'autres formes d'énergie, notamment le gaz en milieu urbain et la diffusion de foyers améliorés, ces problèmes n'ont-ils trouvé jusqu'à maintenant que des solutions partielles. Il en résulte une utilisation intensive de tous les types de produits végétaux pouvant produire l'énergie nécessaire à la cuisson des aliments, à l'éclairage ou au chauffage.

Divers programmes ont tenté la mise en œuvre de techniques préventives. Ils ont connu des succès divers. Le problème pourrait être abordé :

. au niveau des différentes catégories d'utilisateurs qui n'ont pas forcément la même appréhension de la problématique de la conservation des ressources pastorales. Les urbains acheteuses de combustibles, les urbains en situation de vie précaire, les agriculteurs sans bétails, les éleveurs, forment diverses catégories sociales qui ont une compréhension très différente du problème des ressources naturelles. Les solutions se situent dans le développement de sources d'énergie de substitution, à savoir bio gaz, panneaux solaire, énergie éolienne, qu'il sera évidemment nécessaire de subventionner, l'utilisation des résidus agricoles, la culture de plantes

pour le charbon de bois, biomasse d'origine forestière, bosquets de village, l'utilisation plus efficace de combustible par le biais de l'amélioration des poêles domestiques et des méthodes de transformation des aliments dans l'interdiction et/ou le contrôle sévère du transport et de la commercialisation des produits ligneux, spécialement ceux issus des zones défavorables ou à risque, pour laquelle une interdiction totale d'exploitation commerciale devrait être prononcée et appliquée.

. au niveau de la réglementation de l'usage des espaces pastoraux, l'organisation des éleveurs sur les espaces pastoraux productifs, leur sensibilisation aux problèmes, la clarification de la situation foncière constitueront la base d'une politique concertée de conservation des ressources avec comme objectif la constitution de domaines forestiers des collectivités territoriales.

Les instruments seront la révision de la législation foncière, la législation sur les collectivités territoriales (décentralisation), l'élaboration concertée de Schémas d'Aménagement du Territoire et la Gestion des Terroirs Villageois par les intéressés (mise en place d'une structure gardienne et responsable).

Les travaux de réhabilitation nécessitent une mise en défens préalable pour une durée variable (2 à 3 ans) mais cette durée doit pouvoir être prorogée pour obtenir une régénération de la strate ligneuse.

D'autres actions de semis des plantes, de protection d'îlots semenciers, etc. peuvent également être mis en oeuvre.

La plantation de bosquets villageois d'arbres fourragers locaux ou introduits peut, dans certaines mesures, assurer une partie de l'affouragement en feuillages de ligneux et la production du bois. Toutes ses interventions de réhabilitation demeurent relativement peu coûteuses par rapport à la valeur économique des ressources ligneuses restaurées.

5. FINANCEMENT DU VOLET ENVIRONNEMENT

La réalisation de ce volet exige un coût financier très élevé dont le montant ne peut être qu'estimé sur la base de l'expérience des plans passés, des programmes en exécution et des plans en préparation avancée.

Ces montants estimés prennent en compte les coûts d'investissement et récurrents.

TABLEAU N° : FINANCEMENT DU VOLET ENVIRONNEMENT **(MILLIARDS DE FRCS CFA)**

ACTIONS	1994/1999	2000/2009	2010/2020
Environnement			
1. La poursuite de la mise en oeuvre du Plan National de Lutte contre la Désertification.			
* la recherche sur la désertification	20,8	20,8	20,8
* la coordination et suivi-évaluation des actions de lutte contre la désertification			
* la formation, information et sensibilisation des populations, agents d'encadrement et des décideurs par rapport à la lutte contre la désertification			
* l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire			
* économie de combustibles ligneux			
* haies vertes			
* recentrage de certaines actions en cours			
* mesures d'accompagnement			
2. L'élaboration d'un plan énergétique à long terme.			
* assistance d'un plan énergétique à long terme prenant en compte la dynamique de la population			
* assistance à la formulation de stratégie et programmes décentralisés			
* développement de sources d'énergie de substitution (appui aux programmes existants)	15	30	50
* intensification de la recherche et des application en matière d'énergie tirée du bois			
* formation et organisation des éleveurs.			

6. COORDINATION ET SUIVI DU VOLET POPULATION - ENVIRONNEMENT

La mise en oeuvre, le suivi et la coordination de la politique de population dans le secteur de l'environnement seront assurés par la Cellule Nationale de Suivi du Plan Nationale de Lutte Contre la Désertification du Ministère de l'Environnement.

Elle sera le Centre d'un réseau constitué de correspondants en l'occurrence, les structures techniques des Ministères du Développement Rural et de l'Environnement impliquées dans la réalisation de ce volet.

La Cellule Nationale de Suivi du Plan Nationale de Lutte Contre la Désertification travaillera en amont avec le Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACOPP) et en aval avec les organes régionaux (CORECOPP).

TABLEAU : POPULATION-ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS/STRATEGIES	RESPONSABLES	ZONES COUVERTES	INDICATEURS DE PROGRES	MOYEN DE VERIFICATION	INDICATEURS D'IMPACT
<p>Objectifs</p> <p><u>La protection et la préservation des ressources renouvelables</u></p> <p>1. La poursuite de la mise en oeuvre du Plan National de Lutte contre la Désertification.</p> <p>2. L'élaboration d'un plan énergétique à long terme.</p>	<p>Ministère de l'Environnement</p>	<p>Tout le pays</p>	<p>Développement de sources d'énergie de substitution aux bois.</p> <p>Elaboration des schémas d'aménagement des terroirs.</p> <p>Développement de l'agro-foresterie.</p> <p>Elaboration de modèle de gestion du troupeau.</p>	<p>Rapports divers (exécution, suivi-évaluations, enquêtes, réunions...)</p>	<p>Taux de régénération du couvert végétale.</p> <p>Taux d'adoption de nouvelles technologies.</p> <p>Part des revenus issus des produits forestiers.</p>

I. PROBLEMATIQUE POPULATION/ DEVELOPPEMENT RURAL

Alimentation

Bien que traditionnellement le Mali satisfasse ses besoins en céréales (mil, sorgho et riz) qui forment le régime de base de la population, des récoltes médiocres, dues en partie à la sécheresse, jointe à l'accroissement démographique accéléré par rapport à l'accroissement de la production alimentaire, ont modifié la situation alimentaire pendant plusieurs années.

Durant la période 1960-1983, la production agricole a augmenté moins vite que la population. Ainsi entre le début des années '60 et celui des années '80, cette production par tête a subi une chute de l'ordre de 8% .

L'évolution du degré d'autosuffisance alimentaire nationale qui mesure la part de la consommation nationale couverte par la production nationale confirme l'existence d'une insuffisance permanente de la production disponible par rapport à la consommation et une tendance à l'aggravation de cette insuffisance. L'importance des rations par habitant a décliné tandis qu'on a assisté à une montée des importations de produits alimentaires. C'est ainsi que les importations de céréales sont passées de 108.000 tonnes en 1979 à 404.000 tonnes en 1984 (OSCE 1989). Cependant depuis cette date, les importations de produits alimentaires ont considérablement baissées pour atteindre 76.500 tonnes en 1990 (chiffre provisoire DNSI).

Le problème de l'alimentation au Mali ne dérive pas toujours de l'insuffisance globale mais aussi des variations régionales, saisonnières et socio-économiques. La production alimentaire notamment céréalière a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie (surtout à partir de 1985), mais des facteurs comme la pression démographique et la dégradation de l'environnement compromettent l'état actuel et les futures perspectives de l'agriculture. Le Mali a également de lourds fardeaux : la pauvreté qui empêche les populations de pouvoir acheter la nourriture et l'insécurité au Nord qui perturbe la production et la distribution de l'alimentation.

L'enquête budget consommation réalisée sur l'ensemble du pays de mars 1988 à avril 1989 est la première de ce genre au Mali. Ses résultats permettent cependant de tirer quelques conclusions d'ordre qualitatif sur la structure de la ration (voir tableau ci-dessous).

Pour l'ensemble de la population, la ration moyenne journalière correspond à un apport énergétique de 2350 calories environ dont près de 20% proviennent des céréales.

TABLEAU : Ration moyenne par habitant : calories/jour

Produits alimentaires	Milieu rural	Milieu urbain	Ensemble
Céréales	245,90	168,90	212,43
Corps gras	2,89	4,81	3,28
Vian­des	4,85	10,90	6,10
Poissons	9,09	11,68	9,62
Légumes à tubercules	0,24	0,11	0,21
Fruits	1,02	7,83	2,41
Sucres-produits sucriers	3,25	14,83	5,63
Tubercules et féculents	2,66	5,23	3,19
Lait-produits laitiers	9,75	4,81	8,74
Feuilles vertes	0,55	2,86	1,02
Légumes-conserves	0,51	1,33	0,68
Produits de cueillette	10,43	2,11	8,73
Légumes	6,72	17,11	8,85
Pains et pâtisseries	3,58	5,37	3,24

III OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

1. LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE

Face à la détérioration de sa situation alimentaire, le Mali s'est engagé dans la mise en oeuvre d'une Stratégie alimentaire en 1982, qui fait appel à la participation cohérente de l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire.

Elle a défini deux objectifs fondamentaux à savoir :
l'autosuffisance alimentaire et le relèvement du niveau nutritionnel.

Fournir à la population une ration équilibrée et suffisante au moindre coût constitue sa finalité.

L'objectif de consommation retenu pour l'an 2000 est une ration équilibrée dont l'apport énergétique est 2450 calories et répartie comme suit : céréale 70% (224Kg/jour/an) ; huile 23% et autres aliments 7%.

Ces objectifs seront atteints par l'augmentation et la diversification de la production, l'organisation des circuits de distribution, la transformation des produits de manière artisanale et industrielle, la régulation des prix, la consommation locale des produits en vue d'assurer la nutrition équilibrée en calories, et l'organisation des paysans autour de leurs centres en les approvisionnant en semences améliorées.

La Stratégie Alimentaire du Mali préconise comme principes d'action, de prendre en compte les zones agro écologiques et de les revaloriser, de réduire les goulots d'étranglement, de

changer

les mentalités, de créer les conditions favorables de travail en milieu rural, de définir pour les activités productives un niveau technique assurant leur pérennité, de tenir compte des implications régionales soudano sahéliennes et du facteur temps pour la réussite de la politique d'autosuffisance alimentaire.

Les rations souhaitables aux horizons 2000 et 2010 sont données dans les tableaux ci-après :

Tableau : objectifs nutritionnels (ration moyenne)

Caractéristique de la ration moyenne	Objectifs nutritionnels	
	2000	2010
Energie totale (calories)	2.450	2.500
Apport énergétique (glucides)	1.960 calories	1.875 calories
dont apport énergétique des céréales	80%	75%
dont apport énergétique des tubercules	837,5 calories	1.750 calories
	75%	70%
	122,5 calories	125 calories
	5%	5%
Energie d'origine protéinique	245 calories	325 calories
- protéines d'origine animale	10%	13%
- protéine d'origine végétale	61,25 g	81,25g
- protéines céréalières	15g 25%	24g 30%
- protéines légumières	46g 75%	57g 70%
	(32g) 70%	(40g) 70%
	(14g) 30%	(17g) 30%
Energie d'origine lipidique	245 calories	300 calories
Lipides totaux	10%	12%
	27g	33g

En terme de catégories d'aliments, ces structures nutritionnelles pourraient se traduire de la façon suivante :

Tableau : objectifs alimentaires (ration moyenne)

Catégories d'aliments	Objectifs alimentaires	
	2000	2010
Céréales	201	192
Légumineuses	22	24
Tubercules	11	12
Produits animaux (hors lait)	27	43
Huiles et beurre	11	12
Sucre	8	8
Légumes verts	18	20
Fruits	18	20
Lait	35	40
Poisson	10	10

Ces rations moyennes supposent que les changements suivants soient réalisés.

a) A moyen terme (2000)

- . une diminution de la consommation de céréales réduisant à 75% le pourcentage de l'apport énergétique de ce groupe d'aliments ;
- . un relèvement du taux de protéines animales et de celui des protéines végétales autres que céréalières (arachide, haricot, niébé) ;
- . un relèvement du pourcentage de l'apport énergétique d'origine lipidique (graines et huile d'arachide, huile de coton ou beurre de karité).

b) A long terme (2010)

- . une baisse additionnelle de la contribution des céréales à l'apport énergétique et protéique ;
- . un relèvement important des apports de protéines d'origine animale (surtout viandes et lait) ;
- . une contribution plus grande des corps gras ;
- . la poursuite d'une plus grande diversification en légumineuses, tubercules, légumes et fruits.

Pour de nombreux produits, ces changements alimentaires impliquent des conditionnements et transformations pour que l'offre soit permanente tout au long de l'année.

2. LE SCHEMA DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

L'élaboration du Schéma Directeur Développement Rural s'est terminée en mars 1992. Il trouve son origine dans la réalisation en 1987, de la revue du Secteur Agricole, les revues des Secteurs Elevage et Forêts. Il tient compte des changements politiques intervenus au début de 1991.

Le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural offre donc un cadre approprié pour un dialogue fécond entre l'Etat, la Société civile et les partenaires au développement. Sa démarche est évolutive, flexible et participative. Il constitue un outil de négociation au service de tous les partenaires impliqués dans le Secteur du Développement Rural.

2. LE SCHEMA DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

L'objectif retenu par la Politique Nationale de Population dans le secteur du Développement Rural est la **couverture des besoins alimentaires des populations.**

La couverture des besoins alimentaires des populations du pays constitue l'ossature principale du Schéma Directeur du Secteur Développement Rural et le fondement de la stratégie alimentaire du Mali.

4. STRATEGIES

Pour atteindre la satisfaction des besoins alimentaires de la population, la politique de population préconise les stratégies suivantes :

- * l'accélération de la mise en oeuvre de la Stratégie alimentaire;
- * Renforcement et développement de l'exploitation des capacités d'irrigation offertes par les barrages hydro agricoles existant (Markala, Sélingué, Manantali) et le développement de l'irrigation en général ;
- * Transfert de Technologie en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- * Développement de la Recherche Agronomique.

5. MOYENS D'ACTION.

5.1. l'accélération de la mise en oeuvre de la Stratégie alimentaire

Elle se fera par :

- L'intensification:

- * Augmentation des rendements.
- * Diversification d'une rotation agricole.
- * Intégration agriculture-élevage
- * Double culture en irrigué
- * Maintien des rendements en année sèche
- * Amélioration des paramètres zootechniques.

- La diversification:

* Promotion de l'élevage à cycle court-ovins, caprins et volaille avec une priorité pour les zones les mieux placées pour approvisionner les centres urbains.

* Légumes de contre-saison.

* Arachides et autres protéagineux.

* Production laitière péri-urbaine (Bko, Mopti, Kayes, Sikasso).

Les zones privilégiées pour la diversification sont :

a) la zone périurbaine, les grands centres urbains et la Haute Vallée (proximité du marché, disponibilité en eau et bonne technicité paysanne)

b) Sud Mali-Sud, Yanfolila-Bougouni (forte pluviométrie et existence de nombreux bas-fonds.

c) Les casiers réhabilités de l'Office du Niger et en particulier le retaille en contre saison.

d) Les Petits Périmètres Irrigués Villageois de la Boucle du Niger et les oasis en contre saison (pour la zone Nord).

- La réduction des importations alimentaires :

* Améliorer la compétitivité des productions nationales par rapport aux produits importés pour le riz, le sucre, le lait et produits oléagineux.

* Etablir un niveau de protection permettant dans le court terme de rétablir la parité de prix sur le principal marché de détail (Bamako).

* Utiliser la taxe conjoncturelle d'importation afin de réduire les fluctuations du marché international.

* protection de la filière riz.

* Création d'une cellule de suivi économique des produits à protéger.

* Le développement de la transformation agroalimentaire.

* L'appui aux opérateurs afin d'augmenter la concurrence et de réduire les coûts de commercialisation et enfin l'amélioration de la productivité paysanne.

- La relance des exportations:

* Améliorer le climat d'investissement (PAS).

- * Former, informer et assister les opérateurs nationaux afin qu'ils se professionnalisent et se spécialisent davantage.
- * Prendre toutes les mesures favorisant la venue d'importateurs étrangers comme industriels-exportateurs vers leurs pays et, leur mise en relation commerciale avec des organisations de producteurs.
- * Promouvoir l'organisation des producteurs dans les zones et pour les filières bien placées pour l'exploration et les aider à négocier avec des grossistes nationaux ou des importateurs étrangers.
- * Elaboration d'un Programme National de Relance des Exportations Agricoles.
- * Encourager les petites et moyennes entreprises agricoles.

- La spatialisation

La spatialisation est la localisation des options d'aménagement et de développement au niveau régional et local.

Les instruments sont :

- * l'élaboration de schéma d'aménagement du terroir.
- * la mise en pratique de la gestion des terroirs villageois par les intéressés.
- * la décentralisation.

Les stratégies générales de production sont à définir de façons détaillées dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du terroir qui se feront selon une approche concertée.

5.2. Développer et renforcer l'exploitation des capacités d'irrigation offertes par les barrages hydro agricoles (Markala, Sélingué, Manantali) afin de mettre le pays à l'abri des caprices climatiques et aussi accélérer la mise en oeuvre effective du projet de barrage de Tossaye.(développement de l'irrigation en général).

Les actions envisagées sont:

Zone Sud

- . Poursuite des expériences d'irrigation à partir des eaux souterraines en vue de tirer toutes les leçons et constituer les référentiels pour le développement futur.
- . Aménagement des bas-fonds pour la riziculture et la diversification culturale en contre-saison : tubercule, banane, légume.

Zone Centre

- . Poursuite de la réhabilitation de l'Office du Niger et prévoir des aménagements d'extension.

- . Amélioration de la riziculture inondée en submersion naturelle et contrôlée (ORME, ORS).
- . Poursuite de l'aménagement de Petits Périmètres Irrigués Villageois insérés ou intercalés dans les casiers de submersion contrôlée.
- . Conception de l'aménagement du delta central et sa mise en oeuvre avec grande prudence compte tenu de sa complexité hydraulique, écologique, socio-économique et de certains échecs passés.
- . Réalisation du barrage de Tossaye afin de permettre l'irrigation en toute saison dans la Boucle du Niger.
- . Poursuite des études d'aménagement intégrés dans la vallée du Bani, avec une intégration poussée des actions déjà identifiées (Seuil de Djenné et de Falo, barrages sur le Bagoé et le Baoulé) dans l'optique d'un schéma directeur de ce bassin fluvial.

Zone Nord

- . Poursuite de la réalisation de Petits Périmètres Irrigués Villageois après avoir tiré les leçons de la première génération d'aménagement et aussi après avoir diffusé les principales améliorations à apporter.
- . Poursuite de l'aménagement hydraulique dans la zone lacustre après avoir établi un schéma d'aménagement concerté de l'ensemble du delta.

Zone Ouest

- . Réalisation du volet agricole du Barrage de Manantali.
- . Développement modéré des périmètres irrigués en vue de rentabiliser actuellement les ressources en eaux disponibles à partir de Manantali, dans la vallée du Sénégal et de ses affluents.
- . Projets pilotes d'aménagement de bas-fonds à partir de petits barrages dans les zones de Kita, Bafoulabé en vue de constituer une référentielle pour des extensions futures.

5.3. Transfert de Technologie en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis.

La culture sur brûlis est motivée en premier lieu par les facilités que le feu offre pour le défrichage et le nettoyage des champs, la fourniture gratuite d'une fertilisation offerte à la fois par les cendres (riches en potassium mais pauvres en azote) et la matière organique accumulée naturellement dans le sol par la végétation.

Aujourd'hui, les possibilités de poursuivre une culture itinérante tout en maintenant les capacités du patrimoine sol sont de plus en plus restreintes :

- . les espaces naturels disponibles pour ce système de mise en valeur sont de plus en plus rares

et/ou fragiles

. ces espaces subissent une densification croissante de l'occupation humaine.

L'approche du problème doit être régionale. Les solutions envisagées sont :

* la suppression de la culture itinérante par mise en défens par le déguerpissement des enclaves agricoles itinérantes qui existent à l'intérieur des espaces à protéger et par le développement d'actions de développement et d'éducation fournissant des moyens d'existence de substitution à la culture itinérante.

Ce type d'intervention se fera localement pour des raisons valables et dûment exploitées et négociées avec les communautés rurales concernées.

* le remplacement de la culture itinérante par d'autres activités, on citera sans prétendre être exhaustif :

. la valorisation des produits naturels de cueillettes (miel, plantes médicinales etc...), associés aux zones protégées ;

. les plantations forestières ;

. l'agriculture annuelle vivrière associée à l'agroforesterie ;

. l'utilisation pérenne d'autres espaces agricoles, avec intensification des facteurs de production (irrigation) ;

. l'intensification de l'élevage (petit élevage de case, élevage stabulé etc...)

. les activités liées au tourisme ou à l'artisanat.

* l'amélioration du système portant sur les aspects suivant :

. l'abattage de la végétation ligneuse afin de favoriser une reprise plus rapide après le brûlis et la culture.

. les techniques de feux et leur contrôle pour éviter la propagation hors du champs traité ;

. le stockage de la cendre en vue de son utilisation différée pour limiter son gaspillage par un lessivage trop rapide en début de culture ;

. le compostage d'une partie de la végétation, son utilisation comme paillage anti-érosif ;

. la conservation de certains arbres lors des opérations de défrichements.

5.4. Le développement de la Recherche Agronomique

Depuis 1992 l'IER a élaboré un Plan Stratégique à long terme de la Recherche

Agronomique. Bientôt, il entrera en vigueur un processus de réforme structurelle, qui trouve sa justification inscrite dans les différents documents d'évaluation de l'Institut dont le plus récent est celui de l'ENAR (1990).

Ces évaluations présentent l'IER comme une structure caractérisée par l'insuffisance et les difficultés de mobilisation du financement intérieur, le manque de coordination judicieuse des fonds des différents bailleurs, la faible liaison Chercheurs-Utilisateurs et Bénéficiaires des résultats de recherche, l'absence d'un système de planification de la recherche agronomique au niveau national permettant de définir et de hiérarchiser les priorités à donner à un programme national de développement.

D'ailleurs, l'expérience a montré que dans leur grande majorité, les SNRA n'ont pas pu suivre les changements rapides en cours du fait principalement de l'absence de capacités de réflexions prospectives et de structures adaptées.

Pour la première phase du Plan Stratégique 1994-2000, seize (16) sous-programmes de recherche ont été retenus :

1. mil
2. sorgho
3. maïs
4. niébé
5. coton
6. bovins 7. Riz de bas-fonds 8. Riz irrigué et gestion des ressources naturelle 9. Volaille 10. Arachide 11. Petits ruminants 12. Économie des filières 13. Système de production s 14. Cultures horticoles et fruitières 15. Ressources forestières 16. Ressources halieutiques.

La formulation de ces sous-programmes est en cours.

L'IER participera également à la mise en oeuvre de plusieurs programmes collaboratifs ou pôles de recherche régionaux.

La programmation des activités de recherche s'effectue à partir de la base . La Région, en accord avec le processus de décentralisation en cours à l'IER et dans le Pays, Elle fait appel à trois mécanismes organisationnels.

Au niveau de la Région, le Comité Technique Régional ; au niveau de l'IER, le Comité de Programme ; au niveau National, le CNRA et ses Commissions : Commission des Ressources et Commission Scientifique. Le Comité Technique Régional est un organe de concertation entre la recherche et les utilisateurs directs (organisations de paysans et transformateurs) et indirects (organismes de développement).

Le Comité de Programme est un organisme de décision interne à l'IER.

C'est donc la recherche de l'efficacité qui a guidé les présentes réformes. L'IER est devenu un Etablissement Public à caractère Administratif (octobre 1993) et aura bientôt son CNRA, son Conseil d'Administration. La Direction Générale sera assistée par trois Directions : Direction scientifique-Direction des Services d'Appui Technique -Directeur Finance et sera représentée au niveau régional par la Direction du Centre de Recherche Agronomique.

Les principes retenus dans le Plan à long terme de la Recherche Agronomique sont :

- * la régionalisation de la recherche ;
- * l'institution du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- * la définition d'une politique de formation des chercheurs et de gestion du personnel ;
- * l'instauration d'un système d'évaluation et d'un suivi des activités de recherche.

Le renforcement de la recherche se justifie particulièrement au moment où le PNVA a démarré et où il a besoin d'être régulièrement alimenté par des résultats de la recherche.

Ainsi s'affirme progressivement une Institution Nationale de Recherche, bien structurée et décentralisée, un IER fondé sur des ensembles plus cohérents pour une recherche plus solide au Mali.

6. FINANCEMENT ET COORDINATION DU VOLET DEVELOPPEMENT RURAL

Un important effort d'investissement est nécessaire pour la réalisation des objectifs de la politique de population dans le secteur du Développement Rural.

Le coût estimatif de l'opération (investissement et récurrent) pour la période : 1994-2020 est donné dans le tableau ci-dessous.

Il prend en compte les données nées dans les documents ci-dessous:

- * Politique Nationale de Population du Mali ;
- * Plan Quinquennal de Développement Economique et Social-1987-91 ;
- * Programmes Nationaux de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification ;
- * Plan d'Action Tropical ;
- * Programme National de la Recherche Agronomique.

**TABIEAU N° : FINANCEMENT DU VOLET DEVELOPPEMENT RURAL
(MILLIARDS DE FRs CFA)**

ACTIONS	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985
<p>1. Accélération de la mise en oeuvre de la stratégie alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> * intensification de l'agriculture * diversification des produits agricoles (seas large) * réduction des importations alimentaires * relance des exportations * spécialisation 	50	75	75	75	75
<p>2. Renforcement et développement de l'exploitation des capacités d'irrigation existantes par les barrages hydroélectriques existants et le développement de l'irrigation en général</p> <ul style="list-style-type: none"> * Poursuite-réhabilitation de l'Office du Niger et de Balinguè * exploitation de la capacité d'irrigation du barrage de Mataruahi * amélioration de la riziculture inondée en submersion actuelle et contrôlée (Opérations Riz Inondé et Ségué) * aménagement de petits périmètres irrigués villageois * réalisation du barrage de Toussy 	100	150	150	150	150
<p>3. Transfert de technologies en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis</p> <ul style="list-style-type: none"> * mise en défens des zones à protéger * valorisation des produits de cueillette * agroforêts * développement d'actions de développement et d'éducation * intensification de facteurs de production et de l'élevage (petit élevage de case, élevage stablé) 	50	75	75	100	100
<p>4. Développement de la recherche agronomique</p> <ul style="list-style-type: none"> * céréales et légumineuses * cultures industrielles * cultures maraîchères * productions animales * productions forestières et halieutiques * systèmes de production et ressources naturelles * économie des fibres 	28	50	50	75	75
TOTAL GÉNÉRAL	228	350	350	400	400

7. COORDINATION ET SUIVI DU VOLET POPULATION EMPLOI ET RURAL

La mise en oeuvre, le suivi et la coordination de la politique de population dans le secteur du Développement Rural seront assurés par la Cellule de Planification et de la Statistique du Ministère du Développement Rural (CPS).

Elle sera le Centre d'un réseau constitué de correspondants en l'occurrence, les structures techniques des deux Ministères-Développement Rural et Environnement impliqués dans la gestion de ce volet.

La Cellule de Planification et de la Statistique travaillera en amont avec le Conseil National de Coordination des Programmes de Population (CONACOPP) et en aval avec les organes régionaux (CORECOPP).

TABIEAU N° : POPULATION ET DEVELOPPEMENT RURAL

OBJECTIFS/STRATEGIES	RESPONSABLES	ZONES COUVERTES	INDICATEURS DE PROGRES	MOYEN DE VERIFICATION	INDICATEURS D'IMPACT
<p>Objectif N°1</p> <p>La consommation des besoins alimentaires</p> <p>1. Accélération de la mise en oeuvre de la stratégie alimentaire.</p> <p>2. Renforcement et développement de l'exploitation des capacités d'irrigation offertes par les barrages hydroélectriques existants et le développement de l'irrigation en général.</p> <p>3. Transfert de technologies en milieu rural afin de faciliter la</p>	<p>Ministère du Développement Rural</p>	<p>Tout le pays</p>	<p>.Quantité de productions alimentaires produites et commercialisées, le rendement à l'hectare.</p> <p>.Niveau du déficit céréalier.</p> <p>Indice de spécialisation commerciale et d'ouverture au marché.</p> <p>.Superficie aménagée en maîtrise totale de l'eau et en submersion naturelle et contrôlée.</p> <p>.Niveaux d'organisation et de formation des ruraux.</p> <p>.Le niveau d'information et de formation des agriculteurs.</p>	<p>Rapports sur les activités organisées (exécution, réunions, suivi-évaluations, enquêtes...)</p>	<p>.Taux de couverture des besoins alimentaires du pays.</p> <p>.Niveau de consommation alimentaire par personne.</p> <p>.Niveau nutritionnel de la nation.</p> <p>.Part de revenus issus des productions agricoles au sens large.</p> <p>.Part du secteur alimentaire dans l'amélioration de la balance commerciale.</p> <p>.Taux de migration interne.</p>

<p>lutte contre la déforestation liée à l'agriculture Mécanisme par territoires.</p> <p>4. Développement de la recherche agronomique.</p>	<p>■</p> <p>■</p>	<p>■</p> <p>■</p>	<p>Nombre de paquets technologiques transférés à la vulgarisation.</p>		
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------	--------------------------------------------------------------------------------	--	--

VOLET VII : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL
(Milliards de F CFA)

COUT PERIODE	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
PROGRAMMES ET PROJETS					
A/ ENVIRONNEMENT :					
1- Poursuite de la mise en oeuvre du Plan National de lutte contre la désertification	20,8	10,4	10,4	10,4	10,4
2- Elaboration d'un Plan énergétique à long terme	15	15	15	25	25
IV DEVELOPPEMENT RURAL :					
1- Accélération de la mise en oeuvre de la stratégie alimentaire	50	75	75	75	75
2- Renforcement et développement de l'exploitation des capacités d'irrigation par les barrages hydro-agricoles existants et le développement de l'irrigation en général	100	150	150	150	150
3- Transfert de technologie en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis	50	75	75	100	100
4- Développement de la Recherche agronomique	28	50	50	75	75
TOTAL GENERAL (E + DR)	263,8	375,4	375,4	435,4	435,4

VOLET VIII

AMELIORATION DES CONNAISSANCES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

I. SOURCES ET NATURES DES DONNEES COLLECTEES

1.1. Données démographiques

Les principales sources de données démographiques au Mali sont les enquêtes démographiques, les recensements de la population et les enquêtes spécialisées. A ces sources il faut ajouter également le système d'enregistrement des faits d'état civil.

1.1.1. Les enquêtes et recensements

Les sources sont aujourd'hui abondantes :

-Enquête à objectifs multiples de 1958.

Elle a été réalisée par la mission socio-économique du Soudan dans le delta central Nigérien. C'est une enquête à objectifs multiples couvrant :

- la démographie
- l'agriculture
- la pêche
- le Budget consommation
- l'habitat.

Les principales variables démographiques et indices concernaient le sexe, l'âge, l'activité économique, la situation matrimoniale, la mortalité, la fécondité, les données collectives sur les ménages et les familles.

-Recensement de la ville de Bamako de 1958. Il fournissait les principales caractéristiques de la population de cette ville.

-Enquête démographique de 1960/1961

Elle a été exécutée de mai 1960 à juin 1961 avec le concours technique et financier des services de la coopération Française. Cette enquête est restée pendant longtemps la seule base scientifique et fiable de données démographiques sur la population du Mali.

-Enquêtes agricoles permanentes ;

Il s'agit d'une enquête permanente instituée au Mali depuis 1964, qui collecte des données démographiques à vocation agricole. Elle est exécutée chaque année par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) jusqu'en 1985. A partir de 1986 elle est amenée conjointement par la DNSI et la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). Cette enquête comporte un volet démographique.

- Recensement de la ville de Bamako de 1956/1966, et de 1974 ;

La ville de Bamako a bénéficié de deux dénombrements de sa population en 1965/1966 et en 1974. Ces enquêtes ont été réalisées pour des fins électorales.

- Recensement Général de la population de 1976 ;

Le Gouvernement du Mali a décidé d'effectuer son premier recensement général de la

population en décembre 1976.

Il a été mené par la DNSI avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Les résultats de ce recensement ont été présentés en trois volumes dont un est relatif à la population et aux données sociodémographiques. Ont fait l'objet d'analyse et ils ont été publiés.

-Enquête mortalité infantile dans le district de Bamako ;

Elle a été exécutée par la DNSI du 1er avril 1982 au 30 avril 1985, avec l'aide de l'USAID. Elle entre dans le cadre d'un programme d'enquêtes sur la mortalité infantile dans le Sahel (EMIS) élaboré par l'Institut du Sahel à travers son Unité Socio-économique et démographique. C'est une enquête suivie à sept passages qui a pour objectif principal de déterminer avec le maximum de précision possible le niveau de la mortalité de la petite enfance dans le district de Bamako.

- Enquête sur les migrations de 1982/1983 ;

Il s'agit d'une enquête réalisée dans la vallée du fleuve Sénégal, par la DNSI avec la collaboration de l'Institut du Sahel et l'OCDE.

- Enquête sur les causes et conséquences des migrations de 1983

Elle a été exécutée dans la région de Kayes par la DNSI et le Bureau International de Travail (BIT).

- Enquête démographique nationale de 1985

Elle a été réalisée dans le cadre du Programme Africain des dispositifs d'enquêtes sur les ménages (PADEM) par la DNSI avec l'assistance financière du PNUD. Les variables saisies sont : l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, la fécondité, la mortalité, la migration et les conditions de vie sociale et économique.

- Recensement administratif en 1986 : Comme son nom l'indique, cette opération avait un but purement fiscale.

- Enquête démographique et de santé (EDS-1987-)

Elle a été réalisée par le Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale avec la collaboration technique du Centre d'Etude et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD). L'objectif assigné à cette enquête est de disposer de données de base sur : les niveaux et les déterminants de la fécondité.

-La connaissance, l'attitude et la pratique de la contraception ;

-La Santé de la mère et de l'enfant ;

-Recensement Général de la population et de l'habitat 1987.

Dix ans après le premier recensement général de la population, le Mali a réalisé son deuxième recensement en 1987. Le déroulement de cette opération d'envergure nationale a été possible grâce à une participation active de plusieurs partenaires au développement et à une grande

mobilisation au plan national.

Les résultats de ce recensement sont consignés dans neuf volumes représentant les sept régions, le district de Bamako et l'ensemble du pays. Chaque volume comprend trois séries qui sont:

- La série population qui contient les tableaux relatifs aux informations démographiques, socioculturelles, aux naissances et aux décès ;
- La série économique comprend les tableaux concernant l'activité économique ;
- La série habitat concerne les tableaux sur l'habitat.

Tout comme le premier recensement, les données de ce second ont fait l'objet d'analyse approfondie.

-Enquête monographique démo-économique 1987/1988

Cette enquête a été menée par la Direction Nationale de la Planification dans le cadre du projet Unité de Population.

L'objectif de cette enquête a buts multiples est de définir la méthodologie d'analyse des variables démo-économiques. L'enquête couvrait deux villes : Gao et Sikasso. Les données saisies étaient :

- le nombre d'enfants nés vivants ;
- le nombre d'enfants décédés ;
- les événements des 12 derniers mois : naissances, décès.

1.1.2. L'Etat Civil :

L'enregistrement des faits d'état civil met à la disposition des utilisateurs, une masse importante de données concernant la population. Ces données permettent l'obtention de nombreux paramètres relatifs au mouvement naturel de la population à savoir la fécondité, la mortalité. Elles donnent également des informations sur la nuptialité, et permettent d'identifier quelques déterminants de la fécondité et de la mortalité.

Au Mali, la situation de l'état civil est loin d'être satisfaisante, malgré les efforts d'amélioration entrepris en profondeur pour sa dynamisation par le Ministère de l'Administration Territoriale à travers son projet état civil. Ce projet, financé par le FNUAP est opérationnel sur le terrain depuis 1985. Ces objectifs généraux sont :

- la mise en oeuvre d'un système opérationnel d'enregistrement des faits d'état civil couvrant l'ensemble du territoire ;
- la collecte, le traitement informatique, l'analyse et la publication dans interruption de statistiques d'état civil offrant une couverture satisfaisante. La collecte des informations est assurée par le Ministère de l'Administration territoriale et l'exploitation est assurée par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.

Les événements (naissances, mariages, décès) relatifs aux années 1987 et 1988, ont été collectés et exploités, et une analyse sommaire a déjà été effectuée pour apprécier le taux de couverture des naissances et des décès. Il ressort de cette analyse que le taux de complétude au niveau du pays en 1987 était de 25,5 % pour les naissances et de 14,6 % pour les décès.

- Quelques ratios et indicateurs ;
- Données sur la carte scolaire.

Par ailleurs, les données sur les néo-alphabètes, les centres d'alphabétisation existent au niveau de la DNAFLA.

1.1.2. Les enquêtes socio-démographiques

1.1.2.1. L'enquête démographique et de santé (EDS) en 1987

Dans le cadre du projet mondial des enquêtes démographiques et de santé, le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) en collaboration avec l'IRD/Weesthingham a effectué une enquête au Mali en 1987. Financée par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), l'EDS-Mali, enquête à couverture nationale, avait été sollicitée par le ministère malien de la santé publique et des affaires sociales pour connaître les niveaux et les déterminants de la fécondité, la mortalité de la petite enfance, la santé de la mère et de l'enfant, évaluer la connaissance et la pratique de la contraception ainsi que l'attitude des populations vis-à-vis de la contraception. Le rapport de l'enquête a été publié en janvier 1989 et les résultats ont été diffusés auprès des utilisateurs à l'occasion d'un séminaire tenu en juin 1989. Un rapport de synthèse illustré de graphiques et de photographies est également disponible à cette date.

Un autre échantillon spécifique a été constitué à l'occasion de l'EDS dans les villes de la Haute vallée et à Bamako pour répondre aux besoins de Family International Health (FHI). Cette démarche devait aboutir à un échantillon plus grand dans la zone que ne l'aurait permis l'échantillon national de l'EDS. FHI visait à travers les résultats de cette opération à évaluer le programme de planification familiale du Mali. Les résultats de l'enquête devraient permettre d'améliorer le système de connaissance des obstacles sociaux. L'analyse de l'EDS Haute vallée-Bamako a été publiée en 1990.

1.1.2.3. L'enquête sur le secteur informel en 1989 :

Cette enquête réalisée par la DNSI visait spécifiquement à :

- connaître avec le maximum de précision possible le volume de la population active et sa répartition dans les différents secteurs de l'activité économique avec un accent particulier sur l'activité économique des femmes ménagères;
- mesurer l'importance de la pluriactivité, en explorant avec le maximum d'attention les questions sur les activités secondaires ;

-mesurer le chômage et le sous-emploi en les caractérisant par secteur.

Deux volumes non datés présentent l'un des résultats statistiques, l'autre l'analyse préliminaire de l'enquête.

1.1.2.4. L'enquête agricole de conjoncture annuelle :

En collaboration avec la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), la DNSI exécute annuellement une enquête auprès des ménages ruraux sur toute l'étendue du territoire national. Cette enquête bénéficie de l'appui du projet de mise en place de dispositifs permanents d'enquêtes auprès des ménages (PADEM) financé par le PNUD et du projet Diagnostic permanent (DIAPER) du CILSS. L'instauration de cette enquête remonte à plus de vingt ans et l'implication de la DNSI remonte à 1985. Avant cette date deux opérations du même genre étaient menées séparément par les deux institutions. L'enquête donne lieu à deux publications : les résultats de prévision céréalière destinés aux services techniques et les données globales. Bien que des informations soient collectées sur les ménages exploitants, les résultats ne font pas apparaître les caractéristiques démographiques de la population ainsi sondée.

Il faut retenir que les enquêtes qui n'ont pas pour objectif principal la connaissance démographique de la population sondée représentent des sources potentielles sur la structure de la population et des ménages. Leur exploitation a négligé ces aspects qui sont intéressants à considérer dans les recherches sur les relations entre les phénomènes démographiques et les sujets majeurs traités par ces enquêtes.

1.2. Les opérations en cours

1.2.1. L'enquête renouvelée de migration dans la haute vallée du fleuve Sénégal en 1989

En 1982, l'Institut du Sahel avait réalisé conjointement avec l'OCDE une enquête sur les migrations dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal touchant les trois pays riverains à savoir le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. L'enquête renouvelée dont les travaux du terrain ont eu lieu en 1989 est exécutée par le CERPOD. Elle ne concerne que la partie maliennne de la zone d'enquête. La démarche voudrait introduire une dimension longitudinale dans l'étude des conséquences de la sécheresse sur les populations. L'enquête renouvelée a pour objectifs :

-identifier les variations de la production agricole et les stratégies familiales contre la sécheresse ;

-identifier les changements des mouvements démographiques vécus par les familles rurales pendant la sécheresse ;

-élaborer et estimer un modèle multi varié des processus démographiques pendant la sécheresse ;

-dégager les implications pour les politiques de développement et de population face à la réalité de sécheresse répétitive dans le sahel.

Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse.

1.2.2. L'enquête insertion des migrants en milieu urbain

L'enquête insertion des migrations en milieu urbain est une opération conjointe du Centre d'Études et de Recherche sur la population pour le Développement et le Département de démographie de l'Université de Montréal. Elle cherche à collecter auprès des ménages de la ville de Bamako des informations utiles à la compréhension de leur organisation dans le domaine de l'activité économique et des données sur la biographie migratoire des membres migrants. Les résultats de l'enquête pourraient servir dans le cadre d'une politique urbaine.

Les travaux de collecte de l'enquête se sont déroulés en mars-avril 1992, l'exploitation est en cours.

1.2.3. L'enquête migration et urbanisation

L'enquête migration et urbanisation au Mali est un volet d'un vaste projet couvrant toute l'Afrique de l'Ouest et coordonné par le CERPOD. Cette enquête de grande envergure se fixe les objectifs suivants :

- analyser de façon approfondie les politiques de développement et de migrations et leur impact sur les déplacements des populations ;
- contribuer à une meilleure connaissance des migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest et de leurs implications en termes de développement économique et social ;
- fournir les données nécessaires à l'intégration des paramètres migratoires dans les perspectives et projections démographiques ;
- offrir un cadre de collaboration et d'action concertées aux institutions et aux pays impliqués ;
- formuler des recommandations de politiques dans les domaines de la population et des ressources humaines, du développement rural et urbain et de l'intégration régionale.

En prélude à cette enquête, le CERPOD avait initié en 1988 un autre projet à l'échelle des pays membres du CILSS pour faire le point des connaissances sur les migrations au niveau de chaque pays. Le rapport de l'étude sur le Mali est sous presse.

Toutes les enquêtes en cours concernent les migrations et elles sont toutes initiées par le CERPOD. Seule l'enquête "Migration et urbanisation" est confiée à la DNSI. Les objectifs de ces enquêtes sont pertinents pour comprendre les motivations des migrations et mesurer leur impact sur le processus de développement socio-économique. L'un des problèmes majeurs dans le domaine des migrations au Mali est la mauvaise connaissance numérique du phénomène. Or il n'est pas possible, grâce à ces enquêtes de connaître le volume des flux migratoires internationaux surtout. Ceux-ci ont été estimés à partir des taux d'accroissement

inter censitaire et naturel. Mais les valeurs obtenues suscitent quelques interrogations¹. Les migrations constituent donc une préoccupation; elles doivent être prises en compte dans les programmes socio-économiques et dans les politiques d'aménagement du territoire. Mais d'ici le prochain recensement général de la population aucune source ne pourra fournir des données fiables sur le volume des mouvements. Ce recensement attendu devra impérativement s'intéresser à cet aspect.

En définitive, ce premier point montre que plusieurs opérations et études ont été réalisées au Mali.

En effet, il ressort de l'inventaire fait, que avant l'indépendance aucune opération de collecte d'envergure nationale n'a réalisée, cependant après l'indépendance on note la réalisation de cinq opérations de collecte sur le plan national et sept sur le plan local. Cela entraîne naturellement une abondance de données collectées. Mais l'exploitation et l'analyse de ces données qui sont les suites logiques de la collecte ne sont généralement pas assurées, ou parfois le sont dans des délais très longs, par manque de moyens financiers. Cela est un handicap certain à la connaissance de la situation sociodémographique. Par ailleurs il y a lieu de noter que les données existantes sont sous-utilisées. En effet, très souvent les utilisateurs en général et les administrations en particulier, utilisent les données fournies par les organisations internationales, qui il faut le rappeler sont obtenues à partir d'estimations issues d'hypothèses qui parfois ne sont pas vérifiées dans notre pays.

Les données déjà disponibles constituent une mine d'informations largement sous-exploitées. La DNSI a une ambition louable de procéder à leur analyse approfondie annoncée dans son rapport sur l'amélioration des statistiques, mais elle ne dispose pas de ressources humaines suffisantes. Le personnel qui devrait prendre en charge ces activités au niveau de la division de la population est encore trop sollicité par les besoins liés à la production des données. Aussi, la DNSI devrait-elle plutôt privilégier davantage la production et l'analyse rapide. Les recherches approfondies qui sont nécessaires afin de mieux prendre en compte la dimension régionale dans la connaissance des phénomènes étudiés pourraient être conduites dans le cadre des mémoires de fin de cycle ou des thèses de doctorat par des étudiants. Le CNRST pourrait aussi s'engager un peu plus dans la recherche démographique. Pour favoriser un tel processus, on peut envisager la mise en place d'une unité d'enseignement de recherche sur les questions de population et de développement au niveau d'un établissement d'enseignement supérieur du pays. Si les autorités maliennes veulent objectivement réussir le développement décentralisé, ces études tout comme la production régionale des statistiques, apparaissent comme incontournables.

1.2.4. Les Affaires Sociales

Au niveau des affaires sociales, il existe très peu de statistiques. En effet, on enregistre une inexistence de données sur les handicapés à la Direction des Affaires Sociales. Les seules statistiques disponibles sur cette sous population restent celles fournies par les deux

¹Le taux de migration nette de -1,9 pour cent suppose que plus de 130 000 maliens quittent annuellement leur pays.

recensements généraux de la population effectués par la DNSI. Cependant au niveau de la division Protection de la famille de la Direction des Affaires Sociales, il existe quelques données relatives à la situation préscolaire. Ces données pour le district de Bamako sont obtenues à partir des fiches remplies par les différents inspecteurs de l'enseignement fondamental. Par contre les données par région sont issues des rapports des directeurs régionaux de l'éducation. Les informations collectées sont : le nombre d'enfants en âge préscolaires inscrits par sexe et par contre, le nombre de classes, l'effectif du personnel d'encadrement.

1.2.5. L'Habitat

L'insuffisance des données statistiques fiables rend malaisée l'étude des tendances de l'habitat au Mali. En effet, le second recensement général de la population et de l'habitat est la seule source qui a fourni des données dans le domaine de l'habitat. Et pourtant l'habitat en tant qu'environnée immédiat de l'individu, mérite une attention particulière. L'Etat conscient de cet état de fait, a pris récemment des mesures visant à promouvoir la construction de logements sociaux pour répondre à la majorité des demandeurs à revenu modeste. Ces mesures vont se traduire par la création d'une banque de l'habitat au Mali.

1.3.6. L'Etude "Analyse de la situation des enfants et des femmes au Mali" a été entreprise en 1986, par l'UNICEF elle a basée sur une recherche bibliographique. Cette étude a dénoté certaines insuffisances du système national d'information relatif aux enfants aux femmes.

II. CADRE INSTITUTIONNEL ET PROBLEMES RENCONTRES

2.1. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan :

2.1.1. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique :

Au sein de cette Direction trois divisions s'occupent de la collecte des statistiques démographiques et sociales.

Il s'agit de :

- a) La division de la population : elle est chargée de :
- préparer et procéder au recensement de la population
 - faire des études, analyser et projeter les données démographiques.

Cette division comprend quatre sections :

- la section emploi
- la section mouvement de la population
- la section état de la population
- la section état civil.

b) La division des statistiques générales : elle est chargée de :

-collecter, vérifier et mettre à la disposition des utilisateurs les renseignements chiffrés sur les activités des administrations et des entreprises ;

-procéder à l'établissement du bulletin mensuel de la statistique, de l'annuaire statistique, des statistiques douanières et des prix.

Au sein de cette division, il existe une section chargée des statistiques sociales (emploi, éducation et santé).

c) La division des enquêtes : elle est chargée de la préparation, de la collecte, du contrôle, du traitement et de l'analyse des enquêtes.

Les Problèmes rencontrés :

-le délai d'exploitation et de publication des données est assez important. En effet, toutes les publications des rapports d'analyse sont faites au moins trois ans après la collecte. Cela est en général dû aux difficultés liées à la mobilisation des fonds qui très souvent sont fournis par des partenaires au développement ;

-insuffisance de la diffusion des données due à la reproduction limitées des documents. La diffusion est en général assurée par les ressources nationales allouées au fonctionnement des systèmes de collecte de données, qui sont insuffisantes ;

-Tome I : Principales caractéristiques de la population malienne en 1976 ;

-Tome II : Organisation du Recensement. Rapport administratif et technique ;

-Tome III : Caractéristiques démographiques ;

-Tome IV : Caractéristiques socioculturelles ;

-Tome V : Activité économique ;

-Tome VI : Projection de population et sous population ;

-Tome VII : Etudes spéciales.

3.1.2. Une publication sommaire sur les migrations dans le district de Bamako, issues des données de l'enquête démographique de 1985 est disponible à la DNSI. Les données de cette enquête n'ont pu être analysées en profondeur à cause de certains problèmes techniques qu'a connus la phase d'exploitation.

3.1.3. Les résultats définitifs du recensement de 1987 ont été publiés en mars 1990 après une phase d'exploitation qui a duré 2 ans. Les tableaux des données brutes sont consignés dans 9 volumes. Chaque volume comprend :

- la série population ;
- la série économique ;
- la série habitat.

Les travaux d'analyse des résultats effectués comme en 1976, par une équipe pluridisciplinaire sont disponibles, et consignés dans sept tomes.

- Tome 0 : Rapport administratif et technique ;
- Tome 1 : Etat de la population ;
- Tome 2 : Mouvement de la population ;
- Tome 3 : Activité économique ;
- Tome 4 : Fréquentation scolaire et alphabétisation ;
- Tome 5 : Habitat ;
- Tome 6 : Perspectives de population.

3.1.4. Les rapports méthodologiques et d'analyse de l'enquête mortalité infantile dans le district de Bamako sont également disponibles à la DNSI.

3.1.5. La DNSI a publié les résultats issus du système d'enregistrement permanent des faits d'état civil pour l'année 1987 et exploité les données des années 1988, 1989 et 1990.

3.1.6. Le rapport d'analyse des données issues de l'enquête démographique et de santé, réalisée par le CERPOD, est également disponible aussi bien à la DNSI qu'au niveau du département de la Santé.

3.1.7. Toutes les analyses faites donnent des indicateurs de mesure de la fécondité et de la mortalité. Une comparaison entre les différents indicateurs dégage une cohérence entre les indices de fécondité; par contre les niveaux de mortalité observés sont très souvent variables d'une source à l'autre.

3.1.8. Le niveau de la migration reste très mal connu au Mali. En effet aucune étude spécifique n'a été menée à l'échelle nationale, sur le phénomène migratoire depuis l'accession du pays à l'indépendance. Quelques données ont pu être tirées des recensements de la population et des enquêtes ayant abordé le phénomène de façon plus ou moins explicite. Aucune de ces opérations n'a permis de faire une description complète du phénomène, ce qui alimente énormément les analyses qui ont été faites sur la migration. Cependant il ya lieu de noter l'existence du réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'une enquête sur le thème migration et urbanisation qui sera menée dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Mali. Cette enquête est la première du genre dans notre pays depuis l'indépendance permettra de mieux connaître le volume des migrants et leur structure par sexe et par âge; elle saisira également les causes et les conséquences des migrations aussi bien dans les zones de départ que dans les zones d'arrivée.

Elle revêt une importance capitale pour le Mali aussi bien par rapport à notre système de planification que par rapport à une connaissance objective du taux de croissance de notre population. Elle sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, l'Institut des Sciences Humaines, la Direction

Nationale de la Planification et la Direction Nationale de l'Urbanisme et de la Construction.

3.1.9. Cependant, malgré les insuffisances, la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique dispose d'une bonne expérience dans le domaine de réalisation des enquêtes et des moyens matériels et humains permettant d'impulser la connaissance des variables sociodémographiques.

3.1.10. Les difficultés liées à la collecte des statistiques démographiques sont de plusieurs natures :

-le délai d'exploitation et de publication des données est assez important. En effet toutes les publications des rapports d'analyse sont faites au moins trois ans après la collecte. Cela est en général dû aux difficultés liées à la mobilisation des fonds qui très souvent sont fournis par des partenaires au développement.

-insuffisance de la diffusion des données due à la reproduction limitées des documents. La diffusion est en général assurées par les ressources nationales allouées au fonctionnement des systèmes de collecte de données, qui sont insuffisantes ;

-manque d'indicateurs démographiques pour actualiser chaque année les mouvements de population. Ces données sont généralement issues de l'exploitation des faits d'état civil. L'état actuel des taux de couverture de l'enregistrement des faits d'état civil ne permet pas d'obtenir des indicateurs fiables ;

-incohérence des indicateurs de mesure de la mortalité, issus des différentes sources de collecte ;

-insuffisance de données sur la migration.

2.2. Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées

Il existe au niveau du département de la santé un système permanent de collecte des statistiques de santé. En effet, l'information est collectée à la base au niveau de l'arrondissement et transmise au sommet au niveau de la division de l'épidémiologie. Cette structure pyramidale va du village à l'Etat. Les quarante huit chefs-lieux de cercle disposent chacun d'un centre de santé sans compter les hôpitaux pour les cercles qui en ont. A l'intérieur d'un même cercle, chaque arrondissement compte au moins un dispensaire et une maternité. Dans les villages existent des équipes de santé composées généralement d'accoucheuses traditionnelles et d'hygiénistes-sécouristes. Les informations collectées devraient remonter les différents degrés de la pyramide.

Par ailleurs, le service d'état civil de la Direction Régionale de la Santé du district de Bamako, dispose de registres pour l'enregistrement de tout décès survenu à Bamako (dans une formation sanitaire ou à domicile) afin de délivrer les permis d'inhumer sans lequel aucune dépouille mortelle ne peut être ensevelie dans l'un des cimetières gardés de la ville.

L'organisation mondiale de la santé effectue chaque année une enquête auprès des ménages

pour l'établissement d'indicateurs de santé.

Les principales publications sont : l'annuaire statistique des services de santé, le bulletin mensuel d'informations sanitaires sur les maladies, le document d'analyse de l'annuaire et les rapports d'activités des différents programmes.

Les problèmes rencontrés :

- Insuffisance des structures sanitaires réduisent fortement la possibilité d'une production régulière des statistiques sanitaires. Cependant des données existent même si elles manquent de dimension d'analyse ;
- Incohérence des données fournies par les différentes structures qui sont chargées de la collecte. Cela peut s'expliquer par la suppression de la Direction Centrale qui était chargée des statistiques ;
- Manque de coordination entre les divisions chargées de la collecte de l'information (division santé familiale, division épidémiologie, division protection de l'enfance etc...) ;
- Retard dans la publication des données dû au fait que le système de traitement est centralisé ;
- Insuffisance des ressources financières nationales allouées au département de la santé ;
- Manque de personnel statisticien ;
- Difficultés dans la transmission des données du niveau périphérique vers le niveau central ;
- Manque d'études spéciales dans le domaine de la santé ;
- Manque d'intérêt des agents de terrain pour les travaux statistiques.

2.3. Ministère de l'Emploi

Les statistiques de l'emploi sont produites par le Ministère chargé de l'emploi à travers l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi (ONMOE) qui publie chaque année des données sur la situation de l'emploi au Mali dans un document intitulé "Analyse des résultats de la déclaration annuelle de main-d'œuvre". La déclaration annuelle de main-d'œuvre (DAMO) est un questionnaire envoyé aux chefs d'entreprises tant privées que parapublics ou publics. Elle recueille les données permettant de connaître la répartition des salaires moyens des employés selon certaines caractéristiques (sexe, qualification et nationalité) les mouvements du personnel recruté de façon temporaire, les mouvements du personnel permanents (embauche et départs définitifs). La fréquence annuelle de la DAMO permet de suivre l'évolution du marché du travail dans le secteur structuré de l'économie. Des efforts de sensibilisation auprès des chefs d'entreprises devraient les convaincre à une plus grande collaboration, ce qui améliorerait notablement la couverture de l'enquête car celle-ci reste encore incomplète même si elle est en nette amélioration. A l'heure actuelle, on n'a pas d'estimation du taux de couverture. L'établissement de la liste des entreprises installées sur le

territoire national devrait permettre d'aboutir à une telle estimation. Les questionnaires de la DAMO accusent un certain retard dans leur acheminement des régions vers Bamako. Une décentralisation effective de l'exploitation pourrait à la fois favoriser une publication en temps utile et une meilleure couverture des entreprises.

La DAMO est une source précieuse de données sur l'emploi au Mali. Quelques améliorations peuvent lui être apportées en termes de variables à collecter, notamment l'âge et le niveau d'éducation des employés, pour pouvoir utiliser des modèles de projection du marché de l'emploi tel INTEGRA². L'utilité de telles projections pour apprécier l'adéquation de la formation à l'emploi est indéniable. A terme, la publication d'un véritable annuaire des statistiques de travail au Mali devrait être sérieusement envisagé.

Les autres sources de données sur l'emploi en dehors de DAMO sont :

-l'enquête sur l'emploi et le chômage à Bamako.

Elle a été réalisée dans le district en 1988 par l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi (ONMOE).

-L'enquête sur le secteur informel réalisée par la DNSI en 1990 ;

-L'enquête nationale sur l'emploi, le chômage et la formation professionnelle réalisée en 1990 par l'ONMOE. Les statistiques disponibles sur le secteur de l'emploi sont :

-Statistiques sur les agents de la fonction publique par catégorie, par profession et par département; ces statistiques sont fournies par la Direction Nationale de la Fonction Publique.

Statistiques sur les licenciements, les litiges, les arrêts de travail, les contrats d'expatriés, élaborées par la Direction Nationale du Travail et de la Sécurité Sociale.

Statistiques du marché du Travail (offres et demandes d'emplois), obtenues à partir de la déclaration annuelle de la main d'oeuvre.

Les Statistiques sur les employeurs par seuil de risque, sur les retraités, les allocations perçues et les accidents de travail. Elles sont fournies par l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS).

Différentes statistiques sur l'emploi dans le secteur informel (à partir de l'Enquête Secteur Informel).

Les problèmes rencontrés :

²est un système de modèles multi-sectoriel pour l'analyse de l'impact de la croissance démographique sur le développement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de la planification familiale.

Les enquêtes réalisées par le département de l'emploi n'ont pas été exploitées. Il s'agit de l'enquête sur l'emploi à Bamako en 1988, et l'enquête nationale auprès de 5000 ménages en 1990. Par conséquent, la situation de l'emploi au Mali est visualisée à travers les analyses faites par la DNSI à partir des données du deuxième recensement de la Population, et de l'enquête sur le secteur informel.

On note également une quasi-inexistence des statistiques sur les entreprises.

Les principaux problèmes que connaissent les statistiques de l'emploi sont:

-l'emploi n'est pas suivi dans un endroit unique au sein du département de l'emploi. En effet plusieurs directions interviennent dans la collecte de données sur l'emploi : la Direction Nationale de la Fonction Publique, la Direction Nationale de l'emploi, l'ONMOE et l'INPS, cela conduit à une dispersion des statistiques existantes qui ne permet certes pas à une bonne connaissance de la situation de l'emploi ;

-le manque de moyens financiers pour assurer l'exploitation et l'analyse des enquêtes réalisées par les structures du département de l'emploi. Une exploitation et une analyse judicieuse de ces opérations contribueront à améliorer la connaissance de la situation de l'emploi ;

-le manque de formation en traitement des données du personnel statisticien chargé d'élaborer les statistiques de l'emploi. En effet, une bonne formation en informatique du personnel disponible (5 statisticiens) aurait contribué à une meilleure utilisation de l'ordinateur, offert par le BIT dans le cadre de l'exploitation des statistiques de l'emploi ;

-la non application du texte réglementaire obligeant les entreprises à déclarer annuellement leur emploi à l'office de la main-d'œuvre.

En effet, l'application de ce texte aura conduit à une meilleure connaissance des statistiques des entreprises.

2.4. Ministère de l'Education Nationale

Comme le secteur de la santé, il existe au niveau du département de l'Education Nationale un système permanent de collecte des statistiques éducationnelles.

En effet, les données proviennent des Inspections de l'Enseignement Fondamental (IEF) qui se composent de plusieurs établissements scolaires. Les données sont collectées sur des questionnaires appropriés annexés aux copies de rentrée des Inspections. Ces questionnaires élaborés au niveau national sont transmis aux Directions régionales de l'Education (DRE) pour les différentes IEF. Les questionnaires une fois remplis, sont annexés au rapport de l'inspecteur, qui les envoie soit directement à la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental (DNEF) soit par le canal des DRE.

La Direction Nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée DNAFLA, élabore également des statistiques relatives à l'éducation informelle.

Les informations collectées concernent l'ensemble des aspects du système éducatif. La principale publication est l'annuaire des statistiques scolaires contenant les informations suivantes :

- effectifs des élèves et étudiants au Mali et à l'extérieur;
- effectifs du personnel d'encadrement pédagogique ;
- infrastructures et équipements scolaires ;
- données financières.

Jusqu'en 1989, les statistiques de l'éducation étaient publiées d'une façon assez régulière à travers l'annuaire des statistiques scolaires. Cependant les taux de scolarisation sont imparfaits à cause de l'inexistence de données sur les effectifs des medersas. Actuellement aucune publication ne paraît sur le secteur de l'éducation.

Problèmes rencontrés :

- inexistence d'un service chargé de la centralisation des statistiques scolaires ;
- manque de coordination entre les différentes directions productrices de statistiques scolaires;
- manque d'équipement pour le traitement ;
- manque de personnel statisticien dans les structures chargées d'élaborer les statistiques ;
- manque de formation du personnel chargées de la confection des statistiques;
- manque de contrôle au niveau des structures décentralisées;
- insuffisance des données relatives à l'éducation non formelle ;
- insuffisance des données relatives au Medersas.

Synthèse des problèmes :

Les problèmes liés à l'amélioration des connaissances sociodémographiques sont importants comme il est apparu plus haut. La synthèse de ces problèmes permet de mettre l'accent sur le plus niveau auxquels il importe de trouver une réponse urgente.

La synthèse permet de résumer les problèmes en quatre (4) catégories³.

- Les problèmes institutionnels ;
- Les problèmes de ressources humaines et financières ;

³Rapport relatif à l'amélioration des statistiques économiques, financières et sociales PP6

-Les problèmes purement statistiques ;

-Les problèmes de financement.

Les problèmes institutionnels :

En dehors des problèmes propres à chaque institution impliquée dans la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données socio-démographiques, il existe des problèmes de compétence et de collaboration entre institutions qui sont entre autres :

-**Supervision des structures de collecter des données** au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : La Direction Nationale de la Planification dans le cadre de l'élaboration du plan, met en place ses propres systèmes de collecte des données auprès de l'administration qui sont en fait différents de ceux en vigueur à la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

2. Le principal problème de la DNSI :

Au niveau institutionnel concerne le rôle et la place de l'Informatique. L'Office Malien de l'Informatique (OMI) dont la création a été recommandée par le plan national informatique approuvé par le gouvernement en Octobre 1985 n'a toujours pas vu le jour.

3. Inadaptation du décret de 1984 à la réalité actuelle du fonctionnement de la Direction de la Statistique.

4. Au niveau des autres structures statistiques des autres administrations. On observe surtout une mauvaise définition de leur mission, le manque de moyens tant en personnel qualifié en matière de statistique, qu'en équipement.

5. La programmation des activités statistiques se fait au coup par coup en fonction des financements extérieurs disponibles. L'actualisation des données existantes à travers un suivi plus léger n'est pas effectuée de même que la maintenance du matériel acquis dans les projets.

Les problèmes des ressources humaines et financières :

En dehors de la DNSI, la plupart de services statistiques ne disposent pas de personnels qualifiés pour l'élaboration des statistiques. Il se pose un problème de formation et de disponibilité des cadres.

-Les problèmes de formations font apparaître deux préoccupations ;

-La formation en cours d'emploi pour les cadres statisticiens déjà en activité ;

-La formation initiale dans les écoles de statistique.

Il faut signaler que ces deux types de formation sont confrontés au problème de la disponibilité de financement aussi bien par l'état malien que par ses partenaires au

développement.

Le dernier problème lié aux Ressources Humaines est la très forte mobilité des cadres statisticiens, ce qui pose le problème de l'édification d'une capacité statistique. La faible motivation des cadres aussi bien matérielle que morale explique ce comportement.

Les problèmes purement statistiques :

Deux types de problèmes ont été identifiés dans le cadre du plan d'action en matière de statistique (P11) :

-l'absence d'outils de base communs et les problèmes d'évaluation, d'analyse et de diffusion des données collectées.

Outils de base :

L'absence d'outils de base communs tels que nomenclature harmonisée, méthodes harmonisées, répertoire des entreprises etc. constituent des problèmes auxquels les cadres statisticiens sont quotidiennement confrontés dans l'exercice de leur fonction.

Evaluation, Analyses et diffusion des données :

L'évaluation des données collectées rencontre des problèmes en raison du cloisonnement de l'information.

Le système statistique malien souffre d'un réel problème au niveau de l'analyse.

Plusieurs investigations statistiques n'ont pas pu être analysées faute de financement et de ressources humaines disponibles. Malgré le rôle déterminant de l'analyse dans la valorisation des données collectées en les rendant accessibles aux utilisateurs, on constate malheureusement que très souvent les coûts de l'analyse ne sont pas toujours intégrés dans les projets des enquêtes. Certains bailleurs de fonds estiment aussi que le financement de l'analyse de la production doit revenir au budget de l'état.

Quant à la publication des données, elle souffre de la situation qui prévaut au niveau de l'analyse, elle souffre aussi du cloisonnement du système de productions des statistiques. Parfois les utilisateurs ne sont pas toujours au courant des productions statistiques existantes. Les producteurs eux-mêmes ne dialoguent pas souvent⁴.

Les problèmes de financement :

Le financement des activités statistiques pose des problèmes aussi bien dans sa structure que dans son niveau.

⁴Rapport relatif à l'amélioration des statistiques économique, financière et sociale page 12 Opcit

En ce qui concerne sa structure, il y a lieu de noter que le financement extérieur est beaucoup plus important que le financement sur Budget National. Cette situation affaiblit la capacité d'orienter la production statistique sur la base de propriétés autonomes et font courir le risque de voir interrompre des activités importantes en raison de la fin de l'aide extérieur.

En ce qui concerne le niveau, la faiblesse des moyens financiers alloués à la statistique limite dangereusement la fiabilité et la couverture des statistiques disponibles.

Objectifs :

La synthèse des problèmes permet d'identifier les objectifs du plan d'action. On y distingue des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.

Objectifs généraux :

Ils peuvent être regroupés en quatre (4) rubriques;

1-La coordination :

Malgré la création d'un organe de coordination statistique (décret N°) la production statistique continue de souffrir de la faiblesse de coordination. Il faudra donc :

- Renforcer la coordination d'une part entre producteurs de données et d'autre part entre producteurs et utilisateurs;
- Renforcer la coordination avec les bailleurs de fonds à travers une meilleure programmation des activités statistiques.

2-Adaptation des moyens aux objectifs :

- Elaborer et mettre en oeuvre un plan de formation du personnel chargé des travaux statistiques à l'amélioration des conditions de travail des statisticiens.
- Création et renforcement des services de statistiques au sein des cellules de planification dans chaque Ministère.

L'amélioration du cadre conceptuel :

- Création d'une banque de données statistiques.

La sensibilisation :

- Amélioration de la diffusion des publications statistiques;
- Renforcement institutionnel de la DNSI et des DRPS ;
- Institutionnalisation de la journée de la statistique.

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques concernent les différents volets concernés par ce plan d'action sur la connaissance sociodémographique notamment les indicateurs démographiques, l'éducation, la santé et l'emploi.

La première disposition à prendre en compte est la production régulière d'un tableau de bord social annuel dont l'objectif essentiel serait de fournir une image synthétique des structures et des conditions sociales dans le pays.

Par ailleurs, chaque volet des statistiques sociales fera l'objet d'une stratégie particulière telle que développés dans les pages qui suivent.

Stratégies

I. La réalisation des enquêtes périodiques sur la mortalité, la fécondité et les migrations pour une meilleure connaissance des mouvements de la population malienne.

Enquête sur la mortalité :

Les données sur la mortalité sont les plus contestées au Mali. Chaque institution de collecte a son niveau de mortalité et surtout de mortalité infantile qui fait partie des indicateurs déterminant des aides extérieurs.

Les chiffres actuels sur la mortalité infantile varient de 78 pour 1000 à 150 pour 1000 selon les institutions nationales et les bailleurs de fonds.

Devant cette situation peu glorieuse, la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique était obligée d'effectuer une correction sur le niveau de mortalité infantile (78 %) initialement évalué lors du recensement général de la population.

Une assimilation du quotient de mortalité infantile au taux de mortalité infantile a permis de situer actuellement le chiffre officiel de cette mortalité à 102 p 1000 en attendant des investigations plus approfondies sur cette variable.

- a- La mortalité générale ;
- b- La mortalité infantile et juvénile ;
- c- La mortalité maternelle ;
- d- La mortalité saisonnière ;
- e- La mortalité socioprofessionnelle.

Enquête sur la fécondité :

En dehors de l'enquête démographique et santé (EDS) réalisée en 1987 et le recensement général de la population et de l'habitat, le Mali ne dispose pas d'autres évaluations de la fécondité.

Contrairement aux données sur la mortalité, le niveau de la fécondité issue des deux

investigations précitées ne diffère pas tellement. L'indice synthétique de fécondité (ISF) qui atteignait 6,77 enfants par femme en 1987 selon le recensement général de population et de l'habitat (RGPH), était pratiquement comparable à la descendance moyenne des femmes âgées de 40 à 49 ans (7,1 enfants par femme d'après l'EDS MALI-1987).

Compte tenu de la volonté de la décentralisation de la mise en oeuvre de la politique nationale de population, la connaissance disponible sur la variable fécondité devrait être approfondie et surtout régionalisée.

- a) Monographie régionale sur la fécondité (9 régions) ;
- b) Fécondité chez les filles adolescentes (moins de 18 ans) ;
- c) Fécondité chez les femmes âgées de + de 40 ans ;
- d) Fécondité selon le niveau culturel ;
- e) Fécondité selon le niveau d'instruction ;
- f) Fécondité des femmes célibataires.

Les migrations :

Les migrations sont au Mali les phénomènes démographiques les moins connus. Aussi bien la répartition spatiale de la population, les migrations internationales aucun n'ont fait l'objet d'investigations approfondies. Les phénomènes migrations et surtout saisi à travers des enquêtes démographiques ponctuelles ou des Recensements généraux de la population et de l'habitat.

- . Enquête sur l'urbanisation et migration ;
- . Migration de la population du Nord (GAO, TOMBOUCTOU, KIDAL) vers les régions du Sud notamment SIKASSO ;
- . Etude sur la cause des régions sous peuplées.

2. L'Organisation de la formation et de stages de recyclage des cadres maliens en démographie et surtout dans ses rapports avec les sciences sociales

1-Evaluation et programmation des effectifs à former aussi bien démographie qu'en sciences sociales.

- . Statistique et planification de la santé ;
- . Statistique et planification de la main-d'œuvre et de l'emploi ;
- . Statistique et planification de l'éducation.

2-Elaboration d'un document sur les besoins et stratégie de formation en démographie et en sciences sociales (santé, emploi et éducation).

3-Elaboration des critères de répartition des gens formés en fonction des besoins évalués dans les secteurs concernés.

4-Elaboration d'une politique de formation (perfectionnement) en cours d'emploi et veiller à son application.

3. Le développement de l'Etat Civil

1-Sensibilisation des populations afin d'améliorer l'enregistrement des faits d'Etat Civil ;

2-Analyse des fichiers 1987, 1988 et 1989 ;

3-Exploitation du fichier 1990 ;

4-Redéfinition de la collecte et de la saisie des données ;

5-La décentralisation de l'exploitation des fichiers d'état civil ;

6-La prise en charge par l'état de la collecte, l'exploitation et l'analyse des données d'Etat Civil.

4. La réalisation périodique (tous les dix (10) ans) du recensement général de la population

1-Actualisation des résultats du recensement de 1987 ;

2-Réaliser des études spécifiques sur les résultats du recensement général de la population.

5. L'amélioration de la collecte et de l'exploitation des statistiques relatives à la santé, à l'éducation et à l'emploi etc. en vue de faciliter leur prise en compte dans l'élaboration des plans et programmes de développement

Les statistiques sanitaires :

1-Produire régulièrement des statistiques sanitaires ;

2-Création d'une cellule statistique au sein du ministère de la santé ;

3-Publication régulière de l'annuaire de la santé ;

4-Suivi permanent des conditions sanitaires et nutritionnelle de la population ;

5-Réalisation des enquêtes périodiques du suivi sanitaire des ménages ;

6-Exploitation de l'enquête budget consommation réalisée en 1988 ;

7-Etablissement d'un groupe de travail sur les indicateurs de suivi des conditions sanitaires et nutritionnelles en particulier de celles des femmes et des femmes.

Statistiques de l'Education :

- 1-Production régulière d'un annuaire de l'Education couvrant les trois (3) ordres d'enseignements (le primaire, le secondaire et le supérieur) ;
- 2-Réalisation d'une étude sur le financement et le coût de l'éducation ;
- 3-Création d'une cellule statistique au sein du Ministère de l'Education Nationale ;
- 4-Rédynamisation du circuit de collecte des statistiques scolaires ;
- 5-Production d'indicateurs pertinents pour le suivi de la situation éducationnelle des femmes et des enfants ;
- 6-Réalisation d'enquêtes de suivi éducationnel.

Les statistiques de l'emploi :

- 1-Analyse approfondie de l'enquête sur le secteur informel de 1989 ;
- 2-Exploitation de toutes les enquêtes sur l'emploi réalisées par l'Office National de la main-d'œuvre (ONMOE) ;
- 3-Exploitation des déclarations annuelles de la main-d'œuvre effectuées sur les données de 1988 et 1989 ;
- 4-Exploitation de l'enquête chômage effectuée en 1990; ainsi que l'enquête emploi chômage de Bamako ;
- 5-Formulation d'un programme de travail pour la mise à jour régulière du Panorama basé sur la poursuite des relevés de la Déclaration périodique de la main-d'œuvre et les résultats des enquêtes réalisées ;
- 6-Elaboration et publication régulière de la structure de l'emploi (formel/informel, privé/public) par secteur d'activité, par catégories socioprofessionnelles, par âge, par qualification ;
- 7-Publication de l'offre de travail par les entreprises publiques, privées et les ONGs ;
- 8-Elaboration d'une politique de l'emploi prenant en compte aussi bien la situation socio-économique du pays que la dynamique démographique ;
- 9-Réalisation d'une étude sur l'ajustement structurel et le marché de l'emploi urbain ;
- 10-Vulgarisation des résultats de l'étude sur la pauvreté au Mali.

LE COUT DU PLAN D'ACTION

VOLET I : MAITRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE
(1 000 FCFA)

PROGRAMMES ET PROJETS	COÛT 1994 - 1999	COÛT 2000 - 2004	COÛT 2005 - 2009	COÛT 2010 - 2014	COÛT 2015 - 2020
1- Programme de planification familiale (PF)	1 026 245	1 026 245	1 026 245	1 026 245	1 026 245
2- Mécanisme de coordination, suivi et évaluation de programme de PF	700	700	700	700	700
TOTAL	1 033 245				

VOLET II : REDUCTION DE LA MORBIDITE ET DE LA MORTALITE
Les montants sont en millions de FCFA.

A/ PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS D'EXECUTION VISANT LA REDUCTION DE LA MORBIDITE ET DE LA MORTALITE :

PROGRAMMES ET PROJETS	COÛT PERIODE: 1994 à 1999	COÛT 2000 à 2004	COÛT 2005 à 2009	COÛT 2010 à 2014	COÛT 2015 à 2020
1. Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale 1991/97 IBA, USAID, FED, KFW FAC, BELGIQUE, UNICEF, ETAT COMMUNAUTES montant = 61,4 millions de dollars US	23 209,2	23 209,2	23 209,2	23 209,2	23 209,2
2. Programme de santé Mal/UNICEF 1993/1997 de relance des	5 821,2	5 821,2	5 821,2	5 821,2	5 821,2

Notes de Santé Primaire montant = 11,998 millions de dollars US					
2. Programme AFROPOC MALI/OMS 1993/1996 pour le développe- ment sanitaire national montant = 7 millions de dollars US	2 646,0	2 646,0	2 646,0	2 646,0	2 646,0
4. Programme de Renovation de Quatre Etablissements Sanitaire Ruraux en 6ème et 7ème Régions MALI/RAD 1994/96 montant= 12,480 millions UCF	6 500,2	6 500,2	6 500,2	6 500,2	6 500,2
5. Projet de Construction de Centres de Santé dans les Régions de Mopti, Tombouctou et Gao MALI/BID 1994/96 montant = 5,18 millions de dollars	2030,0	2030,0	2030,0	2030,0	2030,0
6. Programme de Santé MALI/FED 1993/97 de lutte					

<p>contre le SIDA, Santé NORRH, Initiatives de Santé non étatiques</p> <p>montant = 4 millions d'ECU</p>	1 848,0	1 848,0	1 848,0	1 848,0	1 848,0
<p>7. Programme MALI/FNUAP pour les activités de population (SMI/FF,IEC, Collecte de données, élaboration de politique, Femmes Population et Développement 1993/1996</p> <p>montant = 5,2 millions de dollars US</p>	1 965,6	1 965,6	1 965,6	1 965,6	1 965,6
<p>8. Projet d'Action Sociale et Diversification de l'Offre de Santé et Projets de soins de santé primaires, à KOULIKORO, financement des Hopitaux MALI/FRANC E 1993/1996</p>	2 984,8	2 984,8	2 984,8	2 984,8	2 984,8
<p>9. Programme Élargi de Vaccination MALI/PNUD/ OMS/ UNICEF/ FNUAP/ ROTARY INTERNATIO NAL</p>	401,8	401,8	401,8	401,8	401,8

1992/96 montant = 1,000 millions de dollars US					
10. Coopération sanitaire MALI/Suisse pour le Développement des Soins de Santé Primaires dans la Région de Sikasso 1994/96	770,0	770,0	770,0	770,0	770,0
11. Coopération sanitaire MALI/PAYS- BAS pour le développe- ment des soins de Santé Primaires dans les Régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso 1993/97	4 324,6	4 324,6	4 324,6	4 324,6	4 324,6
12. Projet MALI/ALLEM AGNE 1993/1995 de: . soins de santé primaires dans la Région de MOPTI(Bandia gara) . diffusion de foyers améliorés . promotion de techniques locales pour des activités génératrices de revenus.	3 094	3 094	3 094	3 094	3 094
13. Coopération MALI/TALIE pour: . soins de santé primaires					

. appui à la médecine traditionnelle . appui aux hôpitaux de kayes, GAO et DIRE	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
14. Programme National de lutte contre le SIDA MALI/PNUD/ OMS/ UNICEF/FED/ USAID/ BANQUE MONDIALE /FAC/FNUAP de 1992/95 montant= 6.220.659 DOLLARS US	2 350	2 350	2 350	2 350	2 350
15. Projet d'appui à la Surveillance épidémiologique MALI/ACDI	184,8	184,8	184,8	184,8	184,8
16. Programme de lutte contre l'onchocercose MALI/OMS/ OCP	1 386	1 386	1 386	1 386	1 386
17. Programme national de lutte contre la dracunculose MALI/PNUD/ USAID /UNICEF	436,8	436,8	436,8	436,8	436,8
18. Programme de lutte contre la lèpre MALI/FONDA-TION RAOUL FOLLEREAU pour la période	596,4	596,4	596,4	596,4	596,4

1988/1990					
TOTAL A/	62 200	62 200	62 200	62 200	62 200

B/ PROGRAMMES ET PROJETS NOUVEAUX VISANT LA REDUCTION DE LA MORBIDITE ET DE LA MORTALITE (Suivi et évaluation à retenir)

(en millions de F CFA)

	COUT PERIODE 1994-1999	COUT 2000 - 2004	COUT 2005 - 2009	COUT 2010 - 2014	COUT 2015 - 2020
1. Programme d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain et rural.	8 083,64	8 083,64	8 083,64	8 083,64	8 083,64
2. Programme de mobilisation sociale pour la promotion de la santé pour tous	1 155,41	1 155,41	1 155,41	1 155,41	1 155,41
3. Programme en faveur des personnes âgées.	37,009	37,009	37,009	37,009	37,009
4. Programme d'études et recherches opérationnelles de lutte contre la morbidité et la mortalité.	494,010	494,010	494,010	494,010	494,010
5. Programme d'amélioration des statistiques sanitaires et sociales.	369,21	369,21	369,21	369,21	369,21
6. Evaluation et suivi des actions entreprises.	1 033,25	1 033,25	1 033,25	1 033,25	1 033,25
TOTAL B/-	11 172,529	11 172,529	11 172,529	11 172,529	11 172,529
TOTAL GENERAL (A+B)	73 482,5	73 482,5	73 482,5	73 482,5	73 482,5

**VOLET III : REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION ET
MIGRATION INTERNATIONALE (en millions de F CFA)**

PROGRAMMES ET PROJETS	COUT PERIODE 1994-1999	COUT 2000 - 2004	COUT 2005 - 2009	COUT 2010 - 2014	COUT 2015 - 2020
A. PROGRAMMES ET PROJETS PROPOSES RELATIFS A LA REDISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION :					
1. Elaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire.	717,86	717,86	717,86	717,86	717,86
2. Impacts des projets de développement sur la Migration.	219,72	219,72	219,72	219,72	219,72
3. Elaboration des stratégies nationales de logements.	128,33	128,33	128,33	128,33	128,33
TOTAL A/	1 065,91	1 065,91	1 065,91	1 065,91	1 065,91
B. PROGRAMMES ET PROJETS PROPOSES RELATIFS A LA MIGRATION INTERNATIONALE :					
1. Réinsertion des émigrés de retour	14 415,03	14 415,03	14 415,03	14 415,03	14 415,03
2. Mise en place des dispositifs permanents de reconnaissance des Médiens de l'Étranger	742,64	742,64	742,64	742,64	742,64
3. Révision du cadre juridique de la Migration Internationale.	27,57	27,57	27,57	27,57	27,57
4. Renforcement de la division EVT de la					

Direction Nationale des Services de Police	291,37	291,37	291,37	291,37	291,37
TOTAL B/A	85 476,61	15 476,61	18 476,61	15 476,61	15 476,61
TOTAL GENERAL (A+B)	16 542,52	16 542,52	16 542,52	16 542,52	16 542,52

VOLET IV : INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

BUDGET PROGRAMME en Millions F.CFA)

ACTIVITES/STRATEGES	CHRONOGRAMME QUINQUENAL				
	1984-1989	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
A) MISE EN PLACE ECONOMIQUE					
1- MULTIPLIER LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE OÙ LES FEMMES POURRAIENT APPRENDRE UN METIER	X				
1) Renforcer les Centres de Formation existants					
2) Créer de nouveaux centres (20 centres par région/ans)	186,5	126,1	126,1	126,070	126,000
3) Equipements des Centres créés					
. Matériel de couture		X		X	X
. Matériel de Broderie-Tricot	16,378	X		X	X
. Matériel de Bureau	4,320	X			
4) Former le Personnel	X	X	X	X	X
5) Suivi et évaluation des activités	X	X	X	X	X
2- ORGANISER LES FEMMES EN COOPERATIVES MULTIFONCTIONNELLES OÙ ELLES AURAIENT LA RESPONSABILITE DE LEUR DEVELOPPEMENT	X	X	X	X	X
1- Recenser les associations (Coopératives existantes par région)	X	X		X	X
2- Créer 20 associations (coopératives) réparties par région/ans	4,300	4,300	4,300	4,300	4,300
3- Frais de mission DNACCOOP					
3- LANCER LA FEMME DE LA CONTRAINTE DE L'ACQUISITION DE SON FOCUX LUI PERMETTANT D'ENTRER LA PROFESSION DE COMMERÇANTE AU SCALI	X	X	X	X	X
1- Rattache le volet de la Banque Européenne Particule 31 des					

coût du mariage					
2- Interdire l'union des filles	X	X	X	X	X
3- Fixer l'âge au mariage à 18 ans	0,540	0,540	0,540	0,540	0,540
4- Diffuser le nouveau code de la famille	X	X	X	X	X
5- Conférences régionales de sensibilisation sur les conditions de la femme					
6- Conférences locales de sensibilisation sur les conditions de la femme					

(SUITE)

ACTIVITES/STRATEGIES	CHRONOGRAMME QUINQUENAL				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2015	2015-2020
4- FAVORISER L'ACCES DES FEMMES AU CREDIT - Alléger les conditions d'accès aux crédits pour les groupements féminins	X	X	X	X	X
5- INTRODUIRE LES TECHNOLOGIES NOUVELLES ADAPTEES EN MILIEU RURAL POUR ALLEGER LES TACHES DOMESTIQUES ET AGRICOLES DE LA FEMME - Vulgariser les technologies nouvelles - Organiser des séances de démonstrations - Vendre les technologies nouvelles à des prix accessibles aux femmes	X X X	X X X	X X X	X X X	X X X
6- ASSOCIER LES FEMMES A LA CONCEPTION ET A L'ORIENTATION DES PROJETS QUI LEUR SONT DESTINES - Faire participer les femmes aux travaux : . d'identification des projets féminins . d'élaboration des projets féminins	75,278 6,400	75,278 6,400	75,278 6,400	75,278 6,400	75,278 6,400
7- APPORTER UN APPUI EN FORMATION AUX GROUPEMENTS FEMININS CHARGES DE LA GESTION D'UNITES ECONOMIQUES - Organiser des ateliers de formation en gestion à l'intention des femmes - Echanger d'expériences entre les différents	X	X	X	X	X

groupements féminins	110,370	110,370	-	-	-
⇒ SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL					
4- INTERMÉDIER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES PARENTS A LA SCOLARISATION MASSIVE DES FILLES AFIN DE RENDRE CELLES-CI CAPABLES DE MIEUX JOUER LEUR RÔLE D'ÉPOUSE.....	X	X	X	X	X
- Conférence débats à la RADIO-TV	192,048				
- Théâtre sur la scolarisation des filles		323,588	323,588	323,588	323,588
- Sketches					
- Films VIDEO					
- Tee-shirts					
- Journée nationale de l'Éducation					
9- CONCEVOIR L'ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE COMME SUPPORT DE TOUT PROGRAMME EN FAVEUR DE LA FEMME					
378					
1. Recenser les centres existants		X	X	X	X
613,337					
TOTAL I		647,176	647,176	647,176	647,176

ACTIVITÉS/STRATÉGIES	CHRONOGRAMME QUINQUENAL				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
2. Dynamiser les centres existants	10,000	-	X	X	X
3. Créer de nouveaux centres à raison de 20 centres/Région/AN	25,280	25,280	25,280	25,280	25,280
4. Former ou recruter des Animatrices	5,800	5,800	5,800	5,800	5,800
5. Étendre la formation	8,480	8,480	8,480	8,480	8,480
6. Tirage de brochures (24 000)	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
10- INTERMÉDIER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR UNE PLUS GRANDE ADHÉSION À L'ALPHABÉTISATION FAMILIALE					

- Atteindre la loi de 1998 investissant le P.F.	X	X	X	X	X
1. Emission RADIO					
2. Emission Télévision					
3. Sketch					
4. Tournée					
5. Éducation pour la santé au niveau des cours de santé à renforcer	X	X	X	X	X
6. Sensibiliser les leaders villageois		X			
II- MULTIPLES ET AMÉLIORER LES CANDÈMES ET JARDINS D'ÉPICES AINSI QUE LES CENTRES SOCIAUX AFIN DE RENDRE LES MÈRES PLUS RESPONSABLES POUR LES TÂCHES DE PRODUCTION					
	0,360				
1. Recenser les jardins, jardins et centres sociaux existants		314,800			
2. Créer des nouveaux (jardins, jardins, centres sociaux)	0,450	314,800	314,800	314,800	314,800
3. Evaluer les activités (DRB/DNAFLA)	359,570				
TOTAL II	972,807	0,450	0,450	0,450	0,450
TOTAL III (I + II)	1 021 447,38	349,210	349,210	349,210	349,210
Déca (3 %)		996,385	996,385	996,385	996,385
BUDGET GENERAL		49,819	49,819	49,819	49,819
		1046,267	1046,267	1046,267	1046,267

VOLET V : AMELIORATION DES CONDITIONS DES ENFANTS ET DES JEUNES (en millions de PCFA)

Tableau : Coût du programme

PROGRAMMES ET PROJETS	COUT/ PERIODE	COUT/	COUT/	COUT/	COUT/
	1994/ 1999	2000/ 2004	2005/ 2009	2010/ 2014	2015/ 2020
A. PROGRAMMES ET PROJETS EN COURS D'EXECUTION:		(a)	(a)	(a)	(a)
A.1. PROGRAMMES RELATIFS AU VOLET SURVIE DES ENFANTS ET DES JEUNES:					
- Projet Santé Population et Hydraulique Rural 1991/97 IDA/USAID/FED/KFW/PAC/BELGEQUE/ UNICEF/RTAT/ COMMUNAUTES. MONTANT= 61,4 MILLIONS DE DOLLARS US	PM	PM	PM	PM	PM
- Programme de santé MALLUNICEF 1993/97 pour la relance des soins de santé primaires. MONTANT= 15,398 DOLLARS	PM	PM	PM	PM	PM
- Programme AFROPOC Mali/ OMS 1993/1996 pour le développement sanitaire national. MONTANT= 7 MILLIONS DE DOLLARS	PM	PM	PM	PM	PM
- Programme de renovation des infrastructures sanitaires MultiSID/O AD	PM	PM	PM	PM	PM
MONTANT= 12,480 MILLIONS UCF et 5,10 MILLIONS DE DOLLARS	PM	PM	PM	PM	PM

(en millions de FCFA)

PROGRAMMES ET PROJETS	COÛT PERIODE: 1994/ 1999	COÛT 2000/2004	COÛT 2005 à 2009	COÛT 2010/2014	COÛT 2015/ 2020
- Programme MALI/FNUAP pour les activités en matière de population (SM/PP, IEC, collecte des données...) 1993/1996	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
- Programme élargi de vaccination MALI/PNUD/OMS/ UNICEF/FNUAP/ ROTARY INTERNATIONAL 1992/1996	1,404	1,404	1,404	1,404	1,404
- Programme National de lutte contre le SIDA 1992/1995	0,287	0,287	0,287	0,287	0,287
- Autres programmes de soins de santé primaires	1,679	1,679	1,679	1,679	1,679
- SOUS TOTAL A.I.	3,370	3,370	3,370	3,370	3,370

(a) Voir le volet II

PROGRAMMES ET PROJETS	COUT PERIODE 1994-1999	COUT 2000 - 2004	COUT 2005 - 2009	COUT 2010 - 2014	COUT 2015 - 2020
A.2. Programme de développement de l'éducation des enfants et des jeunes :					
- Projet de Consolidation du Secteur de l'Education MALI/BANQUE MONDIALE/USAID/FAC/NORVEGE/ACDI/PNUD/1990/1994	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960
- Projet Education à la vie familiale et en matière de population MALI/PNUAP/1989/1995	\$2,35	\$2,35	\$2,35	\$2,35	\$2,35
- Plan d'Urgence du Secteur de l'Education					
- Plan de Développement de l'enseignement fondamental	PM	PM	PM	PM	PM
- Plan de lutte contre l'analphabétisme au Mali					
- Plan d'action national pour l'éducation des filles	36 971	36 971	36 971	36 971	36 971
- Programme de coopération éducation de base MALI/UNICEF 1993/1997	7 060	7 060	7 060	7 060	7 060
SOUS TOTAL A.2.					
A.3. Programme de la Protection des enfants et des jeunes	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL A(A1+A2+A3)	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
B. PROGRAMMES ET PROJETS NOUVEAUX	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
- Fonds d'Etudes, de Recherches, et d'Evaluation sur les conditions d'amélioration de la vie des enfants et des jeunes.	107 523,35	107 523,35	107 523,35	107 523,35	107 523,35

TOTAL B/	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL GENERAL : (A/+B/)	100 523,35	100 523,35	100 523,35	100 523,35	100 523,35

(a): Il s'agit là des estimations pour les périodes quinquennales de l'an 2000 à l'an 2020 faites sur la base des données de la période 1994 à 1999.

La mise en oeuvre des stratégies visant l'amélioration des conditions de vies des enfants en synergie avec d'autres programmes nécessite une mobilisation de ressources additionnelles nouvelles pour l'atteinte de l'objectif fixé.

VOLET VI : PROMOTION DES RESSOURCES HUMAINES (en millions F CFA)

COÛT PERIODE	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2019
PROGRAMMES ET PROJETS					
IVé Projet Education/IDA LISAID/ACDI PAC/PNUD/APE/ Norvège/MALI (1990 - 1995)	30 348	30 348	30 348	30 348	30 348
2- Projet MLI/91/30 PNUD UNESCO (Education- Formation)	149,49	149,49	149,49	149,49	149,49
3- Projet de Développement de l'Enseignement de Base PDE N°688-0258 1992-1995	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
4- Projet MLI/92/POI Education Scolaire en matière de vie familiale (EVP/EMP) FNUAP	231,39	231,39	231,39	231,39	231,39
5- Programme de Formation et Information en Environnement (PFIE) CEEACILSS	271,0	271,0	271,0	271,0	271,0
6- Perfectionnement des maîtres de Sciences Naturelles (Micro-projet N° 404) ECDI (394 500 Dollar)	129,396	129,396	129,396	129,396	129,396
7- Promotion de					

L'Enseignement dans les Mémoires	894,2	894,2	894,2	894,2	894,2
8- Projet Pilote national d'amélioration de l'école coranique au Mali	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6
9- Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN PASEC/MALI	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
10- Programme Sahélien d'Éducation de lutte contre la désertification (PES) UNESCO	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
11- Projet d'Amélioration de la qualité de l'Éducation (PAQE)	14,58	14,58	14,58	14,58	14,58
12- Projet d'Elaboration d'un Dictionnaire Africain OCDE (2 300 000 CANA)	754,4	754,4	754,4	754,4	754,4
13- Projet BMZ 507/RAF/10 Promotion de matériels didactiques RAF/UNESCO	51,3	51,3	51,3	51,3	51,3

(SUITE)

COÛT PERIODE	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
PROGRAMMES ET PROJETS					
14- Projet Femmes en milieu rural et environnement Norvège/UNESCO	8,013	8,013	8,013	8,013	8,013
15- Programme National de Vulgarisation (PNVA) volet Alphabétisation Banque Mondiale	500	500	500	500	500
16- Promotion de l'Éducation de Base des Femmes et Enfants école UNICEF	1 363,635	1 363,635	1 363,635	1 363,635	1 363,635
17- Éducation Familiale et Promotion Féminine pour la sensibilisation aux problèmes de population MLJ/91/015 0/01/31 FNUAP/MALI	109,026	109,026	109,026	109,026	109,026

18- Education pour la promotion de la protection et le développement de jeune enfant UNICEF/MALI	540	540	540	540	540
TOTAL A					
IV CONSTRUCTION, EQUIPEMENT RENOVATION	3 455,77	3 455,77	3 455,77	3 455,77	3 455,77
1- Salles et Cantine scolaires					
2- Etablissements Enseignement Secondaire	25 078,74	20 383,488	33 674,962	52 969,640	67 967,022
3- Institut Pédagogique National	301,860	362,23	434,67	521,61	625,93
4- Construction et Equipement des Structures Universitaires	136,85	164,22	197,06	236,47	283,76
5- Etablissements Enseignement Supérieur	14 910,9	-	-	-	-
TOTAL B	7 581,45	7 606,65	181,44	217,728	261,273
	48 009,8	28 516,588	34 488,132	53 945,448	69 137,985

(SUITE)

COUT PERIODE	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
PROGRAMMES ET PROJETS					
C/ PROGRAMMES D'ALPHABETISATION					
1- Jeunes déscolarisés	521,688	998,856	1 045,278	2 010,554	2 772,031
2- Jeunes non scolarisés	12 238,212	13 142,750	13 777,283	14 125,716	13 075,618
3- Autres programmes	162,977	195,572	234,686	281,623	337,948
Total alphabétisation	12 922,877	14 337,178	15 417,188	16 417,892	16 185,597

Coût de Construction, d'Équipement et de Fonctionnement des Institutions préexistantes	188,0	216	250,2	311,040	373,248
TOTAL GENERAL RESSOURCES HUMAINES	64 568,447	66 525,536	53 628,29	74 138,15	89 152,6

VOLET VII : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT RURAL (MILLIARDS de F CFA)

COUT PERIODE	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
PROGRAMMES ET PROJETS					
A/ ENVIRONNEMENT :					
1- Poursuite de la mise en œuvre du Plan National de lutte contre la désertification	20,8	10,4	10,4	10,4	10,4
2- Elaboration d'un Plan énergétique à long terme	15	15	15	25	25
B/ DEVELOPPEMENT RURAL :					
1- Accélération de la mise en œuvre de la stratégie alimentaire	50	75	75	75	75
2- Renforcement et développement de l'exploitation des capacités d'irrigation par les barrages hydro-agricoles existants et le développement de l'irrigation en général	100	150	150	150	150
3- Transfert de technologie en milieu rural afin de faciliter la lutte contre la déforestation liée à l'agriculture itinérante sur brûlis	50	75	75	100	100
4- Développement de la Recherche agronomique	28	50	50	75	75

TOTAL GENERAL (E + BR)	263,8	375,4	375,4	435,4	484,4

**VOLET VII : AMELIORATION DES CONNAISSANCES SOCIO
DEMOGRAPHIQUES**

ESTIMATION DU COUT DU PROGRAMME
(en millions de F CFA)

STRATEGIES	Coûts en Millions FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
1. Réalisation des enquêtes périodiques sur la mortalité, la fécondité et les migrations pour une meilleure connaissance des mouvements de la population					
1.1. <u>Enquêtes sur la mortalité</u>					
1.1.1. La mortalité générale					
1.1.2. La mortalité infantile et juvénile					
1.1.3. La mortalité maternelle					
1.1.4. La mortalité socio-professionnelle					
1.1.5. La mortalité saisonnière	494,010	494,010	494,010	494,010	494,010

STRATEGIES	Coûts en Millions FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
1.2. <u>Enquête sur la fécondité</u>					
1.2.1. Monographie régionale sur la fécondité					
1.2.2. Fécondité chez les filles adolescentes (moins de 18 ans)					
1.2.3. Fécondité chez les femmes âgées de plus de 40 ans					

1.2.4. Fécondité selon le milieu culturel					
1.2.5. Fécondité selon le niveau d'instruction					
1.2.6. Fécondité des femmes célibataires					

(SUITE)

STRATEGIES	Coûts en Millions FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
1.3. Les Migrations					
1.3.1. Enquête sur l'Urbanisation et les migrations					
1.3.2. Etude de la migration des populations de Nord (GAO, TOMBOUCTOU et KIDAL) vers les régions du Sud notamment SIKASSO					
1.3.3. Etude sur les causes de sous peuplement de certaines régions en dehors des régions du Nord.					

STRATEGIES	Coûts en Millions FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
2. L'Organisation de la formation et des stages de recyclages des cadres maliens en démographie et surtout dans ses rapports avec les sciences sociales	150	150	150	150	150
2.1. Evaluation et programmation des effectifs à former aussi bien en démographie qu'en science sociale. Cette formation couvrira les domaines suivants :					
. Statistique et planification de la santé					
. Statistique et planification de l'Education					
. Statistique et planification de l'emploi					
2.2. Elabonation d'un document sur les besoins et stratégies de formation en démographie et en					

sciences sociales (santé, emploi et éducation)					
2.3. Elaboration des critères de répartition des gens formés en fonction des besoins évalués dans les secteurs concernés					
2.4. Elaboration d'une politique de formation (perfectionnement) en cours d'emploi et veiller à son application.					

(SUITE)

STRATEGIES	COUTS EN MILLIONS FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
3. Le développement de l'Etat Civil	158,544	158,544	158,544	158,544	158,544
3.1. Redéfinition de la collecte et de la saisie des données					
3.2. La décentralisation de l'exploitation des fichiers d'Etat Civil					
3.3. La prise en charge progressive par l'Etat de la collecte, l'exploitation et l'analyse des données d'Etat Civil					
3.4. Sensibilisation des populations afin d'améliorer l'enregistrement des faits d'Etat Civil					
3.5. Analyse des fichiers 1987, 1988 et 1989					
3.6. Exploitation des fichiers 1990					

(SUITE)

STRATEGIES	Coûts en Millions FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
4. Réalisation périodique (tous les 10 ans) du recensement général de la population	2 100,0	2 100	2 100	2 100	2 100
4.1. Actualisation des résultats du recensement					
4.2. Réalisation des études spécifiques sur les résultats du recensement général de la population					

STRATEGIES	COUTS EN MILLIARDS FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
5. L'amélioration de la collecte et de l'exploitation des statistiques relatives à la santé, à l'éducation et à l'emploi etc... en vue de faciliter leur prise en compte dans l'élaboration des plans et programmes de développement	612,8	612,8	612,8	612,8	612,8
5.1. Les statistiques sanitaires					
5.1.1. Production régulière des statistiques sanitaires					
5.1.2. Création d'une cellule statistique au sein du Ministère de la santé					
5.1.3. Publication régulière de l'annuaire de la santé					
5.1.4. Suivi permanent des conditions sanitaires et nutritionnelles de la population					
5.1.5. Réalisation des enquêtes périodiques du suivi sanitaire des ménages					
5.1.6. Exploitation de l'enquête budget consommation réalisée en 1988					
5.1.7. Etablissement d'un groupe de travail pour élaboration des indicateurs de suivi des conditions sanitaires et nutritionnelles en particulier celle des femmes et des enfants.					
5.2. Statistique de l'Éducation					
5.2.1. Production régulière d'un annuaire de l'éducation couvrant les trois (3) ordres d'enseignements (le primaire, le secondaire et le supérieur)					
5.2.2. Réalisation d'une étude sur le financement et le coût de l'éducation					
5.2.3. Création d'une cellule statistique au sein du Ministère de l'Éducation Nationale					
5.2.4. Réactivation du circuit de collecte des statistiques scolaires					
5.2.5. Production d'indicateurs pertinents pour le suivi de la situation éducationnelle des femmes et des enfants					
TOTAL					

STRATEGIES	COUT EN MILLIONS FCFA				
	1994-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014	2015-2020
5.2.6. Réalisation d'enquête de suivi éducationnel					
5.3. Statistique de l'emploi					
5.3.1. Analyse approfondie de l'enquête sur le secteur informel de 1989					
5.3.2. Exploitation de toutes les enquêtes sur l'emploi réalisées par l'Office National de la Main d'Oeuvre (ONMOF)					
5.3.3. Exploitation des déclarations annuelles de la main d'œuvre effectuée sur les données de 1988 et 1989					
5.3.4. Exploitation de l'enquête chômage effectuée en 1990; ainsi que l'enquête emploi chômage de Bamako					
5.3.5. Formulation d'un Programme de travail pour la mise à jour régulière du Panorama basé sur la poursuite des relevés de la déclaration périodique de la main d'œuvre et les résultats des enquêtes réalisées					
5.3.6. Elaboration et publication régulière de la structure de l'emploi (formel/informel, privé/public) par secteur d'activité, par catégorie socio-professionnelles, par âges, par qualification					
5.3.7. Publication de l'offre de travail par les entreprises publiques, privées et les ONGs					
5.3.8. Elaboration d'une politique de l'emploi prenant en compte aussi bien la situation socio-économique du pays que la dynamique démographique					
5.3.9. Réalisation d'une étude sur l'ajustement structurel et le marché de l'emploi malien					
5.3.10. Vulgarisation des résultats de l'étude sur la pauvreté au Mali.					

**TABLEAU N° : COUT GLOBAL DU PLAN D'ACTION EN MATIERE DE
POPULATION : 1994 - 2020
(en MILLIARDS de F CFA)**

VOLET	1994 - 1999	2000 - 2004	2005 - 2009	2010 - 2014	2015 - 2020
1- Maîtrise de la Croissance Démographique	1,033	1,033	1,033	1,033	1,033
2- Réduction de la Mortalité et de la Morbidité	73,402	73,402	73,402	73,402	73,402
3- Redistribution Spatiale de la Population et Migration Internationale	16,542	16,542	16,542	16,542	16,542
4- Intégration de la Femme au développement	1,021	1,021	1,021	1,021	1,021
5- Amélioration des Conditions des Jeunes et des Enfants	108,523	108,52	108,52	108,52	108,52
6- Promotion des Ressources Humaines					
7- Environnement et Développement Rural	64,57	46,53	53,62	74,13	89,15
8- Amélioration des Connaissances Socio-Démographiques	263,8	375,4	375,4	435,4	435,4
9- CONACOPP	1,490	1,390	3,490	1,389	3,489
	1,458	1,458	1,458	1,458	1,458
TOTAL GENERAL	513,839	625,296	634,486	712,895	730,815